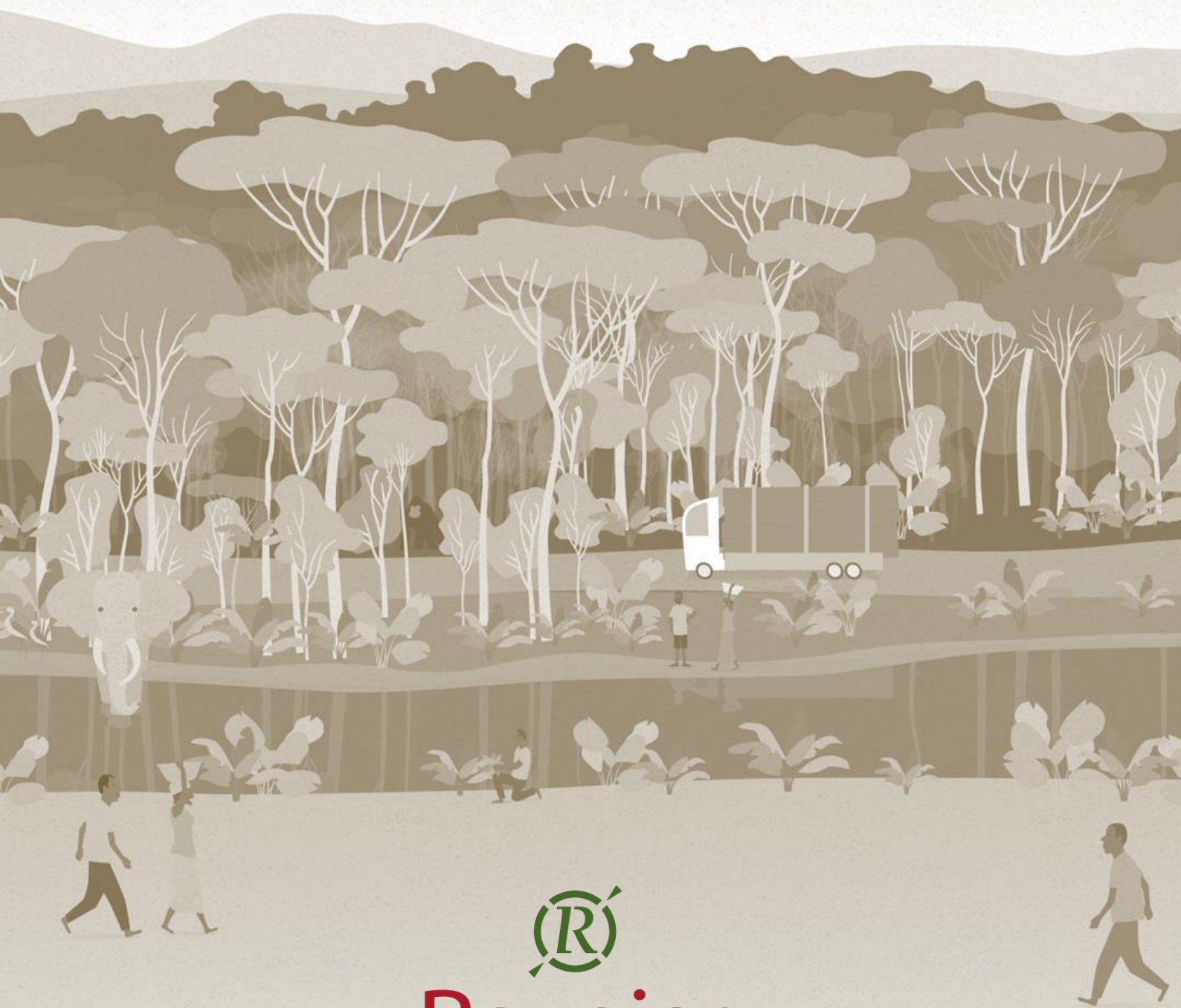


Rapport financier 2021



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

1. RAPPORT DE GESTION	3
2. COMPTES CONSOLIDES ANNUELS	31
3. COMPTES SOCIAUX ANNUELS	83
4. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	110
Attestation des responsables du Rapport Financier Annuel	112

RAPPORT DE GESTION

1. PRESENTATION DE ROUGIER	4
1. 1. PROFIL DU GROUPE ET ORGANIGRAMME	4
1. 2. REPARTITION DU CAPITAL	5
1. 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	5
1. 3. 1. ORGANES DE DIRECTION	5
1. 3. 2. ORGANES DE CONTROLE EXTERNE	8
2. RAPPORT D'ACTIVITE	9
2. 1. CHIFFRE D'AFFAIRES	9
2. 1. 1. LES MARCHES EN 2021	9
2. 1. 2. ANALYSE DE L'ACTIVITE	9
2. 2. RESULTATS DE L'ACTIVITE DE ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL : EXPLOITATION DE FORETS NATURELLES, INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DU BOIS ET COMMERCE INTERNATIONAL	11
2. 3. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	13
2. 3. 1. COMPTE DE RESULTAT	13
2. 3. 2. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	14
2. 3. 3. ETAT DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	15
2. 4. COMPTES SOCIAUX	16
2. 4. 1. COMPTE DE RESULTAT	16
2. 4. 2. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS	17
2. 4. 3. DELAIS DE REGLEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS	17
2. 4. 4. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	17
2. 5. INFORMATIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	18
2. 5. 1. DONNEES ENVIRONNEMENTALES	18
2. 5. 2. DONNEES SOCIALES	19
2. 6. RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS	21
2. 6. 1. RISQUES PARTICULIERS LIES A L'ACTIVITE	21
2. 6. 2. GESTION DES ASSURANCES	22
2. 6. 3. RISQUES FINANCIERS	23
2. 7. L'ACTIONNARIAT ET LA VIE BOURSIERE	24
2. 7. 1. CAPITAL	24
2. 7. 2. REVENUS	26
2. 7. 3. BOURSE	27
2. 7. 4. UTILISATION PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORISATION D'OPERER EN BOURSE	28
2. 8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES ET PERSPECTIVES	29
2. 9. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ROUGIER S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	30

1. PRESENTATION DE ROUGIER

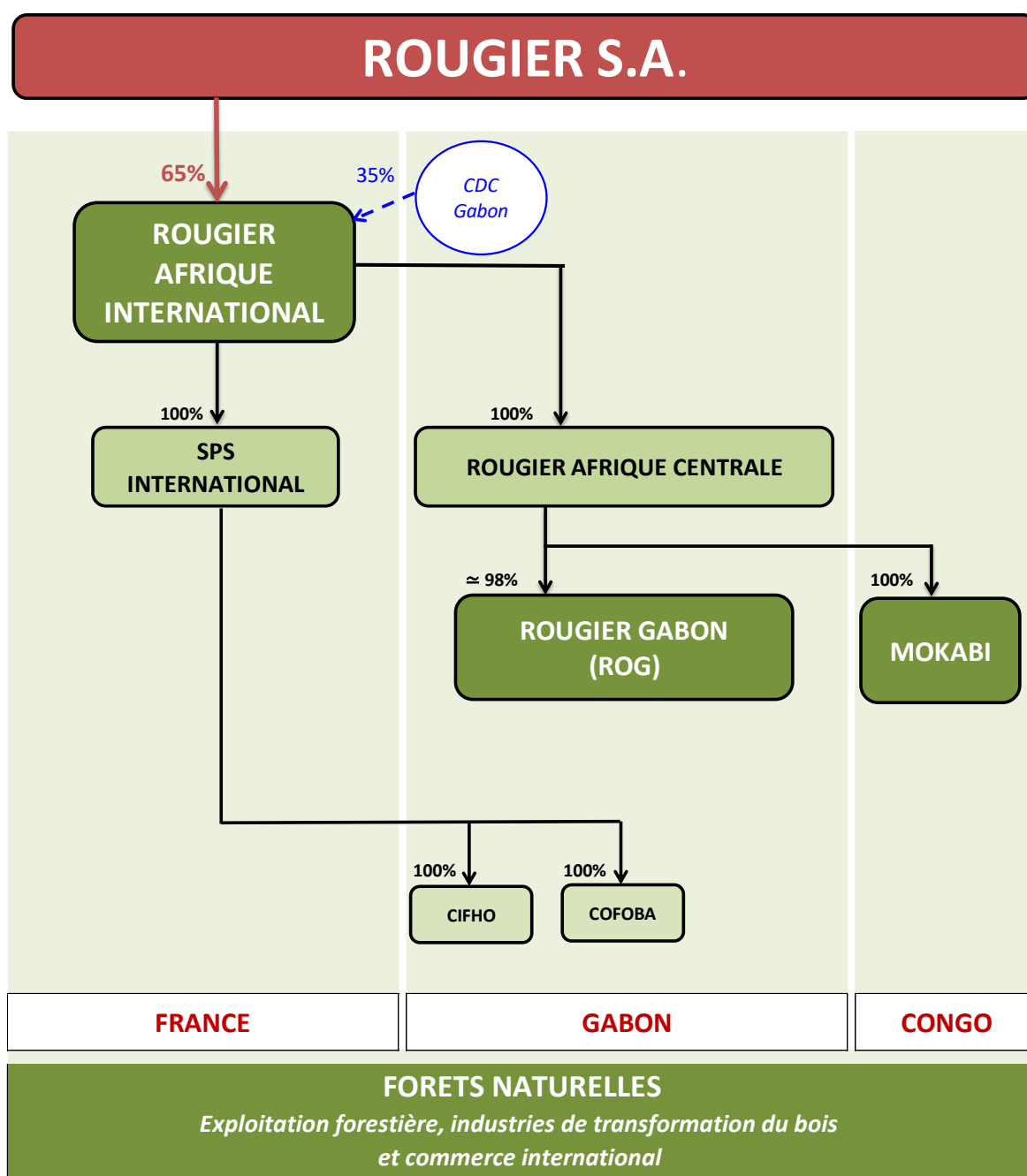
1.1. PROFIL DU GROUPE ET ORGANIGRAMME

Fondé en 1923, le groupe Rougier est un leader des bois tropicaux certifiés africains, dont l'activité est centrée sur l'exploitation forestière, transformation industrielle locale et commerce international de bois tropicaux africains à travers la société de **commerce international Rougier Afrique International** et ses filiales de production Rougier Gabon et Mokabi (Congo).

Rougier exploite plus d'1,5 millions d'hectares de concessions forestières répartis dans le Bassin du Congo. Les sites forestiers du Groupe produisent annuellement de l'ordre de 425.000 m³ de grumes et les sites industriels du Groupe en transforment localement 110.000 m³ pour produire des sciages, contreplaqués et dérivés, certifiés FSC® ou disposant d'une attestation de vérification de la légalité.

Le Groupe emploie au total 1.281 salariés, essentiellement en Afrique, au 31 décembre 2021.

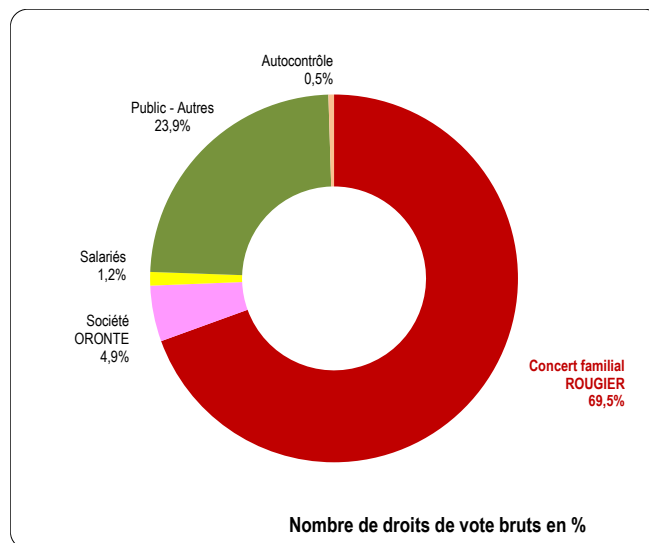
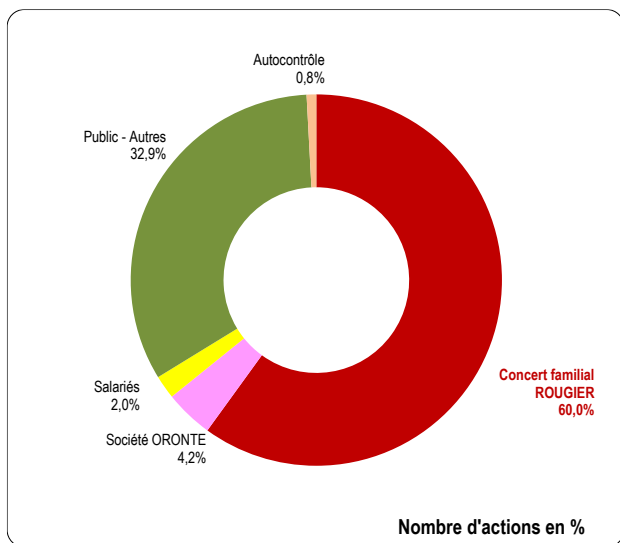
L'organigramme du groupe au 31 décembre 2021 est présenté ci-dessous.



Organigramme simplifié du Groupe Rougier au 31 décembre 2021

1. 2. REPARTITION DU CAPITAL

La répartition du capital n'a pas évolué par rapport à celle de l'an dernier. Le Concert familial Rougier détient 60,0% des actions (comme l'an dernier) et 69,5% des droits de vote bruts (contre 69,7% des droits de vote bruts l'an dernier).



1. 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ROUGIER SA est la holding du Groupe industriel et familial ROUGIER, dont l'objet est la prise et la gestion de participations dans toutes sociétés, en France ou à l'étranger, dans le secteur du Bois.

Elle assure donc pour l'essentiel une mission d'assistance et de conseil auprès de sa branche d'activité unique qu'est l'exploitation de forêts naturelles, industrie de transformation du bois et commerce international ;

Les actions de la Société ROUGIER SA ont été transférées le 29 août 2012 du marché réglementé Eurolist compartiment C de NYSE-Euronext Paris,

vers le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris.

La Société a adhéré dès 2009 au Code de gouvernance des valeurs moyennes de MIDDLENEXT, dont les recommandations sont bien adaptées à ses dimensions et spécificités.

1. 3. 1. ORGANES DE DIRECTION

La Société ROUGIER SA fonctionne sous forme de société anonyme, administrée par un Conseil d'Administration, organe collégial de gouvernance d'entreprise

La fonction de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général est dévolue depuis le 6 décembre 2018 à M. Francis ROUGIER.

1. 3. 1. 1. Le Conseil d'Administration

1/ Composition du Conseil d'Administration

a. Etat des membres du Conseil d'Administration en fonctions

MEMBRES	AUTRES MANDATS
 <p>Francis ROUGIER Président – Directeur Général Membre du concert familial Rougier</p> <p>Né le 13/10/1947 – Nationalité française Désignation en qualité de président du Conseil d'administration : 06/12/2018 Renouvellement du mandat d'administrateur : AGOA approuvant les comptes clos le 31/12/2017 Expiration du mandat (*) : 31/12/2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de filiales contrôlées par ROUGIER S.A. ou représentant permanent au Conseil de filiales contrôlées par ROUGIER S.A. - Président du Conseil d'Administration de certaines filiales - Administrateur du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN). - Directeur Général de SOPAR S.A.S.
 <p>Jacques ROUGIER Administrateur Membre du concert familial Rougier</p> <p>Né le 16/12/1938 – Nationalité française Renouvellement du mandat d'administrateur : AGOA approuvant les comptes clos le 31/12/2017 Expiration du mandat (*) : 31/12/2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de filiales contrôlées par ROUGIER S.A. ou représentant permanent au Conseil de filiales contrôlées par ROUGIER S.A. - Président de SOPAR S.A.S.
 <p>Société SOPAR Administrateur Renouvellement du mandat d'administrateur : AGOA approuvant les comptes clos le 31/12/2017</p> <p>Représentée au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 par Véronique ROUGIER Née le 07/06/1965 – Nationalité française Nomination en qualité d'administrateur : 17/06/2014 Expiration du mandat (*) : 31/12/2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fondateur de la société DOLCE VITA A OSTUNI
 <p>Gilbert-Jean AUDURIER Administrateur indépendant</p> <p>Né le 02/01/1948 – Nationalité française Renouvellement du mandat d'administrateur : 30/06/2017 Expiration du mandat (*) : 31/12/2020 (**)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance de PIERRE AVENIR SCPI - Membre du Conseil de Surveillance de PAYTOP - Administrateur de la Société des membres de la Légion d'Honneur

(*) Expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos à la date indiquée

(**) L'Assemblée Générale du 22 décembre 2022 devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, M. Audurier a exercé ses fonctions d'administrateur jusqu'à cette date et a participé aux travaux du conseil d'administration en 2022 notamment pour ce qui concerne l'arrêté des comptes 2021.

b. Le choix des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de ROUGIER SA compte quatre membres. Il accueille notamment un administrateur indépendant, Monsieur Gilbert-Jean AUDURIER, qui n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative avec la Société ROUGIER SA, les membres de sa direction ou encore le Groupe auquel elle appartient, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Trois des membres actuels du Conseil d'Administration ressortent du cercle familial ROUGIER :

- Monsieur Jacques ROUGIER est en effet le père de Madame Véronique ROUGIER et le cousin de Monsieur Francis ROUGIER.
- La Société SOPAR est elle-même contrôlée par le concert familial ROUGIER, et est dirigée par Messieurs Jacques et Francis ROUGIER.

Il n'existe par ailleurs aucun autre lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de ROUGIER SA accueille des hommes et des femmes de compétences et d'aptitudes diversifiées.

Le Conseil d'Administration comprend un membre féminin sur un total de quatre administrateurs, ce qui correspond à un pourcentage de 25 %.

En complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables, le Conseil d'Administration a adopté le 22 septembre 2011 un règlement intérieur précisant ses missions, sa composition, son organisation et son fonctionnement (fréquence et lieux de réunion, comités ...). Ce document rappelle en outre les devoirs des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions, notamment sur le plan déontologique : respect de l'intérêt social, confidentialité, loyauté, indépendance et situations de conflit d'intérêts, devoir d'assiduité et de diligence, obligations liées à leurs opérations sur les titres de la Société.

c. Nomination et remplacement des membres du Conseil d'Administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont prévues par l'article 12 des statuts.

La durée des mandats en cours des membres du Conseil d'Administration, comme ceux dont le renouvellement est proposé, est de 4 ans. Cette durée, qui s'inscrit dans les limites légales, a été fixée pour tenir compte des spécificités de la Société, et notamment de la technicité du secteur économique dans lequel s'inscrit son activité. Elle permet ainsi aux administrateurs une véritable implication dans leurs fonctions, grâce à une réelle connaissance des différents métiers de la Société, mais également un suivi de sa stratégie, qui se déploie souvent sur plus de 2 années.

2/ Fonctionnement du Conseil d'Administration

a. Organisation des travaux du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni chaque fois qu'il a été nécessaire, pour permettre un examen approfondi des thèmes abordés, soit trois fois.

Le Président a organisé les travaux du Conseil d'Administration et s'est assuré que leur préparation s'est bien inscrite dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires, les statuts et le règlement intérieur du Conseil.

Les convocations aux réunions du Conseil d'Administration, accompagnées de l'ordre du jour, ont été faites par correspondance avant la date de chaque réunion. Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil ont été régulièrement tenus informés des événements et opérations présentant un caractère significatif pour la Société. Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués et ont participé à deux réunions du Conseil d'Administration en 2021.

Un procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration est établi à la suite de chaque réunion de cet organe, puis est adressé à ses membres, pour approbation en début de séance suivante.

b. Les Comités mis en place par le Conseil d'Administration

La Société a mis en place dès 2004 deux comités d'études et d'analyse, destinés à améliorer l'efficacité du Conseil d'Administration, ainsi que la gouvernance d'entreprise, en matière de stratégie et de rémunérations.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté en 2011, précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces formations restreintes, dépourvues de pouvoir de décision, mais dont le rôle préparatoire et consultatif est essentiel pour le Conseil, dans le domaine de compétence reconnu à chacun.

Le Comité Stratégique

Les membres du Comité Stratégique sont : Messieurs Jacques ROUGIER, Francis ROUGIER et Gilbert-Jean AUDURIER.

Le Comité des Rémunérations

Les membres du Comité des Rémunérations sont : Messieurs Jacques ROUGIER, Francis ROUGIER et Gilbert-Jean AUDURIER.

Ces comités ne se sont pas réunis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1. 3. 1. 2. La Direction Générale

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL –
Monsieur Francis ROUGIER**

Monsieur Francis ROUGIER a été nommé par le Conseil d'Administration le 6 décembre 2018 pour une durée indéterminée.

A cette occasion, Monsieur Francis ROUGIER a été investi des pouvoirs les plus étendus en vue de l'exercice de ses fonctions, dans la limite de l'objet social, et des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales ou spécialement réservés au Conseil d'Administration.

A titre de mesure interne, le Conseil d'Administration a renouvelé, lors de sa séance de travail du 30 juin 2017, les plafonds annuels en deçà desquels la Direction Générale a toute latitude pour agir, compte tenu de la nature et du montant de ces opérations.

Ainsi, toute opération dépassant, individuellement ou en cumul, les plafonds déterminés ci-après doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Cautions, avals et garanties accordés au nom de la Société : plafond annuel autorisé fixé à 500.000 euros (hors cautions douanières) ;
- Engagements d'investissement sortant du cadre habituel des opérations de la Société : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros ;
- Prises de participation : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros ;
- Cessions totales ou partielles de participations : plafond annuel autorisé fixé à 1.000.000 euros ; et
- Financement sortant du cadre courant des affaires de la Société : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros.

1. 3. 2. ORGANES DE CONTROLE EXTERNE

Etat des mandats en cours des Commissaires aux Comptes de la Société

Qualité	Dénomination	Date de nomination / renouvellement du mandat	Durée du mandat	Date d'expiration du mandat (*)
Titulaires	BM&A <i>représenté par M. Gilles RABIER</i> 11, rue Laborde - 75008 Paris	19/05/2022	6 exercices	31/12/2027(**)
	ERNST & YOUNG Audit <i>représenté par M. Pierre ABILY</i> 1, Place des Saisons - TSA 14444 - 92037 Paris La Défense	30/06/2017	6 exercices	31/12/2022
Suppléant	Néant			

(*) Expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos à la date indiquée

(**) Désignation du cabinet BM&A par l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2022 en qualité de co-commissaire aux comptes titulaires pour 6 exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022 suite à la démission du précédent co-commissaire aux comptes titulaire - mission complémentaire confiée au cabinet BM&A au titre des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021

2. RAPPORT D'ACTIVITE

2. 1. CHIFFRE D'AFFAIRES

2. 1. 1. LES MARCHES EN 2021

Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire et économique mondiale d'une ampleur inégalée, l'année 2021 s'est caractérisée par une reprise économique malgré la continuation de la pandémie. Le retour de la croissance économique (+ 6,1%) s'est déroulé de manière progressive et hétérogène dans les différentes régions du monde, 5,7% aux Etats-Unis, 8,1% en Chine, 5,2% dans l'ensemble de la zone UE.

L'activité économique des pays émergents s'est accélérée. Cette performance est consécutive à la bonne tenue des prix des produits de base et à une augmentation du volume des marchandises échangées. Le PIB

des pays émergents a évolué de 6,8% contre -2,0% un an plus tôt. Parallèlement, le PIB de l'Afrique subsaharienne a profité de l'élévation des cours des matières premières entraînant ainsi une amélioration de 4,0% de cet indicateur.

Le marché international des bois tropicaux a suivi cette évolution avec une reprise en Europe et aux Etats-Unis. L'activité en Asie et tout particulièrement en Chine a été ralenti par la politique zéro covid.

2. 1. 2. ANALYSE DE L'ACTIVITE

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2021 s'est établi à 66,5 millions d'euros, en hausse de +53,2% par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance de l'activité est principalement liée :

- A la reprise de l'activité économique malgré la poursuite de la pandémie liée au Covid 19 ;
- Aux premières évacuations de la production de Mokabi au Congo à partir de février 2021 par le port de BOYELLE mis en service fin 2020 ;

- A la hausse de la production forestière en 2021 au Gabon due à la mise en exploitation de nouvelles surfaces forestières et à une demande croissante émanant notamment des unités installées dans la zone économique de Nkok ;
- Au développement des ventes locales au Gabon ;
- A l'accélération des ventes de négoce par Rougier Afrique International.

Répartition du chiffre d'affaires par produit

en K€	2021	% CA	2020	% CA	Variation (%)
Grumes	29 144	43,8%	18 630	42,9%	+56,4%
Sciages et dérivés	18 031	27,1%	13 850	31,9%	+30,2%
Panneaux et dérivés	17 269	26,0%	10 175	23,4%	+69,7%
Divers	2 058	3,1%	765	1,8%	+169,2%
CA GROUPE	66 501		43 420		+53,2%

Les ventes de **grumes** (43,8% du chiffre d'affaires consolidé 2021) sont en hausse de +56,4% par rapport à l'an dernier. Cette progression est principalement liée à la hausse de la production forestière et à la demande locale soutenue qui ont permis de produire 368.196 m3 de grumes au Gabon (soit +19%), ainsi qu'à la montée en puissance du concessionnaire de l'usine de Mévang puis d'Owendo en cours d'année 2021 qui ont contribué à la hausse des volumes vendus.

Les ventes de **sciages et dérivés** (27,1% du chiffre d'affaires consolidé 2021) sont en hausse de +30,2% par rapport à l'an dernier. Cela résulte de la hausse de 9% de la production de débités au Gabon, d'une part, et à la résolution des difficultés logistiques auxquelles avait été confrontée Mokabi au Congo en 2020, d'autre part. Au Gabon, la production se concentre exclusivement sur la Scierie de Mbouma à Franceville du fait du désengagement progressif du groupe de l'activité industrielle au Gabon (mise en concession de l'usine de Mévang depuis 2020 cession de l'usine d'Owendo en septembre 2021).

Les ventes de **panneaux et dérivés** (26,0% du chiffre d'affaires consolidé 2021), qui sont composées de contreplaqués et de placages, sont en hausse de 169,2% du fait du développement de l'activité de négoce de Rougier Afrique International.

Répartition du chiffre d'affaires par destination géographique

en K€	2021	% CA	2020	% CA	Variation (%)
Europe	23 888	35,9%	9 180	21,1%	+160,2%
Asie	7 702	11,6%	7 159	16,5%	+7,6%
Afrique subsaharienne	31 969	48,1%	25 091	57,8%	+27,4%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	77	0,1%	1 050	2,4%	(92,6%)
Amérique et zone Pacifique	2 864	4,3%	940	2,2%	+204,7%
CA GROUPE	66 501		43 420		+53,2%

En 2021, la reprise de la demande sur la plupart des marchés internationaux dans le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie du Covid 19 ont permis d'améliorer les performances du Groupe.

En **Europe**, les ventes avaient été fortement pénalisées par les périodes de confinement successives en 2020 ; elles sont en hausse de 160,2% en 2021.

En **Asie**, la hausse reste très limitée comparativement aux autres marchés, du fait de la politique zéro Covid.

En **Afrique subsaharienne**, la hausse des ventes a été soutenue grâce notamment au contrat avec GSEZ au Gabon et à la hausse des ventes locales à destination au concessionnaire de l'usine de Mévang et de l'usine d'Owendo cédée par le Groupe en septembre 2021.

La hausse des ventes en **Amérique du Nord** est liée à la reprise de la demande.

En **Afrique du Nord** et au **Moyen Orient**, les ventes ne sont pas significatives en 2021.

2. 2. RESULTATS DE L'ACTIVITE DE ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL : EXPLOITATION DE FORETS NATURELLES, INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DU BOIS ET COMMERCE INTERNATIONAL

(Chiffres consolidés en K€)

ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL	2021	% CA	2020	% CA
Chiffre d'affaires	66 455		43 374	
EBITDA (1)	10 587	15,9%	(709)	(1,6%)
Résultat opérationnel courant	3 237	4,9%	(12 288)	(28,3%)
Résultat opérationnel *	9 729	14,6%	(10 251)	(22,3%)
Résultat net	7 726	11,6%	(12 247)	(28,2%)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 325	11,0%	(6 921)	(16,0%)
* dont (dotation) / reprise de provision pour dépréciation d'actifs	-		758	

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant hors dotations aux amortissements et provisions

(2) Après coût de l'endettement financier net et impôt

Rougier Afrique International et ses filiales enregistrent un chiffre d'affaires de 66,5 millions d'euros, en hausse de 53,2% par rapport à 2020. Ceci est la résultante de la reprise de l'activité en 2021 en dépit de la poursuite de la pandémie du Covid 19.

L'EBITDA (résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et aux provisions), s'est établi à 10,6 millions d'euros soit 15,9% du chiffre d'affaires, contre (0,7) millions d'euros et (1,6%) du chiffre d'affaires en 2020. Cette hausse s'explique notamment par la croissance des volumes dans un contexte de reprise, ainsi que par le développement de l'activité de négoce par Rougier Afrique International

Après prise en compte des amortissements et provisions pour (7,3) millions d'euros, le résultat consolidé opérationnel courant de l'exercice est ressorti en bénéfice à 3,2 millions d'euros contre une perte de 12,3 millions d'euros en 2020.

Le résultat opérationnel est également en bénéfice en 2021 pour 9,7 millions d'euros après prise en compte de la plus-value réalisée sur la cession de l'usine d'Owendo en septembre 2021 pour 6,3 millions d'euros, contre une perte de (10,3) millions d'euros en 2020.

Le coût de l'endettement financier net à (1,3) millions d'euros est stable (1,3) millions d'euros en 2020).

Les autres produits et charges financiers s'établissent à (0,2) millions d'euros en 2021, comme en 2020.

Le résultat net consolidé, qui intègre une charge d'impôt de (0,5) million d'euros, s'est établi en profit à 7,7 millions d'euros contre une perte de 12,2 millions d'euros en 2020.

Rougier Gabon

Les performances forestières poursuivent leur redressement. Le volume de production a atteint en 2021 368.196m³, en augmentation de 19% par rapport à l'exercice 2020. A périmètre constants (5 chantiers), les investissements de renouvellement et la résilience des équipes de terrain ont permis de produire 335.179 m³, en hausse de +8%. Le sixième chantier ouvert en 2021 a produit 33.017m³. L'activité roulage a suivi l'augmentation de production. En 2021, la Société a roulé 369.123m³, en hausse de 19%. Les ventes locales de grumes augmentent de 59 % à 28 895 millions d'euros (2020 : 18 196 millions d'euros) pour 306 898 m³ (2020 : 232 998 m³), soit en volume une augmentation de 32%.

S'agissant de l'activité industrielle scierie, la production de débités Mbouma est de 16 257 m³ en augmentation de 19% par rapport à l'année 2020 (13 618 m³). Suite aux problèmes persistants rencontrés avec la SETRAG (concessionnaire de la ligne ferroviaire reliant Owendo à Franceville), les évacuations sont restées stables par rapport à 2020 (10 362 m³).

L'opération de cession de l'usine de contreplaqués d'Owendo a pris beaucoup plus de temps que prévu compte tenu de la pandémie (cession initialement prévue à la fin du premier semestre 2020 mas finalement intervenue courant 2021). Ainsi, la production de contreplaqués intègre encore en 2021 des volumes produits par l'usine d'Owendo (2 773 m³) jusqu'à sa mise en concession courant 2021 puis sa cession en septembre 2021.

Au cours de l'exercice, le Gabon a donc réalisé un chiffre d'affaires de 38,2 millions d'euros contre 34,4 millions d'euros en 2020, en hausse de 10,7 % par rapport à 2020.

Le résultat opérationnel courant est positif et s'établit à 3,2 millions d'euros en lien avec la hausse de l'activité ; il s'établissait en perte à (7,0) millions d'euros en 2020 en raison de la faiblesse du chiffre d'affaires ainsi qu'aux dépréciations importantes de stocks de placage et de contreplaqués constatées en amont de la cession de l'usine d'Owendo.

Mokabi (Congo)

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2021 s'établit à 12,7 millions d'euros, près du double des réalisations de 2020 (6,4 millions d'euros). Cette hausse de l'activité est liée à la reprise économique après une année marquée par la crise sanitaire mais aussi à l'amélioration des productions et des conditions logistiques : les premières évacuations ont pu être effectuées du port de BOYELLE dès février 2021 et la route nationale N°2 a été réouverte aux poids lourds dans une limite de 50 tonnes en 2021.

Cependant, les coûts logistiques ont été alourdis par les facteurs suivants : flambée des taux de fret en 2021 dans un contexte de reprise mondiale, suspension de desserte de certains ports notamment sur la côte ouest des Etats-Unis d'Amérique, insuffisance de navires desservant l'Asie, insuffisance de conteneurs vides mis à disposition pour les embarquements. En conséquence, malgré la hausse du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant est en légère perte à (0,3) millions d'euros contre (4,6) million d'euros en 2020.

Le résultat opérationnel s'établit en perte de (0,2) millions d'euros contre une perte à (3,9) millions d'euros en 2020, qui incluait une reprise partielle de la perte de valeur sur les actifs du Congo à hauteur de 0,8 millions d'euros.

Les activités de négoce international de provenance hors groupe

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce international de provenance hors groupe est en fort développement en 2021 pour atteindre 14,8 millions d'euros contre 1,8 millions d'euros en 2020. La part de négoce dans le chiffre d'affaires du Groupe s'élève ainsi à 22,3% en 2021. Le développement de l'activité de produits de négoce achetés à des partenaires industriels implantés au Gabon s'inscrit pleinement dans le plan stratégique du Groupe.

2. 3. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

2. 3. 1. COMPTE DE RESULTAT

Tableau résumé en milliers d'euros	2021	% CA	2020	% CA
Chiffre d'affaires	66 501		43 420	
EBITDA (1)	10 631	16,0%	(811)	(1,9)%
Résultat opérationnel courant	3 256	4,9%	(12 417)	(28,6)%
Résultat opérationnel	9 749	14,7%	(10 443)	(24,1)%
Résultat net	8 309	12,5%	(11 779)	(27,1)%
dont Part du Groupe	5 488	8,2%	(7 404)	(17,1)%
Capacité d'autofinancement (2)	7 927	11,9%	(6 427)	(14,8)%

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant hors dotations aux amortissements et provisions

(2) Après coût de l'endettement financier net et impôt

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2021 s'est établi à 66,5 millions d'euros, en hausse de +53,2% par rapport à l'exercice précédent.

Au **Gabon**, les ventes locales de grumes augmentent de 58,8% en valeur pour s'établir à 28,9 millions d'euros, avec une augmentation en volumes de 32%. S'agissant de l'activité industrielle, les productions de débités et de contreplaqués sont en hausse en 2021 mais les ventes hors groupe sont en baisse de 47% pour s'établir à 3,0 millions d'euros pour le Groupe Rougier par rapport à l'exercice précédent.

Au **Congo**, l'année a été marquée par une nette amélioration en matière logistique ayant permis la hausse des volumes produits et évacués. Le chiffre d'affaires hors groupe est en hausse de 1,1 millions d'euros pour s'établir à 3,9 millions d'euros contre 2,9 millions d'euros en 2020.

L'activité de **Rougier Afrique International** est en net développement en 2021. Le chiffre d'affaires s'élève à 28,6 millions d'euros contre 15,4 millions d'euros en 2020 (et 15,4 millions d'euros en 2019) en raison de l'essor de l'activité de négoce qui contribue au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 14,8 millions d'euros.

Au global, Rougier enregistre une hausse de sa marge brute en valeur absolue de 14,8 millions d'euros pour s'établir à 46,3 millions d'euros. En valeur relative, elle s'établit à 69,6% du chiffre d'affaires contre 72,6% pour 2020. Cette baisse du taux de marge brute est la conséquence du fort développement de l'activité négoce à plus faible marge par Rougier Afrique International.

Les charges externes, à (18,7) millions d'euros et 28,2% du chiffre d'affaires sont contenues. Elles augmentent de 3,1 millions d'euros par rapport à 2020 principalement en raison de la hausse des coûts de transport. Ceux-ci qui intègrent la logistique interne dans les pays et le fret maritime sont stables par rapport au chiffre d'affaires pour s'établir à 8,8 millions d'euros et 13,2% du chiffre d'affaires (contre 5,8 millions d'euros 13,3% en 2020), ce qui reste élevé en raison de la décision du Groupe depuis 2019 de prendre en charge des amendes de surcharge pour ne pas stopper les évacuations programmées et ainsi honorer les contrats signés. Les autres charges d'externes sont stables.

La création de valeur ajoutée s'améliore sur l'exercice pour s'établir à 27,6 millions d'euros, à 41,5% du chiffre d'affaires contre 15,9 millions et 36,5% du chiffre d'affaires en 2020.

La masse salariale à (15,0) millions d'euros est en hausse en valeur par rapport à 2020 (14,6 millions d'euros) mais en baisse par rapport au chiffre d'affaires : elle représente 22,7% du chiffre d'affaires (contre 33,6% en 2020). Les effectifs comptent 1.281 personnes au 31 décembre 2021, contre 1.365 au 31 décembre 2020.

Les impôts et taxes, qui sont constitués, d'une part des charges liées à la détention et à l'exploitation des forêts en Afrique, et d'autre part des droits de sortie des productions, sont stables, à (3,0) millions d'euros.

Les autres produits et charges d'exploitation sont quasi nuls comme en 2020.

Ces tendances expliquent la nette amélioration de la rentabilité opérationnelle. L'EBITDA, à 10,6 millions d'euros en 2021 contre (0,8) millions d'euros en 2020, est directement impacté par la hausse de l'activité malgré la légère érosion de la marge brute et la hausse des coûts de transport dans un contexte de relative stabilité des coûts fixes.

Après prise en compte des amortissements et provisions pour (7,4) millions d'euros, en nette baisse de (4,2) millions d'euros notamment du fait que d'importantes dépréciations de stocks avaient été constatées en 2020 sur les productions de Mokabi et de l'usine Owendo au Gabon avant cession, le résultat opérationnel courant est positif à 3,3 millions d'euros et 4,9% du chiffre d'affaires, contre une perte de (12,4) millions d'euros en 2020.

Le résultat opérationnel est impacté à hauteur de 6,3 millions d'euros par la plus-value réalisée sur la cession de l'usine d'Owendo ; il comprenait en 2020 des produits de cessions d'immobilisations corporelles au Gabon pour 1,2 million d'euros résultant de la cession du siège social et une reprise partielle de la perte de valeur antérieurement dotée sur les actifs du Congo de 0,8 millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier net du Groupe s'établit à (0,7) millions d'euros, soit une hausse de 0,1 million d'euros par rapport à 2020. Le coût moyen de la dette brute, à un niveau de 5,3% (3,4% en 2020), est en hausse et évolue sous l'effet de la hausse de la dette bancaire à moyen terme, de la baisse du poids relatif des concours bancaires du fait de l'encaissement du prix de cession de l'usine d'Owendo, et de la hausse des emprunts auprès de l'associé minoritaire rémunéré à 3,5%.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à (0,2) millions d'euros comme en 2020.

Le Groupe enregistre une charge d'impôt de (0,5) million d'euros, comme en 2020. Cette charge est constituée des impôts exigibles comme en 2020 (impôt forfaitaire minimum au Gabon et au Congo).

Le résultat net consolidé de l'année 2021 s'établit en bénéfice à 8,3 millions d'euros, contre une perte de (11,8) millions d'euros en 2020.

En part du Groupe, le résultat net est un profit de 5,5 millions d'euros, contre une perte de (7,4) millions d'euro en 2020.

2. 3. 2. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Les fonds propres de l'ensemble consolidé sont positifs, à 7,9 millions d'euros, contre (0,3) million d'euros au 31 décembre 2020. La variation correspond exclusivement au résultat global de l'exercice de 8,2 millions d'euros.

La structure financière du Groupe est marquée par la poursuite de la réduction de l'endettement net, la hausse contenue du BFR dans un contexte de reprise économique mondiale et la reprise des investissements. A la clôture, l'endettement financier net diminue de (5,7) millions d'euros pour s'établir à 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Flux financiers résumés

Tableau résumé en K€	2020	2020
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 927	(6 427)
Variation du BFR lié à l'activité	(1 149)	10 130
Flux générés par l'activité	7 055	4 556
Flux liés aux opérations d'investissement *	(457)	(2 838)
Flux liés aux opérations de financement	1 743	(2 361)
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	8 339	(635)
* dont investissements opérationnels décaissés	(7 475)	(4 102)

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts s'établit à 7,9 millions d'euros contre (6,4) million d'euros pour 2020. Elle traduit avant tout la nette amélioration de la rentabilité opérationnelle.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est positif de 7,1 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros pour l'exercice 2020. La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts, soit 9,1 millions d'euros augmente de 14,4 millions d'euros par rapport à 2020. Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'est vu bonifié par le résultat net positif de 8,3 millions d'euros mais dégradé par la hausse contenue du besoin en fonds de roulement de (1,4) millions d'euros.

Le **flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement** correspond à un décaissement net de (0,5) millions d'euros contre (2,8) millions d'euros en 2020. Les investissements réalisés hors financiers (principalement amélioration des capacités de production en forêt, de roulage et de manutention) s'élèvent à 7,5 millions d'euros en 2021, contre 4,1 millions d'euros en 2020. Ils concernent notamment :

- 1,5 million d'euros de terrains et constructions ;
- 5,1 millions d'euros de matériel de transport ;
- 0,6 millions d'euros d'installations techniques, matériel et outillages.

Les cessions d'actifs s'élèvent à 7,1 millions d'euros et concernent principalement la vente de l'usine d'Owendo par Rougier Gabon en septembre 2021. Elles étaient relatives majoritairement à la cession de son siège social par Rougier Gabon en 2020 pour 1,3 million d'euros.

Le cash-flow libre opérationnel qui mesure l'excédent ou l'utilisation de trésorerie généré par l'activité sous déduction des flux nets liés aux investissements de la période est positif de 6,6 millions d'euros contre 1,7 millions d'euros pour l'année 2020.

Le **flux net de trésorerie lié aux opérations de financement** est positif de 1,7 million d'euros contre un flux net négatif de (2,4) millions d'euros en 2020, en lien avec la hausse des emprunts à moyen terme pour financer une partie des investissements.

La variation positive de la trésorerie nette en 2021 s'établit à 8,3 millions d'euros, contre une variation négative de (0,6) millions d'euros en 2020.

Besoin en fonds de roulement / Fonds de roulement / Trésorerie nette

La **trésorerie nette** (y compris les équivalents de trésorerie incluant des placements à terme) est positive de 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre (4,5) millions d'euros l'exercice précédent.

Le **besoin global en fonds de roulement**, fondé sur l'analyse mécanique du bilan, s'établit à (7,3) millions d'euros, contre (8,7) millions d'euros l'année précédente, et résulte d'une augmentation du BFR d'exploitation de 4,2 millions d'euros, le BFR hors exploitation diminuant quant à lui de 2,8 millions d'euros.

Information concernant les restrictions à l'utilisation des capitaux pouvant influencer de manière directe ou indirecte les opérations du groupe. Liquidité et source de financement.

Pour rappel, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte au bénéfice de la société Rougier Afrique International par jugement rendu le 12 mars 2018 par le Tribunal de Commerce de Poitiers et une procédure de Plan de Sauvegarde a été ouverte parallèlement au bénéfice de la société Rougier SA. Le Tribunal a fixé une période d'observation de 12 mois jusqu'au 12 mars 2019. Par jugement du Tribunal de Commerce de Poitiers le 26 février 2019, un plan de continuation a été accordé à Rougier SA ainsi qu'à Rougier Afrique International d'une durée respective de 4 et 5 ans pour l'apurement de leurs créances. Les autres sociétés françaises et africaines ne sont pas concernées par cette décision.

Compte tenu des difficultés rencontrées, le management a décidé de procéder à la cession des activités déficitaires et des actifs non stratégiques durant la période d'observation de 12 mois.

Parallèlement, la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon (CDC GABON), actionnaire à 35% de la société Rougier Afrique International, s'est rapprochée de la direction pour proposer, sous certaines conditions, d'examiner son soutien.

Dans ces conditions, la CDC GABON a versé 3 millions d'euros entre les mains des administrateurs judiciaires le 24 janvier 2019, afin de permettre à Rougier Afrique International de financer son plan de redressement. Elle a également pris l'engagement de subordonner le remboursement de sa créance à l'exécution préalable du plan de redressement. Parallèlement la CDC GABON a versé 1 million d'euros supplémentaire à Rougier Afrique International reversés à Mokabi pour soutenir le plan financier négocié avec les créanciers bancaires de cette dernière.

Cette subordination, ainsi que celle des créances intragroupes, sont sans préjudice de la faculté de convertir ces créances en capital pendant l'exécution du plan afin de renforcer les fonds propres de Rougier Afrique International.

La dette subordonnée envers la CDC Gabon s'élève à 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

2. 3. 3. ETAT DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Deux variations de périmètre sont intervenues au cours de l'exercice 2021.

La société SAGGEX, en cours de liquidation depuis l'exercice 2019, a été radiée le 6 mai 2021.

La société SNC Eressa a été absorbée par sa société mère Rougier SA par transmission universelle du patrimoine en date du 22 novembre 2021.

2. 4. COMPTES SOCIAUX

Faits marquants de l'exercice :

Plan de sauvegarde

Compte tenu des fortes tensions de trésorerie auxquelles a été soumis le groupe en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, -le groupe a demandé une prolongation de 2 ans des plans de continuation de Rougier SA et de Rougier Afrique International selon les modalités prévues par l'ordonnance du 20 mai 2020. Le Tribunal de commerce de Poitiers a accédé à ces demandes le 12 janvier 2021, ce qui dispense ainsi Rougier Afrique International et Rougier SA de tout décaissement à ce titre pour les exercices 2021 et 2022.

TUP SNC Eressa

La société SNC Eressa a été absorbée par sa société mère Rougier SA par transmission universelle du patrimoine (TUP) en date du 22 novembre 2021. Le mali de fusion a été enregistré en charges financières pour (5.565) milliers d'euros, charge compensée par la reprise de provision pour risques sur quote-part de situation nette négative pour 5.569 milliers d'euros, laquelle avait été majoritairement dotée en 2017 pour 5.300 milliers d'euros.

2. 4. 1. COMPTE DE RESULTAT

(En K€)	2021	2020
Résultat d'exploitation	17	(104)
Résultat financier	10 553	(7 639)
Résultat courant	10 571	(7 743)
Résultat exceptionnel	(164)	(91)
Impôts	-	-
Résultat net	10 407	(7 834)

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 265 milliers d'euros en 2021, en augmentation de 103 milliers d'euros soit +64% par rapport à l'an dernier. Le contrat de royalties pour l'utilisation de la marque Rougier par les filiales a notamment généré plus de redevances cette année : 154 milliers d'euros, contre 103 milliers d'euros l'an dernier.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 247 milliers d'euros en 2021, en légère baisse par rapport à l'an dernier du fait de la réduction de la structure (baisse de 17 milliers d'euros). L'analyse par postes fait apparaître une baisse des services extérieurs pour 11 milliers d'euros et des autres charges d'exploitation pour 7 milliers d'euros.

Le **résultat d'exploitation** est positif de 17 milliers d'euros en 2021, contre un résultat également négatif de 104 milliers d'euros en 2020, soit une augmentation du résultat d'exploitation de 121 milliers d'euros.

Hors impact des provisions, les **produits financiers** s'établissent à 553 milliers d'euros, en augmentation de 33 milliers d'euros par rapport à l'an dernier.

Aucun dividende n'a été versé par les filiales en 2021 au titre de l'exercice 2020 comme l'année précédente.

L'impact des provisions figurant en financier, soit une reprise nette de 15.565 milliers d'euros (contre une dotation nette de 8.160 milliers d'euros l'an dernier) comprend :

Activité des filiales et dépréciations

L'activité 2021 a été marquée par la reprise de l'activité après une année 2020 morose dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2021 s'est établi à 66,5 millions d'euros, en hausse de +53,2% par rapport à l'exercice précédent, et l'ensemble des filiales opérationnelles ont dégagé un EBITDA positif.

Les tests de dépréciation ont été réalisés selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), sur la base du plan stratégique du groupe élaboré fin 2021 dans le contexte de sortie de crise sanitaire.

Ces tests de dépréciation ont conduit la société à constater une reprise de provision sur les titres Rougier Afrique International (holding détenant indirectement les participations dans ces filiales) pour 9,5 millions d'euros (alors qu'une dépréciation complémentaire de 7,8 millions d'euros avait été constatée en 2020), ainsi qu'une reprise de la dépréciation partielle des comptes courants dotée en 2020 pour 0,4 million d'euros. Ainsi, les titres de Rougier Afrique International sont inscrits à l'actif du bilan pour une valeur nette de 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre une valeur nulle au 31 décembre 2020.

- une reprise de provision pour risques sur quote-part de situation nette négative de la société SNC ERESSA pour 5.569 milliers d'euros ;

- une reprise de provision pour dépréciation des titres de SNC ERESSA pour 152 milliers d'euros, suite à la mise en œuvre de l'impairment test au 31 décembre 2021 ;

- une reprise de provision pour dépréciation des comptes courants de la société ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL pour 383 milliers d'euros ;

- une reprise pour dépréciation des titres de la société ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL pour 9.461 milliers d'euros suite à la mise en œuvre de l'impairment test au 31 décembre 2021.

Les charges financières comprennent pour (5.565) milliers d'euros le mali de fusion lié à la transmission universelle de patrimoine de la SNC ERESSA à ROUGIER SA en 2021, charge compensée par la reprise de provision pour risques sur quote-part de situation nette négative pour 5.569 milliers d'euros évoquée ci-avant.

Globalement, le résultat financier est positif de 10.553 milliers d'euros, contre un résultat négatif de (7.640) milliers d'euros l'an dernier qui avait été impacté par les provisions. En conséquence, le résultat courant est positif de 10.571 milliers d'euros, contre une perte de (7.743) milliers d'euros l'année dernière.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de (164) milliers d'euros (contre un résultat exceptionnel négatif de (91) milliers d'euros l'an dernier), le résultat net en 2021 est un bénéfice de 10.407 milliers d'euros, contre une perte de (7.834) milliers d'euros l'an dernier.

2. 4. 2. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Résultat de l'exercice	10 406 631,19 €
Report à Nouveau antérieur (y compris perte 2020 en instance d'affectation)	(34 442 123,42) €
Total à affecter	(24 035 492,23) €
<u>Proposition d'affectation</u> : en report à nouveau	
Report à Nouveau après affectation	(24 035 492,23) €

Conformément aux dispositions légales, il est précisé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividende total versé	Dividende versé par action	Taux de réfaction applicable (art. 158 3-2° CGI)
Exercice 2018	0	0	N/A
Exercice 2019	0	0	N/A
Exercice 2020	0	0	N/A

2. 4. 3. DELAIS DE REGLEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Au 31 décembre 2021, le solde des dettes fournisseurs de Rougier SA est de 843 milliers d'euros (contre 850 milliers d'euros en 2020), constitué majoritairement de factures échues, comme au 31 décembre 2020, qui seront réglées de manière étalée conformément au plan de sauvegarde soit 519 milliers d'euros.

Les créances résultant de la facturation à des clients tiers hors Groupe sont encaissées au comptant.

2. 4. 4. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé n'incluent aucune charge non déductible du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du CGI.

2. 5. INFORMATIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Dans le cadre d'une démarche de progrès continu, Rougier affirme son engagement pour le développement responsable en privilégiant trois principes fondamentaux : la gouvernance et son impact économique, la responsabilité sociale et citoyenne et la responsabilité environnementale.

Le développement responsable est au cœur de l'action de Rougier. Le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste visant à rendre pérenne ses activités :

- d'exploitation forestière en optant pour une gestion responsable des concessions forestières qui lui sont concédées ;

- de transformation en investissant dans ses unités industrielles afin d'augmenter la valorisation de la ressource forestière ;
- de commercialisation en apportant aux clients le maximum de garanties environnementales et de traçabilité.

Cette politique se traduit par une démarche active de certification de bonne gestion forestière, et se concrétise par l'obtention de certificats émis par des tierces parties indépendantes, et permettant à Rougier d'attester la conformité de ses produits, services, ou procédures aux standards internationaux les plus exigeants.

2. 5. 1. DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Démarche de certification à fin 2021 :

Pays	Liste des concessions forestières	Surfaces gérées par Rougier (en ha)	Gestion forestière et certifications obtenues
CONGO	Mokabi-Dzanga	586 330	Legal Source
GABON	CFAD du Haut-Abanga	293 833	FSC
	CFAD de l'Ogooué-Ivindo	282 030	FSC
	CFAD de Léké	130 973	FSC
	CFAD de Moyabi	188 989	FSC
TOTAL		1 482 155	

Surfaces forestières **auditées par une tierce partie** à fin 2021 : **1 482 155 ha.**

Surfaces forestières **certifiées FSC** à fin 2021 : **895 825 ha.**

Surface forestière **certifiées Legal Source** à fin 2021 : **586 330 ha.**

Le tableau ci-dessous présente l'avancement du processus d'aménagement dans les différentes concessions du Bassin du Congo :

Pays	UFA	Première Rotation	Date de fin	Durée totale	Durée restant à courir	% restant à courir
GABON	Haut Abanga	2001-2026	2026	26 ans	5 ans	19%
	Ogooué Ivindo	2003-2027	2027	25 ans	6 ans	24%
	Léké	2006-2030	2030	25 ans	9 ans	36%
	Moyabi	2007-2027	2027	20 ans	6 ans	30%
CONGO	UFA Mokabi-Dzanga	2009-2038	2038	30 ans	17 ans	57%

Autres informations

Les métiers de Rougier étant liés à la nature, le respect de l'environnement a toujours été au cœur des préoccupations du Groupe. Cela participe de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de la démarche de certification

de bonne gestion forestière. Les actions concrètes dans les concessions forestières (sites de production) et sur les sites industriels (et sites d'habitation) matérialisent les engagements de Rougier. Elles s'accompagnent d'accords de partenariat avec différentes ONG de façon à assurer une mise en œuvre adéquate de projets aussi bien environnementaux que sociaux.

2. 5. 2. DONNEES SOCIALES

2. 5. 2. 1. Evolution des effectifs

Au 31 décembre 2021, l'effectif du Groupe comprenait 1.281 personnes qui se répartissaient comme suit :

Catégorie	Exercice clos au 31/12/2021		Exercice clos au 31/12/2020	
		%		%
Cadres	57	4 %	64	5 %
Agents de maîtrise	249	19 %	222	16 %
Ouvriers	975	76 %	1 079	79 %
Total	1 281	100 %	1 365	100 %

Répartition géographique				
		%		%
France	8	1 %	8	1 %
Congo	365	28 %	322	23 %
Gabon	908	71 %	1 035	76 %
Total Afrique	1 273	99 %	1 357	99 %
Total	1 281	100 %	1 365	100 %

L'effectif global ressort en légère baisse par rapport à l'année précédente. La baisse des effectifs concerne uniquement Rougier Gabon. La société ayant transférée l'intégralité du personnel de l'usine d'Owendo au repreneur. Ce transfert a ainsi permis aux 187 collaborateurs de l'usine de conserver leurs emplois, leur ancienneté ainsi que l'ensemble des avantages acquis au sein du Groupe.

Sur les 1.281 personnes présentes au 31 décembre 2021, 1.273 sont en poste en Afrique (99%).

En France, les 8 postes occupés sont essentiellement des postes commerciaux, administratifs ou de direction. La réduction des structures Rougier Afrique International et Rougier SA à la suite des cessions de filiales opérées en Afrique et en France est effective depuis 2018. Compte tenu de la nature des activités, l'emploi de personnel en intérim est strictement limité aux remplacements ponctuels.

2. 5. 2. 2. Age moyen et ancienneté

Pour chacune des deux zones géographiques, l'âge moyen et l'ancienneté sont les suivants :

	Age moyen 2021	Ancienneté 2021	Age moyen 2020	Ancienneté 2020
France	49,5	9,2	48,5	8,2
Afrique	38,1	5,9	39,0	7,0
Moyenne Groupe	38,1	5,9	39,1	7,0

Les contrats à durée déterminée représentent suivant les pays de 0% à 52% de l'effectif (part élevée au Congo dont l'activité a redémarré en avril 2019). Le marché du travail gabonais est particulièrement difficile : la filière bois dans son ensemble souffre non seulement de la localisation de ses activités éloignée des grands centres urbains et peu attractive pour le personnel qualifié, mais aussi d'une forte concurrence des secteurs pétroliers, miniers et des travaux publics. Sur les sites de production une véritable transmission des savoir-faire est un enjeu important, qui figure en priorité dans les objectifs des responsables opérationnels sur le terrain et des équipes RH.

En France, l'ancienneté moyenne (9,2 ans) reflète la volonté de l'entreprise de capitaliser sur la fidélité de ses collaborateurs. L'effectif est expérimenté, d'un âge moyen d'un peu plus de 49 ans.

2. 5. 2. 3. Répartition des effectifs

	2021		2021		2020		2020	
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
France	4	50 %	4	50 %	4	50 %	4	50 %
Afrique	1 191	94 %	82	6 %	1 264	93 %	93	7 %
Total	1 195	93 %	86	6 %	1 268	93 %	97	7 %
Dont cadres	45	79%	12	21 %	52	81%	12	19 %

L'essentiel de l'effectif est basé en Afrique sur des chantiers isolés, et soumis à une forte contrainte de mobilité, la proportion de femmes est donc naturellement faible.

Par contre, elle est importante et en progression dans toutes les fonctions supports et commerciales, ce qui explique les taux élevés dans les emplois les plus qualifiés : 21% des cadres du Groupe sont des femmes (contre 19% en 2020), alors qu'elles ne représentent que 7% des effectifs globaux.

2. 5. 2. 4. Gestion des ressources humaines

La gestion des relations sociales est décentralisée ; chaque filiale africaine gère l'ensemble de son effectif, ainsi que les relations avec les représentants du personnel. Chaque pays dispose de ses propres conventions collectives et organisations syndicales. :

Sur chaque site, les représentants du personnel sont élus à partir de listes présentées par les syndicats ou par les salariés.

Dans tous les pays, des Comités Sécurité et Santé au Travail (CSST) ont maintenant été mis en place sur toutes les concessions forestières ainsi que sur les sites industriels et de bureaux ; ces comités doivent permettre d'accroître la sensibilisation de tout le personnel à la prise en compte des aspects sécurité, santé et hygiène dans l'exécution de leurs tâches au travail.

2. 5. 2. 5. Management social

En Afrique : sauf sur le site de Franceville (Mbouma-Oyali) au Gabon, situé en zone périurbaine, les travailleurs sont logés dans des villages construits par le Groupe et gérés en collaboration avec leurs représentants.

Dans le cadre de la gestion responsable de ses activités, le Groupe engage chaque année un programme de renouvellement des habitations mises à la disposition des personnels. Ces habitations sont construites selon des modèles standardisés, autour d'espaces collectifs variant selon la population, mais comprenant généralement un centre d'approvisionnement et une infirmerie. Sur les sites les plus isolés, le Groupe assure également la fourniture d'eau potable et d'électricité, et organise le tri sélectif et la gestion des déchets.

La scolarité des enfants est prise en charge par les sociétés chaque fois que le contexte ne leur permet pas de fréquenter les écoles existantes. Dans les autres cas, Rougier participe financièrement au fonctionnement des écoles publiques en fournissant des dotations en matériel scolaire.

De la même façon, le Groupe contribue au suivi médical des familles en attribuant des dotations mensuelles de médicaments gratuits à chaque site, en signant des conventions d'assistance avec les hôpitaux existants, ou en construisant et en gérant des dispensaires chaque fois que cela est nécessaire.

Enfin, dans le cadre des clauses contractuelles des plans d'aménagement, pour assurer l'autonomie alimentaire des populations vivant sur les concessions, des actions sont menées pour favoriser le développement de cultures vivrières et soutenir le commerce local

2. 5. 2. 6. Développement des compétences

En Afrique, chaque société met en place des actions de formation, ponctuelles ou suivies, notamment orientées vers la sécurité, le respect des procédures (souvent dans le cadre de la certification FSC) et l'amélioration des compétences techniques des salariés.

2. 5. 2. 7. Sécurité au travail

La prévention des accidents est un des axes majeurs de la politique de gestion responsable de Rougier en Afrique. Elle prend diverses formes, adaptées à la fois à l'isolement des sites de production, au niveau de formation initiale des travailleurs, et à l'importance des risques encourus :

- Rédaction systématisée de fiches de postes ;
- Distribution et utilisation généralisée d'équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Mise en place de procédures d'évacuation ;
- Identification et panneautage des points dangereux des sites (forêts et usines) ainsi que du réseau routier propre aux concessions forestières.

Dans le cadre des procédures FSC, chaque accident du travail fait l'objet d'une analyse spécifique et d'un rapport circonstancié, dont la diffusion est adaptée à la gravité de l'accident. Mais par sa nature même, l'activité de Rougier est porteuse de risques. Si les responsables locaux réussissent bien à faire respecter les règles sur les sites placés sous leur contrôle, ils ne peuvent malheureusement éviter les accidents de la circulation, source la plus fréquente des accidents du travail.

2. 5. 2. 8. Participation

En France, le personnel des différentes sociétés peut accéder au Plan d'Epargne Entreprise octroyé par Rougier SA, sous forme de versements volontaires abondés par l'entreprise. Les versements au PEE ont été suspendus à partir de l'exercice 2018

Au 31 décembre 2021, le FCPE « ROUGIER ACTIONS » détient 22.336 actions de Rougier S.A. représentant 2,05% du capital (inchangé par rapport au 31 décembre 2020).

2. 6. RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS

Le Groupe est exposé à un certain nombre de risques majeurs dans l'exercice de ses activités. L'identification et la gestion de ces risques fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe tant au niveau des filiales que de la direction générale de Rougier SA. Dans ce cadre, le Groupe s'est donné pour objectif de minimiser les conséquences d'événements pouvant compromettre son exploitation et de prévenir les risques de dysfonctionnement dans la conduite de ses opérations et la mise en œuvre de son organisation.

Conscient depuis longtemps de ses responsabilités face à l'urgence environnementale, le Groupe n'a pas attendu, tant dans les pays producteurs que dans les pays consommateurs, la mise en œuvre de restrictions quant à l'origine des bois commercialisés (processus FLEGT en Europe, Lacey Act aux Etats-Unis) et a fondé son développement sur les processus de la gestion responsable notamment pour l'activité d'exploitation forestière dans le Bassin du Congo.

Le Groupe encourage ses filiales – au-delà du respect de la réglementation locale – à se conformer aux standards et procédures qu'il a élaborés. La gestion des risques opérationnels est déléguée aux directeurs des filiales qui se doivent de conduire les opérations en accord avec les lois et les règlements applicables dans chaque pays d'implantation du Groupe, notamment dans le domaine de l'exploitation forestière et de la transformation industrielle, cœur de l'activité de Rougier.

Rougier a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

2. 6. 1. RISQUES PARTICULIERS LIES A L'ACTIVITE

2. 6. 1. 1. Risques liés au climat, à la conjoncture économique et aux enjeux politiques

Les activités du Groupe sont sensibles aux cycles économiques notamment ceux liés au secteur de la construction mais ne sont en revanche pas affectés par le climat. La forêt dense humide de la zone du Bassin du Congo n'est pas sensible aux catastrophes naturelles et le rythme de la production ne varie pas de façon significative entre les saisons sèches et les saisons humides. Ainsi, contrairement à d'autres régions du monde, la production forestière se poursuit pendant la grande saison des pluies qui s'étale de septembre à novembre.

Tout ralentissement conjoncturel dans le secteur de la construction peut avoir une incidence négative sur le niveau d'activité du Groupe. Le Groupe réduit son exposition à la cyclicité des marchés de la construction en étant présent sur de nombreux marchés (pays matures, pays émergents).

Rougier réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires à partir de ses implantations africaines dans le Bassin du Congo. Présent en Afrique

depuis plus de 70 ans, le Groupe n'a pas conclu de police d'assurance pour la couverture du risque politique. L'antériorité de sa présence et les principes de gestion responsable développés dans la conduite des opérations contribuent à la sécurité de ses actifs sur le long terme. Il s'agit en particulier des risques politiques liés au maintien sur une très longue période de l'attribution des concessions forestières pour lesquelles le Groupe s'est engagé dans une politique soutenue de mise en œuvre de Plans d'Aménagements durables, approuvés par les gouvernements pour des cycles de 25 à 30 ans renouvelables puis de leur certification selon les meilleurs critères internationaux.

La maîtrise de la dimension politique du risque économique passe par l'anticipation des orientations annoncées.

2. 6. 1. 2. Risques de réputation / Risques opérationnels et environnementaux

Un risque de perte d'image peut subvenir en cas de commercialisation de bois d'origine illégal et de la médiatisation d'une telle opération. Afin de prévenir ce type de risque, Rougier met tout en œuvre pour vérifier l'origine et la légalité des produits commercialisés notamment dans les opérations de négoce. Rougier s'engage par ailleurs auprès des principaux acteurs de la filière pour promouvoir le bois issu d'un commerce responsable sur les marchés.

Les actions du Groupe en matière d'environnement sont guidées par quatre priorités : préserver la ressource, répondre aux exigences réglementaires

et aux demandes des clients, répondre aux engagements de gestion responsable des activités, et répondre ainsi aux meilleurs standards internationaux de certification (selon les possibilités des marchés) :

Le Groupe veille à minimiser l'impact de son activité sur la forêt notamment en développant des techniques d'exploitation à impact réduit et en prenant en compte la préservation de la ressource forestière et la protection de la biodiversité et de la faune dans la définition de ses plans d'exploitation.

2. 6. 1. 3. Risques commerciaux

Les marchés matures demeurent dominants dans la répartition géographique du chiffre d'affaires, et leur poids relatif augmente en 2021 après plusieurs années de baisse : les ventes réalisées en Europe représentant 35,9% du chiffre d'affaires du Groupe contre 21,1% en 2020 ; la baisse conjoncturelle de l'Amérique du Nord constatée depuis 2015 s'est infléchi en 2021, représentant 4,3% du chiffre d'affaires contre 2,2% en 2020. Les ventes réalisées dans les pays émergents du Sud-Est Asiatique, et au Proche et Moyen-Orient, sont en baisse en 2021 comme en 2020, pour représenter 11,7% du chiffre d'affaires (contre 18,9% en 2020). L'évolution du chiffre d'affaires reste corrélée au niveau de croissance des pays fortement érodée depuis 2020 dans certaines zones géographiques dans le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19. La force

du Groupe réside dans sa capacité à arbitrer en permanence son positionnement sur les marchés pour se reporter sur les marchés à plus forte croissance. Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec un grand nombre de clients sans exposition au risque de perte de clients significatifs : les 10 plus gros clients du groupe représentent ensemble près de 60% du chiffre d'affaires, mais sur des lignes de produit et des pays différents ; parmi les dix premiers clients, seuls 5 clients ont une contribution individuelle de plus de 6%, dont la GSEZ, MPVG, société ayant acquis l'usine d'Owendo, ainsi que la société Zheng Yuan, société ayant repris l'usine de Mévang au Gabon en location. Rougier veille d'une façon générale à maintenir la répartition des risques entre les différents clients et à augmenter régulièrement le nombre d'opérateurs avec qui il traite.

2. 6. 1. 4. Risques matières premières

Le Groupe est également soumis à des risques de variation sur certaines matières telles que les carburants ou le fret maritime, directement corrélés à la variation des cours internationaux. A ce jour, il n'utilise aucun instrument financier dérivé pour gérer son exposition à ces risques, ceux-ci étant encourus, notamment pour le carburant, directement en Afrique dans un contexte d'administration des prix par les autorités gouvernementales.

2. 6. 2. GESTION DES ASSURANCES

Le Groupe couvre les risques de responsabilité civile, de dommages aux biens, de facultés maritimes et de pertes d'exploitation par des assurances adéquates souscrites auprès de compagnie d'assurance notoirement solvables. La politique d'assurance a pour objectif de protéger le patrimoine du Groupe et de minimiser l'impact des sinistres sur le bilan et le compte de résultat. La démarche de la politique d'assurances consiste à identifier et évaluer les risques en termes d'exposition et de capitaux assurés et de souscrire les couvertures des sinistres auprès du marché de l'assurance.

2. 6. 2. 1. Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les biens et les pertes d'exploitation sont couverts par des polices d'assurances de dommages souscrites dans chaque pays où le Groupe est présent.

Ces assurances qui sont en général du type « tous risques sauf » couvrent l'incendie, la foudre, le dégât des eaux, le bris de machine, le vol et selon les pays les catastrophes naturelles. Les pertes d'exploitation sont assurées pour tous les sites de production

Une grande partie des biens commercialisés est acheminée au point final de livraison par navires après avoir parcouru des distances plus ou moins longues à terre par route ou par rail. La gestion de la chaîne logistique est de ce fait de première importance pour le Groupe. Pour en limiter le risque, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de premier plan un contrat d'assurance tout risque géré de façon centrale et couvrant l'ensemble des marchandises transportées avec une extension de couverture sur les risques de guerre.

2. 6. 2. 2. Responsabilité civile

Le Groupe dispose d'une garantie qui couvre à la fois la responsabilité civile des différentes filiales et leurs mandataires sociaux, applicable pour toutes les zones.

2. 6. 3. RISQUES FINANCIERS

Du fait de ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques financiers tels que les risques de marché (risques de change, risque de taux), des risques de crédit et de liquidité. La gestion des risques financiers est centralisée au niveau de la direction financière du Groupe qui assure également l'analyse des risques clients. Rougier n'a pas recours à des montages financiers complexes et n'encourt donc aucun risque significatif de marché

2. 6. 3. 1. Risques de change

Le Groupe est exposé dans une partie de ses activités commerciales aux risques pouvant résulter de la variation des cours de change notamment du dollar. Toutefois les flux en dollars sont limités.

Compte tenu de l'importance de l'Afrique Centrale dans son dispositif, le Groupe a pour règle de souscrire la partie de ses dettes destinées au financement des investissements réalisés dans cette zone, ainsi que la partie du besoin en fonds de roulement qui y est logée, en FCFA pour se prémunir contre les risques de dévaluation de cette monnaie.

Les actifs et passifs financiers libellés en US Dollar ne sont pas significatifs au 31 décembre 2021 comme l'exercice précédent. A ce jour, il n'utilise aucun instrument financier dérivé pour gérer son exposition à ce risque de change limité.

2. 6. 3. 2. Risques associés à des covenants financiers

Les emprunts bancaires souscrits par les filiales africaines, restructurés en 2018, ne comportent plus de clauses de covenants financiers.

2. 6. 3. 3. Risques de crédit et de contrepartie

Les transactions qui sont susceptibles de générer pour le Groupe un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements financiers temporaires
- les instruments de couverture
- les comptes clients.

Le Groupe attache une attention particulière à la sécurité des paiements des biens livrés par une gestion des risques clients s'appuyant sur :

- une société d'affacturage pour les ventes réalisées par des sociétés françaises en France et pour la moitié des ventes réalisées à l'international par des sociétés françaises ;

- la mise en place d'une remise documentaire de type « remise de documents contre paiement pour les ventes réalisées à l'international par des sociétés françaises et non remises au factor ;

- la demande d'avances ou de dépôt de la part des clients ainsi que la mise en œuvre des clauses de réserve de propriété dans les contrats de ventes réalisées par les filiales africaines.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre de clients composant le portefeuille et de leur dispersion géographique. Ce risque est détaillé à la note 27.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

2. 6. 3. 4. Risques de liquidité

Pour faire face à ses besoins, le Groupe disposait en fin d'exercice de disponibilités pour 5,6 millions d'euros.

Par ailleurs, la CDC GABON a versé 3 millions d'euros entre les mains des administrateurs judiciaires le 24 janvier 2019, afin de permettre à Rougier Afrique International de financer son plan de redressement. Elle a également pris l'engagement de subordonner le remboursement de sa créance à l'exécution préalable du plan de redressement.

Parallèlement la CDC GABON a versé 1 million d'euros supplémentaire à Rougier Afrique International reversés à Mokabi pour soutenir le plan financier négocié avec les créanciers bancaires de cette dernière.

La dette subordonnée envers la CDC Gabon s'élève à 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

2. 6. 3. 5. Risques de taux

Le Groupe gère de façon centralisée son risque de taux sur ses principales devises avec pour objectif de limiter les impacts de variation des taux d'intérêt sur sa charge financière.

Les excédents de trésorerie (disponibilités) représentent un encours de 5,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 0,4 millions d'euros l'exercice précédent) contribuant à limiter le risque pesant sur l'endettement à taux variable non couvert.

2. 7. L'ACTIONNARIAT ET LA VIE BOURSIERE

2. 7. 1. CAPITAL

Nombre d'actions et de droits de vote

Au 31 décembre 2021, le capital de la société Rougier S.A. est composé de **1.092.000 actions**, sans variation pendant l'année. A cette même date, 801.998 actions sont inscrites au nominatif (soit 73,4% du total) contre 800.778 l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le **total des droits de vote bruts s'établit à 1.875.618** contre 1.869.922 l'exercice précédent et le **total des droits de vote nets à 1.866.418** après neutralisation des 9.200 actions propres sans droit de vote. A cette même date, le nombre total d'actions disposant du droit de vote double, suite à l'ancienneté de leur inscription au nominatif, est de 783 618, soit 71,8% du nombre total d'actions composant le capital (contre 777 922 l'an dernier).

Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

L'article 19 des statuts de la société ROUGIER SA prévoit notamment que tout actionnaire peut participer aux délibérations des Assemblées Générales.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier qui gère leur compte titres.

L'intéressé justifie de son identité et de la propriété de ses actions, soit par leur inscription nominative à son nom, soit par la présentation de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées Générales par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Les personnes morales actionnaires participent aux Assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A valeur nominale identique, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis cinq ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Ce droit de vote double sera réservé aux actionnaires de nationalité Française et aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de cinq ans prévu au présent paragraphe. La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

En cas de démembrement de propriété, l'usufruitier dispose du droit de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) et le nu-proprétaire du droit de vote à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) ; l'usufruitier et le nu-proprétaire ont toutefois le droit de participer à toute assemblée, ordinaire ou extraordinaire.

Cotation

L'action ROUGIER est cotée sur Euronext Growth Paris (nouvelle dénomination d'ALTERNEXT), système multilatéral de négociation organisé. Son code ISIN est FR0000037640 ; son code mnémorique est ALRGR.

La cotation a été suspendue depuis le 27 février 2018 préalablement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Rougier SA le 12 mars 2018.

Service Titres

Il est assuré par la Société Générale - Securities Services.

Animation et liquidité du titre

Depuis le 31 décembre 2018, le compte est soldé.

Tableau des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Néant

Attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites

Options d'achat d'actions :

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'options d'achat non encore levées par leurs bénéficiaires (dernière levée opérée en 2015).

Actions gratuites :

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'actions gratuites attribuées en cours d'acquisition définitive par leurs bénéficiaires.

Répartition du capital de Rougier S.A.

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote bruts ⁽¹⁾	%
Famille ROUGIER ⁽²⁾	255 033	23,4%	502 788	26,8%
SOPAR ⁽³⁾	400 000	36,6%	800 000	42,7%
CONCERT familial	655 033	60,0%	1 302 788	69,5%
Société ORONTE ⁽⁴⁾	46 062	4,2%	92 124	4,9%
CONCERT total	701 095	64,2%	1 394 912	74,3%
Public	359 369	32,9%	449 170	24,0%
Salariés Rougier	22 336	2,1%	22 336	1,2%
Actions propres	9 200	0,8%	9 200	0,5%
TOTAL AU 31/12/2021	1 092 000		1 875 618	

⁽¹⁾ Calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

⁽²⁾ Les membres composant la famille ROUGIER sont : Jacques Rougier, Francis Rougier, Romain Rougier, Laura Souchard Rougier, Véronique Rougier, Nathalie Auguin Rougier, Luc Auguin, Arthur Auguin Rougier, Victor Auguin Rougier, Valentine Auguin Rougier, Emma Revol, Edgard Revol, Edgard Guedon

⁽³⁾ Société contrôlée par Jacques Rougier et Francis Rougier

⁽⁴⁾ Holding familiale spécialisée dans des prises de participation dans des activités en Afrique et présidée par Jean-Claude Ballouhey

Evolution de la détention du Concert familial ROUGIER :

Au 31 décembre 2021 le Concert familial ROUGIER – composé de la famille Rougier et de SOPAR - dispose au total de 59,98% des actions composant le capital et de 69,46% des droits de vote contre 59,98% et 69,67% respectivement l'an dernier.

Evolution de la détention par actions propres (autocontrôle) :

Au 31 décembre 2021, Rougier S.A. détient 9.200 actions propres, soit 0,84% de son capital comme l'an dernier.

Evolution de la détention des salariés Rougier :

Les actions sont détenues via le FCPE « ROUGIER ACTIONS » constitué dans le cadre du Plan Epargne Entreprise (P.E.E.) de Rougier SA. L'ensemble du personnel des sociétés françaises peut accéder à ce plan sous réserve de disposer d'une ancienneté suffisante. Les versements volontaires effectués bénéficient d'abondements par l'entreprise dans la limite des contraintes légales en la matière (avec application de coefficients d'abondement par tranches de versement)

Au 31 décembre 2021, le FCPE « ROUGIER ACTIONS » détient 22.336 actions de Rougier S.A. représentant 2,05% du capital (comme l'an dernier).

Autres informations :

46.062 actions nouvelles à bons de souscription d'actions (ABSA) avaient été émises en date du 13 novembre 2015 au prix unitaire de 33,56 euros (prime d'émission incluse) au bénéfice de la société ORONTE dans le cadre d'une augmentation de capital réservée. Le bon de souscription d'action (BSA) attaché à chacune de ces actions donnait le droit de souscrire à une action nouvelle Rougier entre le 2 mars 2020 et le 1er mars 2021 inclus à un prix d'exercice de 30,43 euros (prime d'émission incluse). L'option n'ayant pas été levée, les BSA sont désormais caducs.

Pactes d'actionnaires

Le 24 mars 2004, un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation des actions ROUGIER (« Loi Dutreil » article 885 I bis du Code Général des Impôts) portant sur 46,2% du capital a été conclu entre différents actionnaires, membres du Concert familial ROUGIER. Ce dispositif a été complété en 2006 par différents pactes successoraux (« Loi Dutreil » Article 787B du Code Général des Impôts) et par un pacte complémentaire conforme à l'Article 885-I-bis du Code Général des Impôts en date du 22 décembre 2006.

Deux autres pactes d'actionnaires portant engagement collectif de conservation des actions ROUGIER, conforme à l'Article 885 bis du Code Général des Impôts ont été conclus entre différents actionnaires, membres du Concert familial, le 22 décembre 2008 et le 2 mars 2009 portant respectivement sur 40,73% et sur 46,43% du capital. Ces pactes, à caractère fiscal, ne représentent en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion et ne contiennent pas de conditions préférentielles de cession.

Historique des franchissements de seuils légaux et statutaires déclarés à Rougie S.A.

Date de la déclaration	Date du franchissement	Auteur de la déclaration	Seuil franchi	Sens du franchissement	% de détention déclaré lors du franchissement
15 août 2012	14 août 2012	Sopar S.A.S.	33,33%	à la hausse	38,24% du capital en nombre d'actions et 43,69% des droits de vote bruts
		Concert familial ROUGIER	50% 66,66%	à la hausse	62,42% du capital en nombre d'actions et 74,22% des droits de vote bruts
		Maurice ROUGIER	5%	à la hausse	6,25% du capital en nombre d'actions et 8,05% des droits de vote bruts
		Jacques ROUGIER	10%	à la hausse	9,30% du capital en nombre d'actions et 11,89% des droits de vote bruts
24 novembre 2015	20 novembre 2015	Financière de l'Echiquier	2,5%	à la baisse	2,43% du capital en nombre d'actions et 1,47% des droits de vote bruts
19 novembre 2015	13 novembre 2015	ORONTE S.A	2,5%	à la hausse	4,2% du capital en nombre d'actions et 2,5% des droits de vote bruts
19 novembre 2015	6 novembre 2015	ORONTE S.A (de concert avec E-B BALLOUHEY et SOPAR S.A.S)	2,5%	à la hausse	64,2% du capital en nombre d'actions et 74,7% des droits de vote bruts

2.7.2. REVENUS

Pour mémoire : la dernière distribution opérée par Rougie portait sur l'exercice 2011 avec un dividende net par action de 1,00 €.

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Dividende net par action (en €)	0	0	0	0	0
Revenu global par action (en €)	-	-	-	-	-
Rendement moyen *					
Dividende net total versé ** (en K€) dont en actions nouvelles Rougie	-	-	-	-	-

* Rendement moyen = Revenu global / Cours moyen annuel à l'ouverture de l'action (cf. tableau Bourse ci-dessous).

** Pour le dernier exercice, montant théorique calculé sur la totalité des actions, y compris les actions auto-détenues (au moment de la distribution effective, le dividende attaché au nombre d'actions de ce type sera en fait viré en Report à Nouveau).

2. 7. 3. BOURSE

Données boursières relatives aux transactions et au cours de bourse :

Pour mémoire : en août 2012, passage de la cotation de Eurolist - Compartiment C à Alternext, qui est devenu **Euronext Growth** en 2017.

La cotation a été suspendue depuis le 27 février 2018 préalablement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Rougier SA le 12 mars 2018. Les informations 2018 ne sont pas significatives et aucune transaction n'est intervenue depuis cette date.

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Nombre de titres du capital social	1 092 000	1 092 000	1 092 000	1 092 000	1 092 000
Nombre de titres échangés	82 601	NS	NS	NS	NS
↳ Moyenne de titres échangés par séance de cotation	324	NS	NS	NS	NS
Capitaux échangés (en K€)	1 609	NS	NS	NS	NS
Cours le plus haut de l'année (en €)	22,40	NS	NS	NS	NS
Cours le plus bas de l'année (en €)	16,25	NS	NS	NS	NS
Cours moyen annuel à l'ouverture (en €)	19,95	NS	NS	NS	NS
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	22,550	NS	NS	NS	NS

Principales données financières consolidées par action :

(en IFRS, en €)	2017	2018	2019	2020	2021
CAF *	(5,98)	(30,08)	0,24	(5,89)	7,26
Résultat net **	(11,40)	(19,50)	3,70	(6,78)	5,03
Capitaux propres **	25,21	2,47	6,17	(0,58)	4,40

* Après coût de l'endettement financier net et impôt

** En part du Groupe (attribuable aux propriétaires de la société-mère)

Evolution du cours de l'action Rougier :

L'action ROUGIER est cotée EURONEXT GROWTH Paris (nouvelle dénomination d'ALTERNEXT) depuis son transfert en date du 29 août 2012 ; EURONEXT GROWTH Paris n'est pas un marché réglementé mais un système multilatéral de négociation organisé au sens de l'article 525-1 du règlement général de l'AMF.

La cotation a été suspendue depuis le 27 février 2018 préalablement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Rougier SA le 12 mars 2018.

2. 7. 4. UTILISATION PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORISATION D'OPERER EN BOURSE

Synthèse des titres auto-détenus :

Durant l'année 2021, aucun mouvement sur actions propres n'a été opéré par Rougier SA.

Au 31 décembre 2021, **ROUGIER S.A. détient 9.200 de ses propres actions, soit un taux d'autocontrôle de 0,84%** (comme l'an dernier).

La valorisation brute comptable de ces actions propres s'élève à 270 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (comme l'an dernier), soit une valeur brute unitaire de 29,30 € (comme l'an dernier).

La dépréciation de 106 milliers d'euros a été portée à 270 milliers d'euros au 31 décembre 2020, soit une dépréciation intégrale des actions propres eu égard à la valeur des capitaux propres consolidés à cette même date.

La valeur nette comptable est ainsi nulle au 31 décembre 2021 (comme l'an dernier).

Ces actions propres sont affectées à d'autres objectifs.

Position et variation des titres auto-détenus :

Valorisation au 31 décembre 2021 :

Valeur brute totale au bilan des titres auto-détenus	269.567 €
↳ Valeur brute unitaire moyenne	29,30 €
Dépréciation des titres	(269.567 €)
<hr/>	
Valeur nette totale au bilan des titres auto-détenus	0 €
↳ Valeur nette unitaire moyenne	0,00 €

Position à l'ouverture et à la clôture :

Nombre de titres auto-détenus au 01/01/2021	9.200
Pourcentage d'autocontrôle	0,84%
dont :	
Contrat de liquidité	Néant
Nombre de titres auto-détenus au 31/12/2021	9.200
Pourcentage d'autocontrôle	0,84%
dont :	
Contrat de liquidité	Néant

Mouvements de l'année 2021 :

Néant

Ventilation par type de détention et par objectif des titres auto-détenus :

Nombre de titres détenus au porteur au 31 décembre 2021 :

Contrat de liquidité	Néant
-----------------------------	--------------

Nombre de titres inscrits au nominatif au 31 décembre 2021 :

Réserve pour autres objectifs	9.200
↳ Valeur brute unitaire moyenne	29,30 €
↳ Valeur nette unitaire moyenne	0,00 €

Opérations réalisées sur les titres auto-détenus tous objectifs confondus :

Néant

2. 8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES ET PERSPECTIVES

Activité 2022

Le chiffre d'affaires en 2022 est en nette hausse, avec une progression de près de 80% à la fin du premier semestre par rapport à la même période en 2021, chacune des sociétés du groupe ayant même surperformé par rapport au budget 2022. Ces réalisations traduisent aussi bien une croissance en volume qu'un effet prix, faisant suite à des renégociations de prix à la hausse de certains contrats vente de Rougier Afrique International.

Perspectives

ROUGIER poursuit sa stratégie focalisée essentiellement sur le développement de l'exploitation durable et certifiée de forêts naturelles au Gabon et en République du Congo ainsi que sur le développement de la commercialisation internationale de bois tropicaux africains sur des marchés internationaux exigeants en termes de responsabilité environnementale. Cette stratégie lui permet de soutenir la croissance de ses activités rentables dans un contexte commercial favorable en 2022 aux matières premières, et en particulier au bois certifié.

2. 9. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ROUGIER S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

COMPTES SOCIAUX

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
Situation financière en fin d'exercice :					
Capital social (en milliers d'euros)	5 549	5 549	5 549	5 549	5 549
Nombre d'actions émises	1 092 000	1 092 000	1 092 000	1 092 000	1 092 000
Résultat global (en milliers d'euros) :					
Produits d'exploitation	3 439	2 462	336	161	265
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	3 208	(10 845)	1 091	344	(5 142)
Impôts sur les bénéfices *	17	0	0	0	0
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(29 226)	(1 463)	4 355	(7 834)	10 407
Montant théorique des bénéfices distribués **	-	-	-	-	-
Montant de la distribution effective des bénéfices **	-	-	-	-	-
Résultat réduit à une seule action (en euros) :					
Résultat après impôt et avant amortissements et provisions	2,95 €	(9,93) €	1,00 €	0,32 €	(4,71) €
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(26,76) €	(1,34) €	3,99 €	(7,17) €	9,53 €
Dividende net versé à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel :					
Nombre de salariés	12	9,5	2	1	1
Masse salariale (en milliers d'euros)	1 425	856	486	31	25
Somme versée au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	623	407	140	15	21

* La ligne 'Impôts sur les bénéfices' intègre le boni / mali d'intégration fiscale. Convention de signe retenue : (charge) / produit.

** Montant théorique calculé sur la totalité des actions, y compris les actions auto-détenues par Rougier S.A. (au moment de la distribution effective, le dividende attaché au nombre d'actions de ce type sera en fait viré en Report à Nouveau).

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS au 31 décembre 2021

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	33
2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	34
3. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE	35
4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	37
5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETS CONSOLIDES	38
6. INFORMATIONS SECTORIELLES RESUMEES	39
7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	40
8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ANNUELS	78

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	66 501	43 420
Autres produits de l'activité	1 251	829
Achats consommés	(21 506)	(8 946)
Charges de personnel	(15 053)	(14 608)
Charges externes	(18 742)	(15 681)
Impôts et taxes	(3 034)	(2 886)
Dotation aux amortissements	(5 805)	(6 816)
Dotation aux provisions	(1 570)	(4 790)
Variation des stocks de produits en cours et finis	1 310	(2 940)
Autres produits et charges d'exploitation	(96)	1
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3 256	(12 417)
Autres produits et charges opérationnels non courants (1)	6 493	1 974
RESULTAT OPERATIONNEL	9 749	(10 443)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	17	153
Coût de l'endettement financier brut	(765)	(759)
Coût de l'endettement financier net	(748)	(606)
Autres produits et charges financiers nets	(218)	(245)
Impôts	(474)	(485)
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-	-
RESULTAT NET	8 309	(11 779)
attribuable :		
- aux propriétaires de la société mère	5 488	(7 404)
- aux participations ne donnant pas le contrôle	2 821	(4 375)
RESULTAT NET PAR ACTION		
attribuable aux propriétaires de la société mère :		
- Résultat de base par action (en euros)	5,07 €	-6,84 €
- Résultat par action dilué (en euros)	5,07 €	-6,84 €

(1) Y compris variation de la dépréciation des actifs suite à l'impairment test (cf. NOTE 12) et plus-value de cession de l'usine d'Owendo.

2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
RESULTAT NET		8 309	(11 779)
Différence de conversion		-	12
Variation de juste valeur des instruments financiers			
Effet d'impôt			
Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres, transférables en compte de résultat		-	12
Avantages accordés au personnel (écarts actuariels)		(99)	41
Effet d'impôt		-	-
Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres, non transférables en compte de résultat		(99)	41
RESULTAT GLOBAL attribuable :		8 210	(11 726)
- aux propriétaires de la société mère		5 421	(7 370)
- aux participations ne donnant pas le contrôle		2 789	(4 356)

3. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles	11/12	3 636	4 156
Immobilisations corporelles	11/12	25 455	23 102
Immeubles de placement	13	-	-
Titres mis en équivalence	14	-	-
Actifs financiers non courants	14	513	599
Impôts différés actifs	9	-	-
Autres actifs non courants	27.1	1 834	1 937
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		31 438	29 794
Stocks	15	16 519	15 619
Clients et comptes rattachés	16	8 610	6 582
Créances d'impôt courant		-	29
Autres actifs courants	17	6 422	5 314
Instruments dérivés actifs	25	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	5 565	418
TOTAL ACTIFS COURANTS		37 116	27 962
Actifs non courants destinés à être cédés	19	-	562
TOTAL ACTIF		68 554	58 318

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital		5 549	5 549
Primes		3 950	3 950
Actions propres		-	-
Réévaluation des instruments financiers		(4)	(4)
Réserves de conversion		25	89
Autres réserves		(4 720)	(10 219)
CAPITAUX PROPRES attribuables aux propriétaires de la société mère		4 800	(635)
CAPITAUX PROPRES attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		3 111	322
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20	7 911	(313)
Provisions pour risques et charges	21/22	1 900	1 266
Dettes financières non courantes	23	15 114	12 465
Impôts différés passifs	9	28	31
Autres passifs non courants	27.6	11 012	14 802
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		28 054	28 564
Provisions pour risques et charges	21/22	374	833
Dettes financières courantes	23	1 833	5 023
Fournisseurs et comptes rattachés		12 682	7 417
Dettes d'impôt courant		601	806
Autres passifs courants	24	17 093	15 981
Instruments dérivés passifs	25	6	6
TOTAL PASSIFS COURANTS		32 589	30 067
Passifs directement associés à des actifs non courants destinés à être cédés	19	-	-
TOTAL PASSIF		68 554	58 318

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Actions propres (1)	Réévaluation des instruments financiers	Réserves (2)	CAPITAUX PROPRES Part attribuable aux propriétaires de la société mère	CAPITAUX PROPRES Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	CAPITAUX PROPRES TOTAL
Au 1er janvier 2020	5 549	3 950	(164)	(4)	(2 596)	6 735	4 677	11 412
Dividendes distribués						-		-
Paiements fondés sur des actions						-		-
Variation des actions propres			164		(164)			
Impôts différés						-		-
Variations de périmètre								
RESULTAT GLOBAL (2)					(7 370)	(7 370)	(4 356)	(11 725)
Au 31 décembre 2020	5 549	3 950	-	(4)	(10 129)	(635)	322	(313)
Dividendes distribués						-		-
Augmentation de capital						-		-
Paiements fondés sur des actions						-		-
Variation des actions propres						-		-
Changement de méthode comptable (retraite)					11	11		11
Variations de périmètre					2	2		2
RESULTAT GLOBAL					5 421	5 421	2 789	8 210
Au 31 décembre 2021	5 549	3 950	-	(4)	(4 695)	4 800	3 111	7 911

(1) Le taux d'autocontrôle est de 0,84% au 31 décembre 2021, comme l'an dernier. La valorisation brute comptable de ces actions propres s'élève à 270 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (comme l'an dernier). La dépréciation a été portée à 100% milliers d'euros au 31 décembre 2020 ; la valeur nette comptable est ainsi nulle au 31 décembre 2021 (comme l'an dernier).

(2) Les comptes consolidés de Rougier SA pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 8 novembre 2022 et seront soumis pour approbation à l'assemblée générale. Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est en instance d'affectation ; il figure au 31 décembre 2021 en Autres réserves pour (7.370) milliers d'euros.

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETS CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
RESULTAT NET		8 309	(11 779)
- Quote-part de résultat des mises en équivalence		-	-
- Dotation aux amortissements		5 902	6 816
- Dotation / (Reprise) relative aux provisions (1)		88	(249)
- Plus ou moins-values de cession et variations de juste valeur		(6 372)	(1 208)
- Autres charges / (produits) sans incidence sur la trésorerie		-	(7)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT après coût de l'endettement financier net et impôt		7 927	(6 427)
- Coût de l'endettement financier net		729	606
- Charge / (Produit) d'impôt		474	485
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt		9 130	(5 336)
Impôts payés		(656)	(238)
Variation du Besoin en Fonds de roulement lié à l'activité	26	(1 419)	10 129
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		7 055	4 555
Investissements corporels et incorporels décaissés	26	(7 475)	(4 102)
Investissements financiers décaissés	26	-	-
Autres		(52)	-
Produits encaissés sur cessions d'immobilisations		7 095	1 300
Variation des autres actifs financiers		(25)	(37)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(457)	(2 838)
Augmentation de capital		-	-
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère		-	-
Nouveaux emprunts contractés		4 859	1 375
Remboursements d'emprunts		(2 387)	(2 981)
Intérêts financiers nets versés		(729)	(755)
Diminution / (Augmentation) des actions propres		-	-
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		1 743	(2 361)
Effet des variations de change sur la trésorerie		(2)	8
VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		8 339	(635)
Position à l'ouverture		(4 492)	(3 857)
Position à la clôture		3 847	(4 492)

(1) Y compris dépréciation des actifs suite à l'impairment test (cf. NOTE 12) - A l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES RESUMEES

La présentation de cette information sectorielle résumée, qui est conforme à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, se limite aux **indicateurs-clés retenus par la Direction Générale**. Les secteurs opérationnels présentés dans la segmentation appliquée par Rougier sont des subdivisions de l'unique branche d'activité du Groupe (cf. présentation détaillée dans la Note 2-3 de l'Annexe aux comptes consolidés), complétées des activités propres aux holdings et aux activités diverses non significatives.

En milliers d'euros	Exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et commerce international			Holdings & divers	Opérations inter – secteurs	TOTAL
	Gabon	Congo	Commerce International			
ANNUEL 2021						
Chiffre d'affaires niveau secteur	38 133	12 724	29 166	46	(13 568)	66 501
- Opérations inter-secteurs	(4 175)	(8 799)	(594)		13 568	-
Chiffre d'affaires niveau Groupe	33 958	3 925	28 572	46	-	66 501
Dotation aux amortissements	(4 571)	(1 193)	(15)	(25)	-	(5 805)
Résultat opérationnel	9 785	(243)	330	(122)	-	9 749
dont impairment test						
Investissements de la période (1)	6 675	879	47	3	-	7 604

En milliers d'euros	Exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et commerce international			Holdings & divers	Opérations inter – secteurs	TOTAL
	Gabon	Congo	Commerce International			
ANNUEL 2020						
Chiffre d'affaires niveau secteur	34 378	6 388	15 854	58	(13 258)	43 420
- Opérations inter-secteurs	(9 317)	(3 519)	(410)	(12)	13 258	-
Chiffre d'affaires niveau Groupe	25 061	2 869	15 444	46	-	43 420
Dotation aux amortissements	(5 684)	(1 090)	(15)	(27)	-	(6 816)
Résultat opérationnel	(5 524)	(3 947)	(749)	(222)	-	(10 443)
dont impairment test		758				758
Investissements de la période (1)	2 523	1 401	-	-	-	3 922

(1) Total des acquisitions de la période hors incidence des décalages de décaissements et hors IFRS16. Hors éléments financiers.

7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 - Généralités

ROUGIER S.A., société mère du Groupe, est une Société Anonyme à Conseil d'administration.

Le siège social est domicilié au 210, avenue Saint-Jean d'Angély (79). La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro B 025.580.143. L'action Rougier est cotée sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé ; son code ISIN est FR0000037640 et son code mnémonique est ALRGR.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2020 et a donné son autorisation à leur publication le 8 novembre 2022.

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétations IFRS de l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards/interpretations/index_fr.htm.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2021 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2020, à l'exception de l'évolution des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne applicables au 1^{er} janvier 2021 et sans incidence significative sur les comptes du Groupe.

Normes, interprétations et amendements applicables à partir de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 :

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2020, à l'exception de :

- Amendement à IAS 1 "Classement des passifs courants ou non-courants" ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme de l'indice référence des taux d'intérêts – Phase 2
- Amendement à IFRS 16 – Allègements de loyers liés à la pandémie de Covid-19
- Amendements IFRS 4, Prolongation de l'exemption temporaire à l'application d'IFRS 9

La première application de ces textes n'entraîne pas d'impact significatif pour le Groupe.

En 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRS IC) a précisé ses interprétations des normes (i) IAS 19 Avantages au personnel et (ii) IAS 38 Immobilisations incorporelles :

(i) l'IFRS IC a introduit de revoir les modalités d'étalement du coût de l'avantage sur la période de services ;

(ii) l'IFRS IC a considéré que les coûts de configuration et d'adaptation d'un logiciel accessible par le cloud (logiciel en mode SaaS) et non contrôlé par l'entité ne répondent pas à la définition d'une immobilisation incorporelle et devraient être comptabilisés en charges de la période.

Les impacts de la revue des modalités des normes IAS 19 et IAS 38 sur le Groupe ne sont pas significatifs sur l'information financière présentée.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2021 et non appliqués par anticipation :

Les normes suivantes ont été publiées par l'International Financial Reporting Standards Board mais ne sont pas encore en vigueur ou n'ont pas été adoptées par l'Union européenne :

- Amendements à l'IAS 1 concernant la classification des passifs sur la base des accords contractuels en place à la date de clôture ;
- Amendements à l'IAS 16 concernant les produits avant leur utilisation prévue ;
- Amendements à l'IAS 37 concernant les contrats déficitaires ;
- Amendements à IFRS 3 mettant à jour une référence au Cadre conceptuel.
- Améliorations et autres modifications des IFRS/IAS - Un certain nombre de normes ont été modifiées sur divers points.

Ces textes ont été adoptés ou sont en cours d'adoption par l'Union européenne. Sous réserve de leur adoption définitive, ces normes et amendements de normes sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 ou ultérieurement. Aucune de ces modifications ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers du groupe.

2.1. Estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de prendre en compte les événements et l'expérience passés et de s'assurer de leur adéquation à l'évolution de la situation économique.

La consolidation des comptes a ainsi été réalisée en tenant compte du contexte économique actuel et en s'appuyant sur les paramètres financiers de marché tels que disponibles à la date de clôture.

La Direction du Groupe a apprécié, au mieux de la visibilité actuelle, les flux futurs de trésorerie contribuant à la valorisation des actifs à long terme. Les principales hypothèses retenues à la date de clôture, ainsi que la sensibilité à la variation des différents taux retenus (d'actualisation, de croissance, ...) et pris en compte dans les calculs effectués, sont détaillées dans les différents paragraphes de l'annexe des états financiers. Pour le Groupe, cela concerne plus particulièrement les tests de dépréciation (impairment test) des actifs immobilisés (cf. Note 12) et les provisions pour avantages accordés au personnel (cf. Note 21).

En fonction des hypothèses retenues, dont certaines directement liées à l'évolution des conditions économiques, les éléments figurant dans les futurs états financiers du Groupe pourront être différents des estimations actuellement retenues à la date de clôture. Dans ce cas, les impacts sur les estimations de la Direction du Groupe seront comptabilisés lors des exercices de prise en compte du changement des hypothèses.

Les tests de dépréciation ont été réalisés au 31 décembre 2021 pour les UGT Gabon et Congo selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), sur la base du plan stratégique du groupe élaboré fin 2021 (cf. Note 12).

2.2. Principes de consolidation

Les comptes consolidés incorporent par intégration globale les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe, à savoir le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir un avantage.

En cas de contrôle conjoint (notamment pour les sociétés en joint-venture), le Groupe a retenu la méthode de la mise en équivalence, avec des lignes distinctes figurant à ce titre dans les comptes consolidés : "Titres mis en équivalence" à l'actif du bilan et "Quote-part de résultat des mises en équivalence" au compte de résultat. Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

2.3. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée par Rougier est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour le suivi et l'analyse des performances des activités et l'allocation des ressources.

Le découpage appliqué présente quatre secteurs opérationnels (comme en 2020) qui correspondent aux reportings internes communiqués à la Direction Générale, identifiée comme le principal organe de décision opérationnelle du Groupe.

Chaque secteur constitue une composante distincte du Groupe, tant en termes d'activité que de risques, et fait l'objet d'un suivi individualisé. Ce sont des subdivisions des deux grandes activités de Rougier ; les activités propres aux holdings et les activités diverses complétant ce découpage sectoriel :

- Exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et commerce international (Rougier Afrique International) :

Correspond d'une part aux activités d'exploitation de forêts naturelles et de transformation industrielle (production de sciages et de panneaux de contreplaqués) des filiales situées en Afrique :

- au Gabon,
- au Congo Brazzaville.

D'autre part, l'activité de commerce international assure notamment la commercialisation sur l'ensemble des marchés des produits issus des filiales africaines.

- Holdings et divers :

Comprend les activités de la holding de tête Rougier S.A. et de diverses sociétés du groupe dont l'activité est assimilée à celle de holding.

La ventilation géographique selon le pays de destination des ventes, qui n'est pas prédominante pour le choix des implantations, est limitée au chiffre d'affaires. La présentation de cette note est positionnée avec la Note 5 relative au chiffre d'affaires.

2.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro. La monnaie fonctionnelle de la quasi-totalité des filiales est l'euro ou le franc CFA, qui a une parité fixe avec l'euro.

2.5. Conversion des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en devises (hors dérivés le cas échéant) sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les effets constatés en résultat sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel pour les différences de conversion relatives à l'activité opérationnelle ;
- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note relative aux instruments financiers.

2.6. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées. Il comprend les revenus liés à la vente de biens et services. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le contrôle des marchandises ou des services a été transféré au client. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises est comptabilisé essentiellement au moment de leur livraison. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de service est comptabilisé dès lors que celui-ci a été rendu.

Les ventes du Groupe sont composées d'une unique obligation de performance. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait à une date donnée correspondant au transfert du contrôle du bien ou service au client, généralement à la date de livraison des biens.

2.7. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. En particulier, les éléments inhabituels définis comme des produits ou charges non récurrents par leur nature ou leur montant contribuent au résultat opérationnel.

2.8. Plans d'options d'achats d'actions / Plans d'attribution d'actions gratuites

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'options d'achat non encore levées par leurs bénéficiaires (dernière levée opérée en 2015).

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'actions gratuites attribuées en cours d'acquisition définitive par leurs bénéficiaires.

2.9. Impôt sur le résultat

Le Groupe comptabilise sans les actualiser les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement des différences temporelles. Les actifs d'impôts différés sur les crédits d'impôts, les déficits reportables et les autres différences temporelles sont comptabilisés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit légal de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Un impôt différé passif est constaté au titre des différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation consolidés, sauf lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera,
- et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

S'agissant de sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu au titre des distributions probables décidées par le Groupe dans un avenir prévisible.

2.10. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les montants immobilisés au titre du domaine forestier, qui comprennent des coûts historiques d'acquisition de certains permis forestiers, ainsi que l'ensemble des frais engagés directement imputables à la mise sous aménagement durable des forêts. Ces frais d'aménagement durable regroupent à la fois les frais d'inventaire des ressources forestières et divers frais d'étude sur les aspects environnementaux ou socio-économiques, auxquels peuvent venir s'ajouter dans certains cas les coûts liés aux obligations à remplir dans le cadre de l'établissement d'un cahier des charges (concernant généralement des infrastructures et divers travaux d'équipement : construction d'une base-vie, d'une route d'accès, alimentation en eau, ...).

Ces montants immobilisés au titre du domaine forestier sont amortis par la contrepartie du résultat opérationnel courant sur leur durée d'utilisation estimée, généralement comprise entre 20 et 30 ans. La durée d'amortissement est fondée sur la durée des droits attribués par les autorités compétentes, et prend en compte les possibilités de renouvellement avérées.

Immobilisations corporelles :

La valeur brute des immobilisations corporelles est égale au coût historique d'acquisition ou de production.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer, d'une part, le coût de production d'immobilisations pendant la période précédant leur mise en exploitation et, d'autre part, celui des immobilisations acquises, sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, Coûts d'emprunt, sont respectés.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, sauf ceux dégagés pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien qui sont immobilisés.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Aménagement des terrains :	40 ans
- Infrastructures forestières et campement :	10 à 30 ans
- Constructions gros œuvre :	20 à 40 ans
- Matériels et installations techniques :	5 à 20 ans
- Matériels forestiers :	7 à 14 ans
- Autres immobilisations corporelles :	5 à 10 ans

Les actifs font l'objet d'un amortissement selon un plan révisé lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation initialement estimée.

2.11. Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (impairment test)

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation au minimum chaque année, ou dès que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Les tests de dépréciation sont effectués au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies dans le Groupe et contenant les actifs immobilisés, dont les principales sont les deux UGT africaines que constituent le Gabon et le Congo. L'approche par pays, après prise en compte des opérations de commerce international s'y rapportant, résulte de l'organisation du Groupe associant étroitement les actifs forestiers et les actifs industriels dans chacun d'entre eux.

Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels le Groupe opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, les actifs de l'UGT font l'objet d'une dépréciation pour la différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction du Groupe, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés.

Les hypothèses qui sous-tendent le plan d'affaires intègrent notamment l'estimation de l'évolution des marchés des pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que de l'évolution des prix de vente des produits et des coûts de production. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe.

Dès qu'une perte de valeur a été enregistrée sur une UGT dans les comptes consolidés, une révision périodique est effectuée pour définir s'il convient d'ajuster la dépréciation des actifs. Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations incorporelles (hors goodwill) et des immobilisations corporelles sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement à hauteur de la perte de valeur initiale, en s'assurant qu'elle ne génère pas une valeur comptable supérieure à la valeur qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

2.12. Contrats de location

A la mise en place du contrat, le Groupe évalue si le contrat est, ou contient, un bail, c'est-à-dire si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie.

Le Groupe, en tant que preneur, applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les contrats de location en application de la norme IFRS 16, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les dettes de location de façon à ce que loyers et les droits d'utilisation correspondent au droit d'utilisation des actifs sous-jacents.

Droit d'utilisation de l'actif

Le Groupe comptabilise le droit d'utilisation de l'actif à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire à la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour être utilisé). Les droits d'utilisation de l'actif sont évalués au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de toute réévaluation des dettes de location. La valeur brute des droits d'utilisation de l'actif comprend le montant de la dette de location, les coûts directs initiaux encourus et les paiements effectués au titre de la location à la date de commencement ou avant, moins les avantages reçus. Les droits d'utilisation sont amortis sur une base linéaire sur la durée du bail.

Si la propriété de l'actif loué est transférée au Groupe à la fin du contrat de location ou si la valeur brute reflète l'exercice d'une option d'achat, l'amortissement est calculé sur la base de la durée de vie estimée du bien.

Les droits d'utilisation peuvent également faire l'objet d'une dépréciation.

Les droits d'utilisation des actifs loués sont présentés au bilan au poste « Autres immobilisations corporelles ».

Dettes de location

A la date de commencement du contrat de location, le Groupe comptabilise les dettes de location évaluées à la valeur actuelle des loyers à verser pendant la durée du bail. Les loyers comprennent les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance) moins tout avantage à recevoir, les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, et les montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Les loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée par le Groupe et les pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de l'option de résiliation par le Groupe.

Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges (sauf s'ils sont engagés pour produire des stocks) dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.

Pour calculer la valeur actuelle des loyers, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal à la date de commencement du contrat de location car le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable.

Après la date de commencement, la dette de location est augmentée des intérêts et réduite des loyers payés. En outre, la valeur comptable des dettes de location est réévaluée s'il y a une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des loyers payés (par exemple, des changements dans les paiements futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux utilisé pour déterminer ces loyers) ou un changement dans l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

Baux à court terme et baux d'actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation des contrats de location à court terme pour ses contrats de location de biens immobiliers, de machines et d'équipements à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins à compter de la date de début du contrat et ne contenant pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation des actifs de faible valeur aux contrats de location de matériel de bureau. Les paiements des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location.

Impôts différés

Le Groupe ne constate pas d'impôts différés au titre du droit d'utilisation et de la dette locative.

2.13. Actifs financiers

La classification des actifs financiers repose sur les caractéristiques de leurs flux de trésorerie ainsi que sur les modalités de gestion définies par le Groupe. En application de la norme IFRS9, les actifs financiers sont comptabilisés dans l'une des 3 catégories suivantes :

Actifs au coût amorti :

Il s'agit d'actifs financiers détenus en vue de collecter des flux de trésorerie contractuels qui se composent exclusivement d'intérêts et de remboursement du capital à des dates déterminées. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie comprend principalement les disponibilités, les créances commerciales, les dépôts à terme ainsi que les créances rattachées à des participations et les prêts à des sociétés non consolidées. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global :

Ils correspondent aux instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, pour lesquels le Groupe a fait le choix irrévocable, titre par titre, et dès la première comptabilisation, de constater les variations de juste valeur en autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés. Les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie futurs sont également classés dans cette catégorie.

Actifs à la juste valeur par résultat :

Ils comprennent les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas, le cas échéant, retenu l'option de comptabilisation à la juste valeur par autres éléments du résultat global ainsi que tous les actifs financiers qualifiés d'instruments de dette qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes (notamment parce qu'ils n'ont pas d'échéance fixe ou de flux déterminables). Cette catégorie comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement ainsi que les instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

2.14. Actifs non courants (ou groupes d'actifs) destinés à être cédés

Sont considérés comme destinés à être cédés les actifs non courants (ou groupes d'actifs) qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) considérés comme « destinés à être cédés » sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs classés comme destinés à être cédés (ou inclus au sein d'un groupe destiné à être cédé) cessent d'être amortis.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) destinés à être cédés sont présentés séparément des autres actifs du bilan. Les passifs directement associés à ces actifs destinés à être cédés sont également présentés séparément des autres passifs du bilan (sans compensation).

2.15. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier comprend, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication. Les coûts de revient sont en général calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

2.16. Actions propres

Les actions propres (autocontrôle) sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

2.17. Provisions

Engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel :

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en linéarisant si les services rendus au cours des périodes ultérieures aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des périodes antérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, les obligations d'État sont utilisées. La monnaie et la durée des obligations utilisée est cohérente avec la monnaie et la durée estimée des engagements au titre des avantages évalués.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées et lorsqu'il apparaît des écarts d'expérience, il en résulte des écarts actuariels qui sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

La norme IAS 19, adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012, s'applique obligatoirement depuis les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. En application des règles imposées par cette norme :

- Les gains et pertes actuariels de la période sont à présent reconnus directement dans les capitaux propres et font partie des éléments du résultat global ; le Groupe avait opté antérieurement pour une reconnaissance des écarts actuariels au niveau du compte de résultat.
- Le coût des services passés résultant d'une modification ou d'une réduction de régime est comptabilisé immédiatement et intégralement en compte de résultat ; le Groupe ayant opté antérieurement pour ce mode de comptabilisation du coût des services passés, ce changement n'aura pas d'impact sur ses comptes.
- Le rendement attendu des actifs de couverture du régime correspond au taux d'actualisation des engagements.
- La charge d'intérêts de la dette actuarielle est constatée en résultat financier conformément à l'option offerte.

Par conséquent, la charge nette de l'exercice reconnue dans le compte de résultat correspond :

- au coût des services rendus
- au coût financier
- au coût des services passés
- diminués du rendement attendu des fonds de couverture

Indemnités de fin de contrat de travail :

Le coût des mesures d'adaptation des effectifs est pris en charge dès que l'engagement du Groupe a été annoncé aux personnels concernés.

Autres provisions :

Des provisions pour litiges ou contentieux et des provisions pour risques et charges divers sont comptabilisées dès qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé et se traduisant par une sortie de ressources probable dont le montant peut être estimé de façon fiable.

2.18. Passifs financiers

La norme IFRS 9 distingue les catégories de passifs financiers suivantes :

Les passifs financiers évalués au coût amorti :

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes porteuses d'intérêts sont mesurées à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui peuvent être directement affectés à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le calcul initial, mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie comprend principalement les emprunts bancaires sous forme de tirages de lignes de crédit et découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation.

Les passifs à la juste valeur par résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction. Cette catégorie comprend essentiellement les instruments dérivés.

2.19. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IFRS 9 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions. Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

Le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Cette documentation est actualisée au fur et à mesure afin de

démontrer l'efficacité de la couverture désignée dans un intervalle de 80% à 125%.

La comptabilité de couverture est adaptée à la catégorie de couverture concernée :

- Couverture de juste valeur :
L'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat et seule la part inefficace de la couverture a un effet sur le compte de résultat.
- Couverture de flux de trésorerie :
L'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert a un effet sur ce dernier.

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

Deux variations de périmètre sont intervenues au cours de l'exercice 2021.

La société SAGGEX, en cours de liquidation depuis l'exercice 2019, a été radiée le 6 mai 2021.

La société SNC Eressa a été absorbée par sa société mère Rougier SA par transmission universelle du patrimoine en date du 22 novembre 2021.

Activité / Dénomination usuelle des sociétés	Méthode de consolidation		Pays	N° Siren	% d'intérêt du Groupe	
	31/12/21	31/12/20			31/12/21	31/12/20
Rougier SA	Société Mère	IG	France	025 580 143	100,00%	100,00%
Rougier Afrique International (RAI)	IG	IG	France	415 101 443	65,00%	65,00%
SNC ERESSA	NC	IG	France	324 717 743	0,00%	100,00%
Cifho	IG	IG	Gabon		65,00%	65,00%
Cofoba	IG	IG	Gabon		65,00%	65,00%
Mokabi	IG	IG	Congo		65,00%	65,00%
Rougier Afrique Centrale (RAC)	IG	IG	Gabon		65,00%	65,00%
Rougier Gabon	IG	IG	Gabon		63,65%	63,65%
Saggex	NC	IG	Suisse		0,00%	65,00%
SPS International	IG	IG	France	480 514 348	65,00%	65,00%

IG = intégration globale NC = non consolidée

NOTE 4 – Faits exceptionnels et financement

Activité 2021

L'exercice 2021 a montré des signes encourageants de redressement, portés par le recentrage stratégique de Rougier et son développement sur l'exploitation durable et certifiée de forêts naturelles au Gabon et en République du Congo, ainsi que sur la commercialisation internationale de bois tropicaux africains.

Dans ce contexte, au Rougier Gabon a enregistré une augmentation du niveau de sa production forestière certifiée FSC® avec le développement de contrats pluriannuels d'approvisionnement en grumes certifiées auprès des industries gabonaises de transformation du bois et bien sûr, auprès du locataire de l'usine de Mévang et avec le du repreneur de l'usine d'Owendo.

En République du Congo, Mokabi a poursuivi l'amélioration des évacuations de ses productions par les voies fluviales et l'amélioration de la transformation de sa production forestière vers plus de valeur ajoutée. Néanmoins, les aléas et les coûts de la logistique maritime internationale ont freiné la normalisation de son activité.

Rougier Afrique International a enfin accentué la commercialisation de contreplaqués okoumés certifiés FSC® produits au Gabon, en particulier vers l'Europe.

Le chiffre d'affaires 2021 est en nette progression, de plus de 53% en consolidé, avec un résultat opérationnel courant positif.

Cession d'actifs

Le processus de cession de l'usine d'Owendo a fait l'objet de reports successifs. Un compromis de vente d'actifs a été signé début décembre 2020, prévoyant un closing pour début 2021. La cession est effective depuis septembre 2021. Le fruit de cette vente a apporté à Rougier Gabon mais aussi à Mokabi (via un apport en trésorerie de Rougier Afrique International) les moyens pour financer leurs activités opérationnelles.

Plans de continuation et de sauvegarde

Au cours de l'exercice, le Groupe Rougier a poursuivi son importante réorganisation menée dans le cadre du plan de sauvegarde de Rougier SA et du plan de redressement de Rougier Afrique International homologués par le Tribunal de Commerce de Poitiers le 26 février 2019. Compte tenu des fortes tensions de trésorerie auxquelles a été soumis le Groupe en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, et selon les modalités prévues du fait de ce contexte par l'ordonnance du 20 mai 2020, la société a sollicité et obtenu en janvier 2021 une prolongation de 2 ans des plans de continuation de Rougier SA et de continuation de Rougier Afrique International auprès du Tribunal de commerce.

NOTE 5 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2021 s'est établi à 66,5 millions d'euros, en hausse de +53,2% par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance de l'activité est principalement liée :

- A la reprise de l'activité économique malgré la poursuite de la pandémie liée au Covid 19 ;
- Aux premières évacuations de la production de Mokabi au Congo à partir de février 2021 par le port de BOYELE mis en service fin 2020 ;

Répartition du chiffre d'affaires par type de produit :

Les ventes de grumes (43,8% du chiffre d'affaires consolidé 2021) sont en hausse de +56,4% par rapport à l'an dernier. Cette progression est principalement liée à la hausse de la production forestière et à la demande locale soutenue qui ont permis de produire 368.196 m³ de grumes au Gabon (soit +19%), ainsi qu'à la montée en puissance du concessionnaire de l'usine de Mévang puis d'Owendo en cours d'année 2021 qui ont contribué à la hausse des volumes vendus.

Les ventes de sciages et dérivés (27,1% du chiffre d'affaires consolidé 2021) sont en hausse de +30,2% par rapport à l'an dernier. Cela résulte de

- A la hausse de la production forestière en 2021 au Gabon due à la mise en exploitation de nouvelles surfaces forestières et à une demande croissante émanant notamment des unités installées dans la zone économique de Nkok ;
- Au développement des ventes locales au Gabon ;
- A l'accélération des ventes de négoce par Rougie Afrique International.

la hausse de 9% de la production de débités au Gabon, d'une part, et à la résolution des difficultés logistiques auxquelles avait été confrontée Mokabi au Congo en 2020, d'autre part. Au Gabon, la production se concentre exclusivement sur la Scierie de Mbouma à Franceville du fait du désengagement progressif du groupe de l'activité industrielle au Gabon (mise en concession de l'usine de Mévang depuis 2020 cession de l'usine d'Owendo en septembre 2021).

Les ventes de panneaux et dérivés (26,0% du chiffre d'affaires consolidé 2021), qui sont composées de contreplaqués et de placages, sont en hausse de 169,2% du fait du développement de l'activité de négoce de Rougie Afrique International.

	ANNUEL 2021		ANNUEL 2020	
	En milliers d'euros	En % du total Bois	En milliers d'euros	En % du total Bois
Grumes	29 144	45,2%	18 630	43,7%
Sciages et dérivés	18 031	28,0%	13 850	32,5%
Panneaux et dérivés	17 269	26,8%	10 175	23,9%
TOTAL PRODUITS BOIS	64 443	100%	42 655	100%
<i>dont % de produits transformés en usines (1)</i>	<i>54,8%</i>		<i>56,3%</i>	
Divers services	2 058		765	
TOTAL	66 501		43 420	

(1) Correspond aux ventes de panneaux et de sciages (par opposition aux grumes ne subissant aucune transformation industrielle).

Répartition du chiffre d'affaires par destination (en fonction de la localisation géographique des clients) :

En 2021, la reprise de la demande sur la plupart des marchés internationaux dans le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie du Covid 19 ont permis d'améliorer les performances du Groupe.

En Europe, les ventes avaient été fortement pénalisées par les périodes de confinement successives en 2020 ; elles sont en hausse de 160,2% en 2021.

En Asie, la hausse est directement liée à la reprise de la demande et par conséquent des ventes de Rougie Afrique International.

En Afrique subsaharienne, la hausse des ventes a été soutenue grâce notamment au contrat avec GSEZ au Gabon et à la hausse des ventes locales à destination du concessionnaire de l'usine de Mévang et de l'usine d'Owendo cédée par le Groupe en septembre 2021.

La hausse des ventes en Amérique du Nord est liée à la reprise de la demande.

En Afrique du Nord et au Moyen Orient, les ventes ne sont pas significatives en 2021.

	ANNUEL 2021		ANNUEL 2020	
	En milliers d'euros	En % du total	En milliers d'euros	En % du total
Europe	23 888	35,9%	9 180	21,1%
Asie	7 702	11,6%	7 159	16,5%
Afrique subsaharienne	31 969	48,1%	25 090	57,8%
Amériques et zone Pacifique	2 865	4,3%	941	2,2%
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	77	0,1%	1 050	2,4%
TOTAL	66 501	100%	43 420	100%

NOTE 6 - Charges de personnel / Effectif et charges externes

6.1. Ventilation des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
Rémunérations	(12 457)	(12 013)
Charges liées aux rémunérations	(2 420)	(2 409)
Autres charges de personnel	(426)	(178)
(Dotation) / Reprise nette aux provisions pour avantages sociaux accordés au personnel - Opérationnel (cf. Note 21-4)	251	(8)
TOTAL	(15 052)	(14 608)

Les charges de personnel sont en légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Cependant, cette stabilité résulte de l'effet conjugué de la poursuite de la réduction de l'effectif au Gabon et de hausses individuelles consenties après plusieurs années de gel des salaires.

6.2. Ventilation de l'effectif

<i>En nombre de personnes</i>	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
Cadres	57	64
Agents de maîtrise et techniciens	249	222
Employés et ouvriers	975	1 079
EFFECTIF	1 281	1 365

6.3. Ventilation des charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
Achats non stockés matériels & fournitures	(1 510)	(1 724)
Sous-traitance générale	(55)	(45)
Locations et charges locatives (1)	(1 194)	(913)
Entretien et réparations	(544)	(636)
Primes d'assurance	(384)	(359)
Etudes et recherches	(2)	(2)
Divers documentation, séminaires	(30)	(19)
Personnel extérieur à l'entreprise	(557)	(694)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 425)	(2 535)
Publicité, publication, relations publiques	(2)	32
Transport	(8 798)	(5 785)
Déplacements, missions et réceptions	(815)	(680)
Frais postaux et de télécommunications	(345)	(390)
Services bancaires et assimilés	(413)	(439)
Autres charges externes	(1 666)	(1 493)
TOTAL	(18 742)	(15 681)

(1) Les charges de loyer résiduelles sont principalement liées aux habitations louées pour les salariés et expatriés au Gabon, en vertu de contrats annuels renouvelables à la main du preneur et non retraitées en application d'IFRS16 (0,4 million d'euros), des loyers précaires ou d'espaces de coworking conclus par les sociétés françaises (0,1 million d'euros) et de véhicules ou matériels loués pour une durée inférieure à 1 an dès l'origine (0,6 million d'euros).

NOTE 7 - Produits et charges opérationnels non courants

Ce poste comprend majoritairement la plus-value de cession de l'usine d'Owendo par Rougier Gabon pour 6 495 milliers d'euros.

En 2020, ce poste comprenait une reprise de 758 milliers d'euros sur la dépréciation des actifs du Congo (Cf. NOTE 12 – Impairment test) ainsi que la plus-value de cession du siège social de Rougier Gabon pour 1 204 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
Résultat sur cessions d'actifs	6 495	1 208
Autres charges et produits opérationnels non courants	(11)	111
(Dotation) / Reprise sur dépréciation des actifs (1)	9	758
(Dotation) / Reprise sur autres provisions	-	(103)
TOTAL	6 493	1 974

NOTE 8 - Autres produits et charges financiers nets

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
Dividendes et revenus d'actifs financiers	-	(13)
Gains / (Pertes) sur opérations de change	2	(7)
Juste valeur des instruments de couverture	-	-
Autres charges et produits financiers	(51)	(192)
(Dotation) / Reprise nette aux provisions sur actifs financiers	(107)	24
(Dotation) / Reprise nette aux provisions pour avantages sociaux accordés au personnel - Financier (cf. Note 21-4)	(62)	(57)
TOTAL	(218)	(245)

Ce poste n'est pas significatif et n'appelle pas de commentaires.

NOTE 9 - Impôts

9.1. Ventilation de l'impôt en résultat

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
Impôt courant	(478)	(487)
Impôts différés	4	2
Produit / (Charge) d'impôt lié à l'intégration fiscale (1)	-	-
TOTAL	(474)	(485)

(1) A ce jour, il n'existe plus qu'un groupe d'intégration fiscale en France composé de Rougier Afrique International et SPS International.

9.2. Calcul du taux effectif d'impôt

La charge d'impôt en 2021 s'élève à 474 milliers d'euros, contre 485 milliers d'euros en 2020. En 2021, l'écart avec l'impôt théorique résulte principalement :

- de la charge d'impôt minimum en Afrique, basée sur le chiffre d'affaires, pour 478 milliers d'euros (compris dans la charge nette d'impôt courant) ;
- de l'effet des déficits fiscaux utilisés sur la période et non antérieurement reconnus pour (1 820) milliers d'euros.

En milliers d'euros	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
Résultat net avant impôt des sociétés intégrées	8 783	(11 294)
Taux d'imposition légal en France	25,00%	26,50%
Charge / (Produit) d'impôt théorique	2 196	(2 993)
> Différences permanentes	(72)	(201)
> Effet des différences de taux d'impôt à l'étranger	(308)	(384)
> Effet des variations de taux d'impôt		
> Imposition minimum en Afrique	478	487
> Crédits d'impôt		
> (Reconnaissance) / Utilisation ou dépréciation d'impôts différés actifs		
> Effet des déficits fiscaux générés sur la période et non activés / (utilisés sur la période et non reconnus précédemment / reconnus précédemment)	(1 820)	3 576
Charge / (Produit) d'impôt réel	474	485
TAUX EFFECTIF D'IMPOT	-5%	4%

9.3. Analyse des impôts différés par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2021	Variation de l'exercice	31 décembre 2020
Impôts différés sur :			
> immobilisations	123	-	123
> déficits reportables et amortissement réputés différés (1)	-	-	-
> autres	(36)	3	(39)
> Variation de périmètre	-		
Dépréciation des impôts différés	(115)	-	(115)
Solde net actif / (passif) d'impôts différés	(28)	3	(31)
- Impôts différés actifs non reconnus (cf. Note 9-4)	-	-	
Solde net actif / (passif) comptabilisé	(28)	3	(31)
dont :			
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	-	-	-
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	(28)	3	(31)

(1) il n'y a plus d'impôts différés actifs reconnus sur les déficits

La variation des impôts différés nets inscrits au bilan s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Solde net actif / (passif) d'impôts différés comptabilisés à l'ouverture	(31)	(33)
Mouvements enregistrés en capitaux propres (y compris par résultat global)		
Mouvements enregistrés en résultat net	3	2
Effet des variations de périmètre		
Ecart de conversion et autres mouvements		
Solde net actif / (passif) d'impôts différés comptabilisés à la clôture	(28)	(31)
VARIATION DES IMPOTS DIFFERES INSCRITS AU BILAN	3	2

9.4. Actifs d'impôt sur déficits fiscaux

Les actifs d'impôt sur les déficits fiscaux se décomposent en trois parties : les impôts différés inscrits au bilan tels que présentés à la note 9.2, les impôts différés actif intégralement dépréciés et les impôts différés actif non reconnus.

Actifs d'impôts sur déficits fiscaux inscrits au bilan : Il n'y a plus d'actifs nets d'impôt sur déficits fiscaux inscrits au bilan au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020.

Déficits fiscaux non reconnus ou dépréciés :

Les déficits fiscaux pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est reconnu ou déprécié s'élèvent au 31 décembre 2021 à 55.389 milliers d'euros, contre 61.736 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	Nouveaux déficits générés	Utilisation de déficits	Variation de taux d'impôt	Correction sur antériorité	31 décembre 2021
Sociétés africaines	42 754		(4 662)			38 092
Sociétés françaises taux courant	18 983		(1 685)			17 298
Sociétés françaises taux réduit	-					0
TOTAL NON RECONNU (bases)	61 736	0	(6 347)	0	0	55 389
Dont part imprescriptible	61 736					55 389

La variation de la période est principalement liée à l'utilisation par la plupart des sociétés du groupe de déficits fiscaux non antérieurement activés.

NOTE 10 - Résultat net par action

Le résultat net de base par action et le résultat net par action dilué sont calculés en divisant la part du résultat net attribuable aux propriétaires de la société-mère par le nombre d'actions adéquat.

Le calcul du **résultat net de base par action** est effectué à partir du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après neutralisation des actions d'autocontrôle. Le calcul du **résultat net par action dilué** est complété le cas échéant par le nombre moyen pondéré d'options d'achat d'actions, d'actions gratuites attribuées en attente d'acquisition définitive et d'actions à bons de souscription d'actions, à effet dilutif.

	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
RESULTAT NET attribuable aux propriétaires de la sté-mère (en milliers d'euros)	5 488	(7 404)
<i>Nb moyen d'actions composant le capital</i>	1 092 000	1 092 000
- <i>Nb moyen d'actions propres</i>	(9 200)	(9 200)
Total Nb moyen pondéré d'actions en circulation (a)	1 082 800	1 082 800
RESULTAT NET DE BASE PAR ACTION (en euros)	5,07 €	-6,84 €
<i>Nb moyen pondéré d'options d'achat d'actions attribuées non exercées (b)</i>		
<i>Nb moyen pondéré d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) (c)</i>		46 062
Total Nb moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation (a + b + c)	1 082 800	1 128 862
RESULTAT NET PAR ACTION DILUE (en euros)	5,07 €	-6,56 €

NOTE 11 - Immobilisations incorporelles et corporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

11.1. Ventilation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement des immobilisations du domaine forestier (cf. présentation en Note 2-10) ; aucun de ces actifs n'a été considéré comme ayant une durée de vie indéterminée.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Domaine forestier	13 279	13 279
Ecart d'acquisition	20	20
Autres immobilisations incorporelles	2 153	1 946
Immobilisations incorporelles en cours	17	238
Avances et acomptes versés	-	-
Reclassement IFRS5 actifs non courants destinés à être cédés (cf note 19)		(67)
TOTAL BRUT	15 469	15 416
Amort. et dépréciation - Domaine forestier	(9 924)	(9 484)
Amort. et dépréciation - Ecart d'acquisition	(20)	(20)
Amort. et dépréciation - Autres immobilisations incorporelles	(1 889)	(1 823)
Reclassement IFRS5 actifs non courants destinés à être cédés (cf note 19)		67
TOTAL AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	(11 833)	(11 260)

TOTAL NET	3 636	4 156
-----------	-------	-------

11.2. Variations de l'exercice des immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	BRUT	Amortissement et dépréciation	NET
31 décembre 2020	15 416	(11 260)	4 156
Acquisitions / Dotations nettes	158	(676)	(518)
Cession / Reprise sur cessions	(102)	102	-
Ecart d'acquisition	-	-	-
Impact des variations de périmètre	(4)	4	-
Reclassement	-	(2)	(2)
Impairment test (cf. Note 12)	-	-	-
31 décembre 2021	15 469	(11 833)	3 636

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

11.3. Ventilation des immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Terrains	(20)	78
Constructions	32 178	32 367
Installations techniques et matériel de transport	70 121	79 365
Autres immobilisations corporelles	1 988	1 927
Immobilisations corporelles en cours	252	293
Avances et acomptes versés	61	78
Reclassement IFRS5 actifs non courants destinés à être cédés (cf note 19)		(16 673)
TOTAL BRUT	104 580	97 435
Amort. et dépréciation - Terrains	4	4
Amort. et dépréciation - Constructions	(24 361)	(25 627)
Amort. et dépréciation - Installations techniques et matériel de transport	(53 311)	(63 443)
Amort. et dépréciation - Autres immobilisations corporelles	(1 457)	(1 378)
Reclassement IFRS5 actifs non courants destinés à être cédés (cf note 19)		16 111
TOTAL AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	(79 125)	(74 333)
TOTAL NET	25 455	23 102

Dont contrats de location-financement

206

144

11.4. Variations de l'exercice des immobilisations corporelles

Les **acquisitions de la période**, qui s'élèvent à 7,5 millions d'euros en 2021, contre 4,1 millions d'euros en 2020, concernent presque intégralement les immobilisations des filiales africaines du Groupe et comprennent principalement :

- 1,5 million d'euros de terrains et constructions ;
- 5,1 millions d'euros de matériel de transport ;
- 0,6 millions d'euros d'installations techniques, matériel et outillages.

<i>En milliers d'euros</i>	BRUT	Amortissement et dépréciation	NET
31 décembre 2020	97 435	(74 333)	23 102
Acquisitions / Dotations nettes	7 329	(5 129)	2 200
Cession / Reprise sur cessions	(362)	324	(38)
Impact des variations de périmètre	-	-	-
Reclassement	179	12	191
Impairment test (cf. Note 12)	-	-	-
31 décembre 2021	104 581	(79 126)	25 455

NOTE 12 – Impairment test

Les tests de dépréciation ont été réalisés au 31 décembre 2021 pour les UGT Gabon et Congo selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), sur la base du plan stratégique du groupe élaboré fin 2021.

La réalisation des tests sur ces UGT avait conduit à une dépréciation des actifs du Congo au 31 décembre 2017 intégralement reprise de 2018 à 2020.

Hypothèses-clés par UGT :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Chiffre d'affaires sectoriel réalisé sur la période (<i>en milliers d'euros</i>) :		
- UGT CONGO	12 724	6 388
- UGT GABON	38 133	34 378
Chiffre d'affaires sectoriel à l'horizon du plan d'affaires (<i>en milliers d'euros</i>) :		
- UGT CONGO	19 575	20 306
- UGT GABON	46 535	29 241
Durée du plan d'affaires à moyen terme (*)	6 ans	6 ans
Taux d'actualisation après impôt (*)	12,70% - 13,30%	14,10% - 15,90%
Taux de croissance à l'infini (*)	néant	néant

(*) Données communes aux UGT

Outre l'utilisation des données du plan stratégique du groupe élaboré en 2021 hors inflation, comme décrit ci-avant, le taux d'actualisation après impôt retenu pour le Congo est de 13,30% et de 12,70% pour le Gabon (en baisse par rapport à l'exercice précédent). Le taux d'actualisation retenu, hors inflation, est déterminé à partir, d'une part du coût moyen du capital intégrant un taux de risque pays, et d'autre part d'un coût moyen de la dette après impôt par pays. Le coût moyen du capital est déterminé avec l'aide d'un expert après examen des différentes composantes : évolution du

risque pays, évolution du taux sans risque, évolution de la prime de marché actions le cas échéant ajustée d'une prime de taille et d'une prime liée à l'activité dans les pays considérés.

Aucun taux de croissance à long terme n'a été retenu par la direction pour chaque UGT, comme l'an dernier par cohérence avec les données du plan stratégique et les taux d'actualisation utilisés dans le modèle qui sont sans inflation.

Impact des tests de dépréciation :

Les tests réalisés au 31 décembre 2021 n'ont pas conduit à constater de dépréciations d'actifs pour le Congo ni pour le Gabon

Détail UGT CONGO :

Au cours de l'exercice 2021, la valeur des actifs corporels et incorporels de l'UGT Congo (en contributif groupe) a évolué globalement ainsi :

UGT CONGO En milliers d'euros	Actifs incorporels	Actifs corporels	TOTAL	dont (perte) / gain de valeur enregistrée en résultat sur la période
Situation au 31 décembre 2020 :				
Total BRUT	3 215	22 331	25 546	
Amortissement	(1 336)	(16 592)	(17 928)	
Dépréciation (impairment test)			-	758
Total NET	1 879	5 739	7 618	
Situation au 31 décembre 2021 :				
Total BRUT	3 220	23 152	26 372	
Amortissement	(1 443)	(17 668)	(19 111)	
Dépréciation (impairment test)			-	-
Total NET	1 777	5 484	7 261	

A l'issue des tests d'impairment réalisés, aucune dépréciation n'est apparue requise sur les actifs du Congo.

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent qu'une augmentation du taux d'actualisation après impôts de 0,5% n'entraînerait aucune dépréciation de la valeur des actifs testés.

Détail UGT GABON :

Au cours de l'exercice 2021, la valeur des actifs corporels et incorporels de l'UGT Gabon (en contributif groupe) a évolué globalement ainsi :

UGT GABON <i>En milliers d'euros</i>	Actifs incorporels	Actifs corporels	TOTAL	dont (perte) / gain de valeur enregistrée en résultat sur la période
Situation au 31 décembre 2020 :				
Total BRUT	12 168	90 037	102 205	
Amortissement	(7 889)	(67 958)	(75 847)	
Dépréciation (impairment test)	(2 004)	(4 551)	(6 555)	-
Total NET	2 275	17 528	19 803	
Situation au 31 décembre 2021 :				
Total BRUT	12 151	79 683	91 834	
Amortissement	(8 290)	(55 524)	(63 814)	
Dépréciation (impairment test)	(2 004)	(4 551)	(6 555)	-
Total NET	1 857	19 608	21 465	

A l'issue des tests d'impairment réalisés au 31 décembre 2021, aucune dépréciation n'est à constater.

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent qu'une augmentation du taux d'actualisation après impôts de 0,5 point n'entraînerait aucune dépréciation de la valeur des actifs testés.

NOTE 13 - Immeubles de placement

Néant

NOTE 14 – Actifs financiers non courants

Les 'Actifs financiers non courants', qui s'élèvent à 513 milliers d'euros, contre 599 milliers d'euros l'an dernier, sont principalement composés de divers dépôts et cautionnements versés.

NOTE 15 – Stocks

Les stocks, nets de provisions, sont en hausse en raison de la reprise de l'activité en 2021. La variation de 0,9 million d'euros contribue à l'impact négatif de la variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) lié à l'activité sur la trésorerie pendant l'année 2021 (voir Tableau des Flux de Trésorerie nets consolidés et Note 26.1).

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	BRUT	Dépréciation	NET	BRUT	Dépréciation	NET
Matières premières et fournitures (1)	8 464	(3 417)	5 047	8 761	(3 305)	5 456
En-cours de production	1 690	-	1 690	1 601	-	1 601
Produits finis (2)	10 941	(1 159)	9 783	12 106	(3 544)	8 562
Marchandises	-	-	-	-	-	-
STOCKS	21 095	(4 576)	16 519	22 468	(6 849)	15 619

- (1) Les stocks de grumes produites par l'exploitation forestière et en attente de transformation dans les usines sont inclus dans les stocks de matières premières et fournitures.
- (2) En majeure partie, ce sont des stocks de produits finis usine, en attente ou en cours d'acheminement, dont le niveau peut varier en fonction des rotations des navires (fréquence des rotations sur la période, décalage des navires sur la période suivante).

NOTE 16 - Clients et comptes rattachés

La hausse du poste Clients et comptes rattachés, nets de provisions, de 2,0 millions d'euros est également liée à la reprise de l'activité en 2021. Elle contribue à la variation négative du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) lié à l'activité sur la trésorerie pendant l'année 2021 (voir Tableau des Flux de Trésorerie nets consolidés et Note 26.1).

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Clients et comptes rattachés - Brut	9 158	7 309
Clients et comptes rattachés - Dépréciation	(548)	(727)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	8 610	6 582

Les créances présentant des risques de non-recouvrement sont dépréciées conformément aux prescriptions de la norme IFRS 9 (cf. Note 27-2).

NOTE 17 - Autres actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avances et acomptes versés aux fournisseurs / Fournisseurs débiteurs	1 112	1 142
Créances fiscales	3 470	3 200
Autres créances	7 578	6 067
Charges constatées d'avance	108	118
Dépréciation	(5 846)	(5 213)
AUTRES ACTIFS COURANTS	6 422	5 314

Les créances présentant des risques de non-recouvrement sont dépréciées conformément aux principes comptables.

En particulier, les autres créances comprennent en 2021 (comme lors des exercices précédents) une créance de 4 803 milliers d'euros sur la société SFID. La cession de cette créance à la société SODINAF a été autorisée par ordonnance du 13 juillet 2018, sous réserve que cette somme soit préalablement compensée à concurrence de créances d'un montant de 2,3 millions d'euros au titre des livraisons de bois postérieures à la cession des actions de la société SFID à la société SODINAF. Or la recouvrabilité de la somme de 2,3 millions d'euros reste incertaine à la date d'arrêtés des comptes ; la créance sur la société SFID figure donc toujours à l'actif du bilan de Rougier Afrique International au 31 décembre 2021, intégralement dépréciée.

NOTE 18 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Equivalents de trésorerie (1)	-	-
Comptes courants bancaires et disponibilités	5 565	418
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	5 565	418
- Concours bancaires courants (<i>cf. Note 23 - Dettes financières</i>)	(1 718)	(4 910)
TRESORERIE NETTE	3 847	(4 492)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (2)	8 339	

(1) Valorisés à la valeur de marché le cas échéant

(2) Cf. analyse de la variation dans le Tableau des Flux de Trésorerie nets consolidés.

NOTE 19 - Actifs non courants destinés à être cédés et passifs directement associés

La valeur nette comptable de l'usine d'Owendo au Gabon, en cours de cession au 31 décembre 2020, figurait à l'actif pour 0,6 million d'euros dont 0,1 million d'euros pour le terrain et 0,2 millions d'euros pour le matériel d'exploitation (12,0 millions d'euros en valeur brute).

La cession est intervenue en septembre 2021 et a permis de dégager une plus-value de 6,5 millions d'euros.

NOTE 20 - Capitaux propres

20.1. Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital de la société Rougier S.A., qui s'élève à 5.549.144 euros, est composé de 1.092.000 actions ordinaires, émises et entièrement libérées, sans changement sur la période.

Le nombre d'actions hors actions propres est de 1.082.800 à la clôture de l'exercice 2021, comme l'an dernier.

20.2. Actions propres

Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions propres est de 9.200, comme l'an dernier. Le taux d'autocontrôle est de 0,84% au 31 décembre 2021, inchangé par rapport au 31 décembre 2020.

Les actions propres constituant l'autocontrôle ne donnent pas droit à dividende. Elles sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. En l'absence de plans d'attribution gratuite d'actions et le contrat de liquidité ayant été soldé depuis le 31 décembre 2018, elles sont affectées à d'autres objectifs (opérations de croissance externe, couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, annulations d'actions).

Les actions propres sont totalement dépréciées depuis le 31 décembre 2020.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Nombre d'actions propres	9 200	9 200
dont :		
- destinées aux plans d'options d'achat d'actions mis en œuvre (1)	-	-
- destinées aux plans d'attributions gratuites d'actions mis en œuvre (1)	-	-
- destinées à de futurs plans d'attribution gratuites (réserve affectée)		
- affectées aux contrats de liquidité (2)		
- affectées à d'autres objectifs	9 200	9 200
Valeur brute des actions propres (en milliers d'euros)	270	270
Dépréciation (en milliers d'euros)	(270)	(270)
Valeur nette des actions propres (en milliers d'euros)	0	0
Valeur nette moyenne par action (en euros)	0,00 €	0,00 €
% d'autocontrôle	0,84%	0,84%

(1) Cf. Note 29 - Plans d'options d'achat d'actions et Plans d'attributions d'actions gratuites.

(2) Les opérations étaient réalisées dans le cadre d'un mandat Amafi d'animation et de liquidité du titre confié à un intermédiaire financier. Il n'y a plus de mouvements depuis le 27 février 2018, date de suspension de la cotation de l'action Rougier SA.

20.3. Distributions de dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2022 a décidé l'absence de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 (comme l'année précédente).

Les comptes consolidés de Rougier SA pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 8 novembre 2022 et seront soumis pour approbation à l'assemblée générale. Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 demeure en instance d'affectation et figure au 31 décembre 2021 en Autres réserves.

Aucune distribution de dividendes ne sera proposée à l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration au titre des exercices 2020 et 2021.

20.4. Informations sur les capitaux propres consolidés

En 2021, les capitaux propres consolidés totaux sont passés de (0,3) à 7,9 millions d'euros, soit une augmentation de 8,2 millions d'euros. La variation provient exclusivement de l'impact positif du 'résultat global' de la période.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère ('résultat global' de la période en % des capitaux propres moyens) s'établit à 54% en 2021, contre -242% en 2020.

Le Groupe peut être amené, en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital ; par exemple au travers d'émissions d'actions nouvelles, de rachats d'actions ou d'annulations d'actions propres.

20.5. Autres informations

46.062 actions nouvelles à bons de souscription d'actions (ABSA) ont été émises en date du 13 novembre 2015 au prix unitaire de 33,56 euros (prime d'émission incluse) au bénéfice de la société ORONTE dans le cadre d'une augmentation de capital réservée.

Le bon de souscription d'action (BSA) attaché à chacune de ces actions donne le droit de souscrire à une action nouvelle Rougier entre le 2 mars 2020 et le 1er mars 2021 inclus à un prix d'exercice de 30,43 euros (prime d'émission incluse). L'option n'ayant pas été levée, les BSA sont désormais caducs.

NOTE 21 - Provisions pour avantages accordés au Personnel

21.1. Régimes concernés

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent essentiellement des salariés en activité. Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. A partir de l'année 2006, un régime de retraite complémentaire à cotisations définies (Art.83) bénéficiant à certaines catégories de cadres a été mis en place.

Les cotisations de ce régime sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Ce régime viendra progressivement se substituer au régime à prestations définies déjà en place. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Régimes à prestations définies – Généralités : Ces régimes donnent lieu à constitution de provisions et concernent essentiellement les indemnités de fin de carrière, auxquelles viennent s'ajouter d'autres engagements de retraite et compléments de retraite, et d'autres avantages à long terme, tels que les médailles du travail en Afrique.

Régimes à prestations définies – Fonds de couverture : Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle par des experts indépendants. Ils sont parfois couverts par des fonds et la juste valeur de ces fonds est alors déduite de la valeur des engagements. En la matière, le fonds de couverture du Groupe s'élève à 102 milliers d'euros au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020 sans versement complémentaire sur la période.

21.2. Principales hypothèses actuarielles pour l'évaluation des engagements

	HYPOTHESES FRANCE		HYPOTHESES AFRIQUE (2)	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	60 ans (*)	60 ans (*)
Taux de revalorisation des salaires	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Taux de rendement attendu des actifs (1)	1,00%	0,35%	-	-
Taux d'actualisation financière (2)	1,00%	0,35%	6,00%	6,25%

(*) Au Gabon, mise en application depuis 2012 de la nouvelle grille de l'âge de départ en retraite fixée par l'Etat, définissant pour certaines catégories de personnel un départ dès 55 ans ou 57 ans selon les cas (décret n°01492/PR/MTEPS du 29 décembre 2011 paru au Journal Officiel de la République Gabonaise n°93 en février 2012).

(1) Taux correspondant au taux d'actualisation financière retenu pour l'évaluation des engagements.

(2) Des taux d'actualisations distincts sont retenus pour la **zone Afrique**. La référence est la dernière émission d'obligations d'Etat au Cameroun, retenue également par extension pour le Gabon et le Congo. Ce taux est également retenu pour les expatriés en raison du versement opéré en règle générale en Francs CFA lors des départs.

Pour la **France**, la référence reste le taux des obligations corporate de rating AA de la zone Euro de maturité supérieure à 10 ans (taux IBOXX retraité des éléments de dette subordonnée, ne comprenant que les éléments de dette senior).

21.3. Provisions pour avantages accordés au Personnel

La provision s'élève au 31 décembre 2021 à 986 milliers d'euros, contre 1.086 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Le surplus entre la valorisation du fonds de retraite et la dette actuarielle calculée, de 102 milliers d'euros

(comme l'an dernier), est reclassé à l'actif du bilan (en Autres actifs non courants).

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Sociétés françaises	49	57
Sociétés africaines	937	1 029
TOTAL EN PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (cf. Note 22)	986	1 086
dont :		
Part à plus d'un an	907	1 007
Part à moins d'un an	79	79
- Surplus de valorisation du fonds de retraite France (reclassé à l'actif)	(102)	(102)
TOTAL NET	884	984

21.4. Détail de la variation de la provision nette

La variation totale sur la période de la provision, après déduction des versements au fonds de couverture, et conformément à la norme IAS19 révisée, est enregistrée : en partie directement dans les capitaux propres,

dont l'impact est présenté dans l'état du "résultat global" (principalement les écarts actuariels) ; le solde de la variation de la période se ventilant entre résultat opérationnel et résultat financier.

L'évolution de l'engagement net inscrit au bilan est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	FRANCE			AFRIQUE			TOTAL
	Retraite à prestations définies	Indemnités de fin de carrière	Total France	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Total Afrique	
Provision au 31 décembre 2020	(102)	57	(45)	1 001	28	1 029	984
Coût des services rendus		5	5	97	3	99	104
Coût financier		0	0	61	2	63	63
(Gains) / Pertes actuariels (1)		(2)	(2)	101	(17)	83	81
Prestations réelles (2)			-	(56)	(1)	(57)	(57)
Modifications (dont impact décision IFRIC)		(11)	(11)	(280)		(280)	(291)
Fonds de couverture			-			-	-
Variation totale de la période	-	(8)	(8)	(78)	(14)	(92)	(100)
> Impact en résultat opérationnel		5	5	(239)	1	(238)	(233)
> Impact en résultat financier		0	0	61	2	63	63
> Impact en capitaux propres		(13)	(13)	101	(17)	83	70
Provision au 31 décembre 2021	(102)	49	(53)	923	14	937	884

(1) La perte actuarielle nette de 81 milliers d'euros constatée en 2021 comprend principalement une perte actuarielle sur écarts démographiques.

(2) Net de la couverture par le fonds

Données historiques sur 5 ans :

En milliers d'euros	2021	2020	2019	2018	2017
Engagements non couverts par des fonds	986	1 086	1 063	1 111	2 483
Engagements couverts par des fonds (1)			-	51	62
Total des engagements (dette actuarielle)	986	1 086	1 063	1 162	2 545
- Juste valeur des fonds investis	(102)	(102)	(102)	(145)	(141)
Couverture financière (provision nette)	884	984	961	1 017	2 404

(1) Couverture des retraites à prestations définies en France

21.5. Sensibilité au taux d'actualisation financière

Une variation du taux d'actualisation financière de 0,25% entraînerait une variation de la dette actuarielle totale de l'ordre de +/- 22 milliers d'euros (perte actuarielle en cas de baisse du taux de référence et a contrario gain actuariel en cas de hausse du taux).

NOTE 22 - Provisions pour risques et charges

22.1. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provisions pour avantages accordés au Personnel (cf. Note 21)	986	1 086
<i>Autres provisions pour risques et charges :</i>		
Provisions pour risques divers		0
Provisions pour litiges commerciaux et autres charges	1 288	1 013
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 274	2 099
dont :		
Part à plus d'un an	1 900	1 266
Part à moins d'un an	374	833

Chacun des litiges connus dans lesquels le Groupe est impliqué fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés. Le Groupe n'a connaissance d'aucun risque, dont l'évaluation peut être estimée de façon fiable, susceptible d'engendrer une charge pour le Groupe en dehors de ceux recensés ici.

22.2. Evolution des autres provisions pour risques et charges

Les provisions pour litiges et autres charges et pour risques divers s'élèvent au total à 1.288 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1.013 milliers d'euros au 31 décembre 2020. La variation provient majoritairement de la hausse des provisions pour risques fiscaux et amendes constituées par Mokabi pour 186 milliers d'euros.

NOTE 23 - Dettes financières

Ce poste ne comprend pas les instruments dérivés (cf. Note 25).

23.1. Ventilation entre courant et non courant

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Emprunts bancaires - part à plus d'un an	6 360	5 269
Autres emprunts et dettes assimilées - part à plus d'un an	8 754	7 196
Dépôts et cautionnement reçus - part à plus d'un an	-	-
TOTAL DETTES FINANCIERES NON COURANTES	15 114	12 465
Emprunts bancaires - part à moins d'un an	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - part à moins d'un an	116	113
Intérêts courus non échus des emprunts	-	-
Concours bancaires courants (y compris intérêts courus non échus)	1 717	4 910
TOTAL DETTES FINANCIERES COURANTES	1 833	5 023
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	16 947	17 488
<i>Dont contrats de location-financement</i>	2 135	795

23.2. Calcul de l'endettement financier net / Covenants

L'endettement financier net s'élève à 11.382 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 17.070 milliers d'euros au 31 décembre 2020, en diminution de 33%. L'endettement financier net comprend les dettes relatives au retraitement des contrats de locations simple selon la norme IFRS16, qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à 232 milliers d'euros (contre 169 milliers d'euros en 2020). Le ratio d'endettement, en % des capitaux propres totaux passe de 5.454% l'an dernier à 144% à la clôture 2021. Le coût de l'endettement financier net s'élève en 2021 à 748 milliers d'euros, contre 606 milliers d'euros l'an dernier, en hausse de 142 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	16 947	17 488
- Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 18)	(5 565)	(418)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	11 382	17 070

Clauses particulières dans les contrats d'emprunt (covenants) :

Au 31 décembre 2021, aucun contrat d'emprunt des filiales de Rougier Afrique International n'est assorti de clauses de covenants.

Les sociétés Rougier SA et Rougier Afrique International n'ont plus de contrats d'emprunts bancaires.

23.3. Variations de l'exercice des dettes financières non courantes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	Nouveaux emprunts et augmentation autres dettes	Remboursement d'emprunts et diminution autres dettes	Reclassement (dont part devenue à moins d'un an)	31 décembre 2021
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	5 269	2 344	(1 253)	-	6 360
Autres emprunts et dettes assimilées	7 196	2 513	(1 017)	62	8 754
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-
Dettes financières non courantes	12 465	4 857	(2 270)	62	15 114

23.4. Echancier des dettes financières non courantes

Les emprunts bancaires concernent principalement Rougier Gabon (2,6 millions d'euros non courants) et Mokabi (3,7 millions d'euros), majoritairement à échéance 2023.

Les autres emprunts et dettes assimilées non courants comprennent l'avance en compte courant de la CDC Gabon, actionnaire minoritaire de Rougier Afrique International, consentie le 12 juillet 2017 pour une durée de 10 ans pour 1,8 millions d'euros et portée à 6 millions d'euros au cours de l'exercice 2019. La variation de la période correspond à la capitalisation des intérêts courus non décaissés. Cette dette, qui s'élève à 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, est subordonnée au plan de redressement de Rougier Afrique International, et a une échéance supérieure à 5 ans (cf Note 33 - Evénements postérieurs à la clôture et continuité d'exploitation).

Les autres emprunts et dettes assimilées comprennent également les dettes de crédit-bail (1,9 million d'euros en 2021 soit une hausse de 1,3 million d'euros) et les dettes sur contrats de location retraités en application d'IFRS16 (0,2 million d'euros au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020).

23.5. Ventilation du total des dettes financières par devise et par type de taux

Par devise :

<i>En milliers d'euros</i>	Euros	Francs CFA	TOTAL
Endettement financier brut au 31 décembre 2020	6 550	10 938	17 488
<i>en % du total</i>	37%	63%	
Endettement financier brut au 31 décembre 2021	6 755	10 192	16 947
<i>en % du total</i>	40%	60%	

Par type de taux :

<i>En milliers d'euros</i>	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	Non ventilé (1)	TOTAL
Endettement financier brut au 31 décembre 2020	4 700	12 578	210	17 488
<i>en % du total</i>	27%	72%	1%	
Endettement financier brut au 31 décembre 2021	1 579	15 231	137	16 947
<i>en % du total</i>	9%	90%	1%	

(1) Comprend les intérêts courus non échus, les dettes non porteuses d'intérêts et les éléments divers.

La part des dettes financières totales avec taux d'intérêt variable comprend divers concours bancaires (découverts, crédits spot et crédits de trésorerie) qui s'élèvent au total à 1 579 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 4 700 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

23.6. Lignes de crédit confirmées

Néant

23.7. Information concernant les types de garanties rattachées aux dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances clients	-	-
Avals et cautions donnés	-	-
Hypothèques et nantissements	6 152	7 305
TOTAL GARANTIES RATTACHEES AUX DETTES FINANCIERES	6 152	7 305

NOTE 24 - Autres passifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avances et acomptes reçus des clients / Clients créditeurs	4 424	4 933
Dettes fiscales	5 725	7 446
Dettes sociales	6 281	2 708
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	81	69
Autres dettes	582	825
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	17 093	15 981

NOTE 25 - Instruments dérivés

Le Groupe est exposé au risque de change dans le cadre de ses activités. Ces risques sont suivis au niveau de la Direction Financière et les instruments appropriés, principalement des achats et ventes à terme d'US dollars, sont utilisés (cf. descriptif détaillé dans la Note 2-19). A la clôture, le groupe n'utilise plus d'instruments dérivés.

NOTE 26 - Flux de trésorerie

26.1. Flux de trésorerie générés par l'activité - Détail de l'impact de la variation du Besoin en Fonds de Roulement (B.F.R.) lié à l'activité :

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
Diminution / (augmentation) - Stocks et en-cours (1) *	(900)	6 735
Diminution / (augmentation) - Clients et comptes rattachés (2) *	(2 057)	2 586
Diminution / (augmentation) - Autres créances (3)	4 628	(112)
Augmentation / (diminution) - Fournisseurs et comptes rattachés *	(1 241)	(2 651)
Augmentation / (diminution) - Autres dettes (3)	(1 848)	3 571
IMPACT VARIATION DU B.F.R.	(1 419)	10 130
* dont impact variation du B.F.R. d'exploitation (5)	(4 198)	6 671

(1) Voir Bilan - Note 15 - Stocks

(2) Voir Bilan - Note 16 – Clients et comptes rattachés

(3) Retraité de l'impact des avances & acomptes versés aux fournisseurs et des fournisseurs débiteurs (classés en Autres créances) et des avances & acomptes reçus des clients et des clients créditeurs (classés en Autres dettes), l'impact de la variation B.F.R. d'exploitation est négatif sur la trésorerie de (4.969) milliers d'euros en 2021, contre un impact positif de 5.244 milliers d'euros en 2020.

26.2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement - Détail des investissements décaissés :

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (1)	(158)	(29)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (2)	(7 329)	(4 142)
ACQUISITIONS DE LA PERIODE	(7 487)	(4 171)
+ Impact des décalages de décaissement (3)	12	69
INVESTISSEMENTS DECAISSES	(7 475)	(4 102)

(1) Voir Bilan - Note 11.2 – Immobilisations incorporelles – hors activation des droits d'utilisation sur actifs pris en location simple (IFRS16)

(2) Voir Bilan - Note 11.4 – Immobilisations corporelles

(3) Correspond à l'augmentation / (diminution) nette des dettes sur acquisitions d'immobilisations.

INVESTISSEMENTS FINANCIERS :

Comme l'année précédente, il n'y a en 2021 ni acquisitions réalisées, ni investissements décaissés au titre d'acquisitions des années antérieures.

NOTE 27 – Informations relatives aux instruments financiers

27.1. Répartition des actifs financiers

Au 31 décembre 2021 :

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances	Valeur de marché au 31 déc. 2021	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 déc. 2021
	<i>Evaluation à la juste valeur</i>	<i>Evaluation à la juste valeur</i>	<i>Evaluation au coût amorti</i>	<i>Evaluation au coût amorti</i>			
Actifs financiers non courants				513	513	(**)	513
Autres actifs non courants (1)				1 834	1 834	-	1 834
Clients et comptes rattachés				8 610	8 610	-	8 610
Autres actifs courants (2)				6 422	6 422	-	6 422
Instruments dérivés actifs			-		-	niveau 2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 565				5 565	niveau 1	5 565
TOTAL	5 565	-	-	17 379	22 944	-	22 944

Au 31 décembre 2020 :

En milliers d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances	Valeur de marché au 31 déc. 2020	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 déc. 2020
	Evaluation à la juste valeur	Evaluation à la juste valeur	Evaluation au coût amorti	Evaluation au coût amorti			
Actifs financiers non courants				599	599	(**)	599
Autres actifs non courants (1)				1 937	1 937	-	1 937
Clients et comptes rattachés				6 582	6 582	-	6 582
Autres actifs courants (2)				5 314	5 314	-	5 314
Instruments dérivés actifs		-			-	niveau 2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	418				418	niveau 1	418
TOTAL	418	-	-	14 432	14 850	-	14 850

(*) En règle générale, les méthodes de valorisation retenues par niveau de hiérarchie des justes valeurs sont les suivantes :

Niveau 1 : la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;

Niveau 2 : la valeur de marché est généralement déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des données de marché observables ;

Niveau 3 : la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

(**) Les actifs financiers disponibles à la vente sont, le cas échéant, évalués à la juste valeur sur la base des éléments disponibles.

(1) Les autres actifs non courants comprennent majoritairement des crédits de TVA non remboursés au Congo, validés pour partie ou en attente de validation par l'administration fiscale en vue notamment d'une compensation partielle avec l'en-cours fiscal de Mokabi.

(2) Correspond aux autres créances (cf. Note 17)

27.2. Risque de crédit

Concernant les ventes réalisées par les sociétés françaises, le Groupe utilise une société d'affacturage qui prend à sa charge l'assurance-crédit via la COFACE.

Au cours de l'exercice :

- En France, l'intégralité des ventes réalisées ont été remises auprès de la société d'affacturage.
- A l'international, 58% des ventes réalisées ont été remises auprès de la société d'affacturage, et pour 42% la couverture des créances est implicite avec la mise en place d'une remise documentaire de type « remise de documents contre paiement ».

Concernant les ventes hors Groupe réalisées par les filiales africaines, la politique Groupe consiste à la mise en place d'avance ou de dépôt de la part des clients ainsi que des clauses de réserve de propriété dans les contrats de vente.

Selon la norme IFRS9, une dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer

l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le risque client sur les ventes à l'international est très limité du fait des outils de couverture mis en place. En outre, la majorité des créances clients échues non provisionnées correspondant à une ancienneté inférieure à 3 mois.

La politique de provisionnement des créances clients locaux en Afrique s'établit sur la base d'un aging des créances :

- entre 6 mois et 1 an, une dépréciation de 50% est constatée,
- les créances supérieures à un an sont intégralement provisionnées par les filiales opérationnelles.

27.3. Répartition des passifs financiers

Au 31 décembre 2021 :

<i>En milliers d'euros</i>	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés à la juste valeur	Passifs enregistrés au coût amorti	Valeur de marché au 31 déc. 2021	Hierarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 déc. 2021
Dettes financières non courantes			15 114	15 114	-	15 114
Autres passifs non courants			11 012	11 012		11 012
Dettes financières courantes	1 717		116	1 833	niveau 1	1 833
Fournisseurs et comptes rattachés			12 682	12 682		12 682
Dettes d'impôts courants			601	601		601
Autres passifs courants			17 093	17 093		17 093
Instruments dérivés passifs		6		6	niveau 2	6
TOTAL	1 717	6	56 618	58 341	-	58 341

Au 31 décembre 2020 :

<i>En milliers d'euros</i>	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés à la juste valeur	Passifs enregistrés au coût amorti	Valeur de marché au 31 déc. 2020	Hierarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 déc. 2020
Dettes financières non courantes			12 465	12 465	-	12 465
Autres passifs non courants			14 802	14 802		14 802
Dettes financières courantes	4 910		113	5 023	niveau 1	5 023
Fournisseurs et comptes rattachés			7 417	7 417		7 417
Dettes d'impôts courants			806	806		806
Autres passifs courants			15 981	15 981		15 981
Instruments dérivés passifs		6		6	niveau 2	6
TOTAL	4 910	6	51 585	56 501	-	56 501

(*) En règle générale, les méthodes de valorisation retenues par niveau de hiérarchie des justes valeurs sont les suivantes : Niveau 1 : la valeur de marché correspond au dernier cours coté ; Niveau 2 : la valeur de marché est généralement déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des données de marché observables.

27.4. Risque de taux

La dette financière à taux variable, composée principalement de divers concours bancaires, s'élève au 31 décembre 2021 à 1.579 milliers d'euros hors intérêts courus, représentant 9% du total de la dette, contre 4.700 milliers d'euros représentant 27% du total de la dette au 31 décembre 2020 (cf. Note 23-5).

La décomposition de la position nette à taux variable au 31 décembre 2021 est la suivante :

En milliers d'euros	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL à taux variable au 31 déc. 2021
Emprunts bancaires	-			-
Concours bancaires courants	(1 579)			(1 579)
Total Passifs financiers	(1 579)	-	-	(1 579)
Valeurs mobilières de placement	-			-
Comptes courants bancaires	5 565			5 565
Total Actifs financiers	5 565	-	-	5 565
Hors bilan	-	-	-	-
POSITION NETTE	3 986	-	-	3 986

Contre au 31 décembre 2020 :

En milliers d'euros	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL à taux variable au 31 déc. 2020
Emprunts bancaires	-			-
Concours bancaires courants	(4 700)			(4 700)
Total Passifs financiers	(4 700)	-	-	(4 700)
Valeurs mobilières de placement	-			-
Comptes courants bancaires	418			418
Total Actifs financiers	418	-	-	418
Hors bilan	-	-	-	-
POSITION NETTE	(4 282)	-	-	(4 282)

27.5. Risque de change

En dehors de l'Euro, deux autres devises sont utilisées dans le cadre des opérations du Groupe :

- l'US Dollar est la monnaie utilisée dans le cadre des ventes réalisées sur les marchés émergents et en Asie, et dans une moindre mesure dans le cadre des achats de l'activité de négoce. Les montants de créances et dettes libellées en USD sont marginaux au 31 décembre 2021, comme l'an dernier.
- le Franc CFA est la monnaie des opérations locales réalisées par les filiales africaines du Groupe (au Gabon, au Cameroun et au Congo). Le Franc CFA est une monnaie étroitement liée à l'Euro en raison de sa parité fixe avec la devise européenne. Sa valeur est garantie par le Trésor Français. Pour atténuer son exposition nette au franc CFA, la politique du Groupe consiste à financer les investissements réalisés en Afrique par de la dette contractée localement. Celle-ci représente ainsi 60% du total de la dette financière au 31 décembre 2021, contre 63 % au 31 décembre 2020 (cf. Note 23-4).

27.6. Risque de liquidité

Les échéances résiduelles des flux de trésorerie contractuels des passifs financiers s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2021 (y compris les intérêts à payer le cas échéant) :

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2021	TOTAL flux de trésorerie contractuels	Flux à moins d'1 an	Flux de 1 à 5 ans	Flux à plus de 5 ans
Dettes financières non courantes (1)	15 114	15 114		8 633	6 481
Autres passifs non courants (2)	11 012	11 012		11 012	
Dettes financières courantes (3)	1 833	1 833	1 833		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 682	12 682	12 682		
Dettes d'impôts courants	601	601	601		
Autres passifs courants	17 093	17 093	17 093		

Contre au 31 décembre 2020 :

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2020	TOTAL flux de trésorerie contractuels	Flux à moins d'1 an	Flux de 1 à 5 ans	Flux à plus de 5 ans
Dettes financières non courantes (1)	12 465	12 465		6 204	6 261
Autres passifs non courants (2)	14 802	14 802		12 846	1 956
Dettes financières courantes (3)	5 023	5 023	5 023		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 417	7 417	7 417		
Dettes d'impôts courants	806	806	806		
Autres passifs courants	15 981	15 981	15 981		

(1) Selon échéancier détaillé du remboursement du nominal (cf. Note 23-3) et des intérêts à payer sur emprunts (cf. Note 28-1).

(2) Y compris les dettes étalées par jugement dans le cadre du plan de continuation de Rougier Afrique International et du plan de sauvegarde de Rougier SA :

- Rougier Afrique International : 4 442 milliers d'euros dont 500 milliers d'euros à payer en 2023, 993 milliers d'euros à payer en 2024 et en 2025 et 1 956 milliers d'euros à payer en 2026.
- Rougier SA : 588 milliers d'euros dont 196 milliers d'euros à payer en 2023, en 2024 et en 2025.

Ces dettes comprennent également des dettes moratorisées ou pour lesquels des négociations sont en cours au 31 décembre 2021 pour obtenir l'étalement de leur paiement :

- Mokabi : dettes fiscales pour 1.102 milliers d'euros (cf par ailleurs note 27.1 sur la situation structurelle de crédit de TVA au Congo) et dettes sociales pour 550 milliers d'euros ;
- Rougier Gabon : dettes sociales pour 1.722 milliers d'euros et dettes fiscales pour 2 764 milliers d'euros.

(3) Y compris les intérêts à payer en N+1 sur emprunts (cf. Note 28-1), découverts bancaires, crédits de trésorerie et crédits spot (selon les positions à la clôture).

NOTE 28 - Engagements donnés et reçus / Actifs et passifs éventuels

28.1. Engagements donnés

Le Groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à donner un certain nombre d'engagements, dont certains font l'objet de provisions au passif, comme les engagements liés aux avantages accordés au personnel. Pour leur part, les engagements donnés en garantie des dettes financières ne sont pas présentés à ce niveau, mais positionnés en regard de la dette financière du Groupe (cf. Note 23.7).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels recensés correspondent à des obligations contractuelles de trois types :

- Engagements d'investissement :

Ils regroupent les commandes fermes (montant net d'acomptes et de subventions) représentant des investissements courants qui entrent dans le cadre annuel de renouvellement. Ces engagements d'investissement concernent les filiales africaines.

Il n'y a pas d'engagement d'investissement significatif au 31 décembre 2021 comme en 2020.

- Engagements de location :

Les engagements de location ne sont pas significatifs dans la mesure où les contrats non activés en application de la norme IFRS16 en 2021 (comme en 2020) sont relatifs soit à des actifs de faible valeur soit à des contrats précaires ou de durée inférieure à 12 mois (cf. Note 6.3).

- Intérêts à payer sur emprunts :

Ils s'élèvent à **2.334 milliers d'euros au 31 décembre 2021**, contre à 2.529 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les intérêts à payer sur emprunts sont intégralement à taux fixe, comme l'an dernier.

Ils concernent majoritairement les intérêts capitalisés sur l'avance consentie par l'actionnaire minoritaire de Rougier Afrique International (6,5 millions d'euros au 31 décembre 2021), dont le paiement interviendra après apurement du plan de redressement en 2026.

L'échéancier relatif à l'ensemble de ces autres engagements donnés est le suivant :

En milliers d'euros	Echéance en 2021 (N+1)	Echéance en 2022 (N+2)	Echéance en 2023 (N+3)	Echéance en 2024 (N+4)	Echéance en 2025 (N+5)	Echéance après 2025 (> N+5)	TOTAL
Engagements d'investissement	pm						
Engagement de location	pm						
Intérêts à payer sur emprunts	167	162	205	142	95	1 758	2 529
Total 31 décembre 2020	167	162	205	142	95	1 758	2 529

En milliers d'euros	Echéance en 2022 (N+1)	Echéance en 2023 (N+2)	Echéance en 2024 (N+3)	Echéance en 2025 (N+4)	Echéance en 2026 (N+5)	Echéance après 2026 (> N+5)	TOTAL
Engagements d'investissement	pm						
Engagement de location	pm						
Intérêts à payer sur emprunts	278	263	165	93	42	1 494	2 334
Total 31 décembre 2021	278	263	165	93	42	1 494	2 334

Autres garanties données :

Il n'existe plus d'engagements donnés relatives à des **clauses de retour à meilleure fortune**.

28.2. Engagements reçus

Les engagements reçus comprennent les éléments suivants :

- Avals et cautions :

Les engagements reçus s'élèvent au 31 décembre 2021 à 2.134 milliers d'euros comme l'an dernier. Il s'agit des garanties données par les banques pour le compte de certaines filiales africaines (dont la garantie bancaire autonome BGFI pour le contrat GSEZ au Gabon).

- Garanties de passif :

Il n'y a pas de garanties de passif actives au 31 décembre 2021, comme l'an dernier.

28.3. Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet à chaque salarié tout au long de sa carrière de bénéficier d'un droit individuel à la formation dont le cumul est, pour son maximum, de 150 heures de formation sur 9 ans (20 heures par an les 6 premières années puis 10 heures par an pendant les 3 années suivantes).

28.4. Actifs et passifs éventuels

A la connaissance du Groupe, il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, litige ou élément susceptible d'avoir eu d'avoir eu de façon substantielle dans un passé récent des impacts sur son patrimoine, sa situation financière ou son résultat, qui ne soit pas pris en compte dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

NOTE 29 - Plans d'options d'achat d'actions et Plans d'attributions d'actions gratuites

29.1. Options d'achat d'actions

Néant

29.2. Actions gratuites

Néant

NOTE 30 - Aspects environnementaux

A ce jour, il n'y a pas dans le Groupe d'actifs ou de passifs éventuels à caractère environnemental. Le Groupe n'est notamment entré dans aucune transaction relative au crédit carbone ou aux droits d'émission.

Les coûts associés aux engagements du Groupe en faveur du développement durable sont intégrés dans les actifs incorporels relatifs aux concessions forestières lorsqu'ils se rapportent à la mise sous aménagement durable des concessions (cf. Note 11) ou dans d'autres comptes d'actifs corporels selon leur nature.

NOTE 31 - Opérations avec les Parties liées

31.1. Organes de Direction et de contrôle

Les frais de personnel relatifs aux **membres de la Direction Générale** (Directeur Général et administrateur bénéficiant d'un contrat de travail) se sont élevés à 39 milliers d'euros en 2021, contre 43 milliers d'euros en 2020.

Pour l'année 2021, ils se décomposent comme suit en milliers d'euros :

- Avantages à court terme : 39 (contre 43 en 2020)
- Avantages postérieurs à l'emploi : néant (comme en 2020)
- Avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions : néant (comme en 2020)

Aucun membre de la Direction Générale ne bénéficie d'un engagement d'indemnité de rupture.

Aucun frais de personnel au titre du mandat du Président du Conseil d'Administration n'a été supporté en 2021 (comme en 2020).

Les **membres du Conseil d'Administration** n'ont pas reçu de jetons de présence en 2021, comme en 2020 ; 10.000 euros leur ont globalement été attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (contre 7.000 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2020).

31.2. Entreprises associées

Néant

31.3. Autres parties liées

La **SAS SOPAR**, qui intervient dans le **concert familial Rougier**, détient au 31 décembre 2021 : 36,6% des actions de Rougier S.A, 42,7% des droits de vote bruts et 42,9% des droits de vote nets (hors actions propres). Aucune transaction n'est intervenue avec cette société pendant l'année 2021.

NOTE 32 – Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG Audit		BM&A	
	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	143	143	85	85
Autres prestations			0	0
TOTAL	143	143	85	85

NOTE 33 – Evénements postérieurs à la clôture

Activité 2022

Le chiffre d'affaires en 2022 est en nette hausse, avec une progression de près de 80% à la fin du premier semestre par rapport à la même période en 2021, chacune des sociétés du groupe ayant même surperformé par rapport au budget 2022. Ces réalisations traduisent aussi bien une croissance en volume qu'un effet prix, faisant suite à des renégociations de prix à la hausse de certains contrats de vente de Rougier Afrique International.

Perspectives

ROUGIER poursuit sa stratégie focalisée essentiellement sur le développement de l'exploitation durable et certifiée de forêts naturelles au Gabon et en République du Congo ainsi que sur le développement de la commercialisation internationale de bois tropicaux africains sur des marchés internationaux exigeants en termes de responsabilité environnementale. Cette stratégie lui permet de soutenir la croissance de ses activités rentables dans un contexte commercial favorable en 2022 aux matières premières, et en particulier au bois certifié.

NOTE 34 - Définition des indicateurs alternatifs de performance (IAP)

Le Groupe utilise pour le suivi de sa performance, et plus généralement dans sa communication financière, des indicateurs relativement usuels mais non définis par les normes comptables.

La définition de ces indicateurs est explicitée ci-dessous, de même que leurs modalités de calcul par référence aux lignes des états financiers consolidés du Groupe.

Les indicateurs retenus par le Groupe et leurs modalités de calcul sont identiques par rapport à l'exercice de référence du 31 décembre 2015.

EBITDA

(Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization)

Cet indicateur de mesure du résultat opérationnel du Groupe avant amortissements et provisions et avant impact des opérations non courantes, s'obtient à partir du résultat opérationnel courant affiché dans le compte de résultat consolidé, diminué de l'impact des dotations aux amortissements et aux provisions.

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2021	ANNUEL 2020
Résultat opérationnel courant	3 256	(12 417)
- Dotation aux amortissements	5 805	6 816
- Dotation aux provisions	1 570	4 790
EBITDA	10 631	(811)

ENDETTEMENT FINANCIER NET

Cet indicateur de suivi de l'endettement du Groupe s'obtient à partir du total des dettes financières courantes et non courantes figurant au passif du bilan consolidé, constituant l'endettement financier brut, diminué de l'impact de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Dettes financières non courantes *	15 114	12 465
Dettes financières courantes *	1 833	5 023
<i>dont Concours bancaires courants</i>	1 717	4 910
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	16 947	17 488
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 565)	(418)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	11 382	17 070

* pour plus d'informations sur la décomposition de ces lignes de bilan, se référer à la Note 23 – Dettes financières.

8. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital de
1 200 000 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes attachée à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex

Société par actions simplifiée à capital variable

Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes attachée à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes de
Versailles et du Centre

ROUGIER SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 5 549 144 €

210, AVENUE SAINT JEAN D'ANGELY
79000 NIORT

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée Générale de la société **Rougier SA**,

OPINION

En exécution de la mission légale pour ERNST & YOUNG Audit qui nous a été confiée par votre assemblée générale et de la mission complémentaire pour BM&A qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 mai 2022 dans le cadre des dispositions de l'article L. 820-3-1 du Code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Rougier SA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les UGT Gabon et Congo ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle de la direction du Groupe, et nous avons vérifié que cette note de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et à Paris-La Défense, le 1^{er} décembre 2022

Les commissaires aux comptes

BM&A

Gilles Rabier

ERNST & YOUNG Audit

Pierre Abily

COMPTES SOCIAUX ANNUELS au 31 décembre 2021

1. COMPTE DE RESULTAT	84
2. BILAN	85
3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	87
4. TABLEAU DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET TITRES DE PLACEMENT	98
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS	99
6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	104

1. COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Revenus des immeubles	38	38
Prestations de services	0	0
Autres prestations	7	20
Redevances et produits divers	219	103
Transferts de charges		
Reprises de provisions d'exploitation	0	0
<i>Total des produits d'exploitation</i>	265	161
Achats non stockés		
Services extérieurs	(128)	(139)
Impôts et taxes	(17)	(25)
Salaires et traitements	(25)	(31)
Charges sociales	(21)	(15)
Autres charges d'exploitation	(53)	(50)
Dotations aux amortissements	(4)	(6)
Dotations aux provisions d'exploitation		
<i>Total des charges d'exploitation</i>	(247)	(265)
RESULTAT D'EXPLOITATION	17	(104)
Revenus des titres de participations		
Revenus des créances sur participations	553	521
Produits des placements		
Autres produits financiers	0	0
Reprises de provisions financières	15 565	152
<i>Total des produits financiers</i>	16 118	672
Intérêts et charges assimilés		
Autres charges financières	(5 565)	
Dotations aux provisions financières		(8 312)
<i>Total des charges financières</i>	(5 565)	(8 312)
RESULTAT FINANCIER	10 553	(7 640)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	10 571	(7 743)
Produits sur opérations de gestion		
Produits sur opérations de capital		
Autres produits exceptionnels	1	70
Transfert de charges exceptionnelles		
Reprise de provisions exceptionnelles		
Reprise de la provision spéciale de réévaluation		
<i>Total des produits exceptionnels</i>	1	70
Charges sur opérations de gestion	(152)	
Charges sur opérations de capital		
Autres charges exceptionnelles	(1)	(149)
Dotations aux provisions réglementées	(12)	(12)
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	(165)	(161)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(164)	(91)
Profit / (perte) d'intégration fiscale		
Impôt sur les bénéfices		
IMPOTS		
RESULTAT NET	10 407	(7 834)

2. BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)	CLOTURE au 31.12.2021			CLOTURE au 31.12.2020
	BRUT	AMORT. & PROV.	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43	(42)	1	2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	46		46	46
Constructions	620	(608)	12	12
Autres immobilisations corporelles	49	(48)	1	1
-Total des immobilisations corporelles	715	(657)	58	60
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
Titres de participation	25 041	(15 580)	9 461	0
Autres immobilisations financières	241	(241)	0	0
Total des immobilisations financières	25 282	(15 821)	9 461	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	26 040	(16 520)	9 521	62
CREANCES :				
Comptes courants des filiales	12 814	(4)	12 810	17 502
Créances fiscales et sociales	143		143	125
Autres créances	140	(43)	97	51
Produit à recevoir				
Charges constatées d'avance	0		0	2
Charges à répartir				
Total des créances	13 097	(47)	13 050	17 680
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES :				
Valeurs mobilières de placement	29	(29)	0	0
Disponibilités	41		41	5
Total des VMP et disponibilités	69		41	5
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 167	(76)	13 091	17 685
TOTAL ACTIF	39 207	(16 595)	22 612	17 747

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	CLOTURE au 31.12.2021	CLOTURE au 31.12.2020
Capital	5 549	5 549
Primes	3 950	3 950
Ecarts de réévaluation	1 828	1 828
Réserve légale	748	748
Réserves ordinaires	32 899	32 899
Réserves réglementées		
Report à Nouveau <i>(dont résultat 2020 en instance d'affectation)</i>	(34 442)	(26 608)
Résultat de l'exercice	10 407	(7 834)
Provisions réglementées	207	195
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21 145	10 726
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	5 569
DETTES :		
Dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Dettes financières diverses	272	272
Comptes courants des filiales	0	8
Dettes fiscales et sociales	233	289
Dettes fournisseurs	916	850
Autres dettes	45	32
Concours bancaires courants		
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES	1 467	1 451
TOTAL PASSIF	22 612	17 747

3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I. REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Société Rougier S.A ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, et conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France en termes de continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Pour établir ses comptes, Rougier S.A. doit ainsi procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'Annexe. Rougier S.A. revote ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte les événements et l'expérience passés, ainsi que les autres facteurs pertinents au regard des conditions économiques.

L'arrêté des comptes sociaux a ainsi été réalisé en s'appuyant sur les paramètres financiers de marché tels que disponibles à la date de clôture. Les principales hypothèses retenues à la date de clôture, ainsi que la sensibilité à la variation des différents taux pris en compte, sont détaillées dans les différents paragraphes de l'Annexe des états financiers. L'évolution de ces hypothèses ou des conditions économiques différentes pourrait amener une modification des estimations retenues à la date de clôture.

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, éventuellement réévaluée en vertu des dispositions légales françaises. Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Depuis l'application des Règlements ANC 2014-03, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, abrogeant les Règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06, les règles en vigueur sont les suivantes :

- Bases d'amortissement :

Dès qu'elle est pertinente, l'approche par composant a été mise en place. Ainsi, la valeur historique amortissable totale des immeubles d'exploitation et de placement a été répartie en différents composants, afin de pouvoir appliquer sur la durée d'amortissement restant à courir des durées distinctes par composants et traduire ainsi au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

- Durées d'amortissement :

Les durées d'amortissement retenues permettent de se rapprocher de la « durée d'utilité » réelle des biens.

La décomposition appliquée est la suivante :

- Aménagement des terrains : 40 ans
- Constructions – Structure de gros œuvre : 40 ans
- Constructions – Autre structure : 25 ans
- Agencements et installations – Second œuvre : 20 ans
- Agencements et installations – Installations techniques : 15 ans

Pour les autres immobilisations, pour lesquelles la décomposition par composant n'est pas applicable ou jugée non pertinente, les durées d'amortissement retenues par grandes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans
- Aménagement des terrains et constructions non décomposées : 10 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

Concernant les immeubles d'exploitation, un amortissement dérogatoire est pratiqué dès lors que la durée d'usage admise sur le plan fiscal est inférieure à la durée réelle d'utilisation.

b) Titres de participation et créances sur filiales

Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition éventuellement réévalué en vertu des dispositions légales françaises et font l'objet de dépréciation pour tenir compte de leur valeur d'utilité estimée à l'aide de différents critères : capitaux propres, rentabilité, utilité pour l'entreprise. Les titres de participation sont dépréciés en premier lieu, puis si nécessaire les créances de la société le sont également et, ultimement, une provision pour risques et charges est enregistrée.

Les tests de dépréciation annuels sont réalisés selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), sur la base du plan stratégique du groupe élaboré par la direction.

c) Autres immobilisations financières

Cette rubrique inclut notamment la part des actions propres à objectifs multiples et sans affectation d'un nombre précis d'actions à chaque objectif, ainsi que la réserve d'actions destinées à de futurs plans d'attributions gratuites. Elles sont évaluées à la date de clôture en fonction du cours de bourse du 31 décembre et une provision est constituée le cas échéant.

d) Valeurs mobilières de placement

Cette rubrique inclut notamment la part des actions propres affectées au contrat de liquidité animant le cours de bourse et celles destinées aux salariés dans le cadre de la mise en œuvre effective de plans d'options d'achat d'actions ou de plans d'attributions d'actions gratuites. Les titres de placement sont comptabilisés à leur coût d'achat et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur boursière ou de la valeur du marché.

e) Transactions avec les parties liées

L'ensemble des transactions significatives réalisées avec des parties liées au sens de l'art R 123-198 11 du code de commerce ont été conclues à des conditions normales de marché.

f) Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été comptabilisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants de trésorerie groupe sont régis par des conventions de trésorerie entre la société mère et ses filiales.

Les taux de rémunérations des comptes courants de trésorerie sont calculés selon les conditions suivantes : taux fixe de 2.4% + marge, en ligne avec les taux des emprunts à moyen terme.

g) Suivi ultérieur des actifs

Une recherche d'indice de perte de valeur durable est effectuée sur l'ensemble des actifs. Le cas échéant la valeur recouvrable des actifs est appréciée et une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur est supérieure à la valeur recouvrable.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plan de sauvegarde

Plan de sauvegarde

Compte tenu des fortes tensions de trésorerie auxquelles a été soumis le groupe en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, -le groupe a demandé une prolongation de 2 ans des plans de continuation de Rougier SA et de Rougier Afrique International selon les modalités prévues par l'ordonnance du 20 mai 2020. Le Tribunal de commerce de Poitiers a accédé à ces demandes le 12 janvier 2021, ce qui dispense ainsi Rougier Afrique International et Rougier SA de tout décaissement à ce titre pour les exercices 2021 et 2022.

TUP SNC Eressa

La société SNC Eressa a été absorbée par sa société mère Rougier SA par transmission universelle du patrimoine (TUP) en date du 22 novembre 2021. Le mali de fusion a été enregistré en charges financières pour (5.565) milliers d'euros, charge compensée par la reprise de provision pour risques sur quote-part de situation nette négative pour 5.569 milliers d'euros, laquelle avait été majoritairement dotée en 2017 pour 5.300 milliers d'euros.

Activité des filiales et dépréciations

L'activité 2021 a été marquée par la reprise de l'activité après une année 2020 morose dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2021 s'est établi à 66,5 millions d'euros, en hausse de +53,2% par rapport à l'exercice précédent, et l'ensemble des filiales opérationnelles ont dégagé un EBITDA positif.

Les tests de dépréciation ont été réalisés selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), sur la base du plan stratégique du groupe élaboré fin 2021 dans le contexte de sortie de crise sanitaire.

Ces tests de dépréciation ont conduit la société à constater une reprise de provision sur les titres Rougier Afrique International (holding détenant indirectement les participations dans ces filiales) pour 9,5 millions d'euros (alors qu'une dépréciation complémentaire de 7,8 millions d'euros avait été constatée en 2020), ainsi qu'une reprise de la dépréciation partielle des comptes courants dotée en 2020 pour 0,4 million d'euros. Ainsi, les titres de Rougier Afrique International sont inscrits à l'actif du bilan pour une valeur nette de 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre une valeur nulle au 31 décembre 2020.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Note 1 - Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Amortissement et provision	NET
Au 1^{er} janvier 2021	43	(42)	2
Acquisitions / (Dotations)	0	(0)	(0)
(Cessions) / Reprises	0	0	0
Au 31 décembre 2021	43	(42)	1
dont : Immobilisations en-cours	0	-	0

Note 2 - Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Amortissement et provision	NET
Au 1^{er} janvier 2021	712	(653)	60
Acquisitions / (Dotations)	3	(4)	(1)
(Cessions) / Reprises			0
Au 31 décembre 2021	715	(657)	58
dont : Immobilisations en-cours	0	-	0

Note 3 - Titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Provision	NET
Au 1^{er} janvier 2021	25 193	(25 193)	0
Souscription à augmentation de capital			-
Acquisitions / (Dotations)			0
(Cessions) / Reprises	(152)	9 613	9 461
Au 31 décembre 2021	25 041	(15 580)	9 461

Note 4 - Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET
Au 1^{er} janvier 2021	241	(241)	0
Variation des cautionnements versés			0
Variation des actions propres			0
Au 31 décembre 2021	241	(241)	0
dont : Actions propres (cf. Note 8)	241	(241)	0
Cautionnements versés	0		0

La cotation a été suspendue depuis le 27 février 2018 préalablement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Rougier SA le 12 mars 2018. Les actions propres sont totalement dépréciées depuis le 31 décembre 2020.

Note 5 - Comptes courants des filiales

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET
Au 1^{er} janvier 2021	17 581	(386)	17 195
Augmentation / (Diminution)	(4 767)	383	(4 384)
Au 31 décembre 2021	12 814	(4)	12 810
Dont : Comptes courants débiteurs	12 814		12 810
Comptes courants créditeurs	0		

Les provisions cumulées sur les comptes courants ressortent à 4 milliers d'euros.

L'emprunt AFD contracté en 2008 par Rougier S.A., mais à destination des filiales africaines du Groupe Rougier, fait partie intégrante du total enregistré en comptes courants. Au 31 décembre 2021, cela représente un montant total de 165 milliers d'euros, même montant qu'au 31 décembre 2020 (cf. Note 11).

Note 6 - Etat des créances

(en milliers d'euros)	TOTAL	dont Produits à recevoir	Echéance à moins d' 1 an	Echéance à plus d' 1 an
Cautionnements versés (cf. Note 4)	0			
Comptes courants des filiales	12 814		2 947	9 867
Créances d'impôt courant	0			
Autres créances fiscales et sociales	143		143	
Autres créances	140		140	
Intérêts courus à recevoir (sur disponibilités)	0			
TOTAL Brut au 31 décembre 2021	13 097		3 231	9 867
Provisions sur créances	(47)			

Note 7 - Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET	Valeur Boursière (*)
-----------------------	------	-----------	-----	-------------------------

Actions propres (contrat de liquidité)	29	(29)	0	
Actions propres (attributions effectives aux salariés)	0		0	
Sous-total ACTIONS PROPRES (cf. Note 8)	29	(29)	0	<i>Nc</i>
Dépôts à terme / Certificats de dépôts	0		0	
Sous-total AUTRES	0	-	0	
TOTAL au 31 décembre 2021	29	(29)	0	<i>Nc</i>

(*) La cotation a été suspendue depuis le 27 février 2018 préalablement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Rougier SA le 12 mars 2018. Les actions propres sont totalement dépréciées depuis le 31 décembre 2020.

Note 8 - Synthèse des actions propres

Nombre de titres	% d'auto-contrôle	(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET
9 200	0,84%	Au 1^{er} janvier 2021	270	(270)	0
0		Variation nette de l'exercice	0	0	0
9 200	0,84%	Au 31 décembre 2021	270	(270)	0
		dont : Autres immobilisations financières (cf. Note 4)	241	(241)	0
		Valeurs mobilières de placement (cf. Note 7)	29	(29)	(0)

La cotation a été suspendue depuis le 27 février 2018 préalablement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Rougier SA le 12 mars 2018. Les actions propres sont totalement dépréciées depuis le 31 décembre 2020.

Note 9 - Capitaux Propres

Capital social :

Le capital social de Rougier S.A. s'élève au 31 décembre 2021 à 5.549.144 euros, divisé en 1.092.000 actions ordinaires, émises et entièrement libérées.

Le pair actuel de l'action est de 5,08 euros (correspondant à un pair initial de 100 francs avant conversion en euros, puis division le 29 juin 2007 lors de la multiplication par trois du nombre d'actions).

Distribution de dividendes :

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ne sont pas encore approuvés. Le résultat de l'exercice 2020, en instance d'affectation, est présenté au poste report à nouveau au 31 décembre 2021. Aucune distribution de dividende au titre de cet exercice ne sera proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Aucune distribution de dividende au titre de l'exercice ne sera proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires réunis en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Détail de la variation des capitaux propres en 2021 :

(en milliers d'euros)

Au 1^{er} janvier 2021	10 726
Distribution de dividendes	0
Augmentation de capital	0
Augmentation des primes (liée à l'augmentation de capital)	0
Résultat de l'exercice	10 407
Amortissements réglementés (dotation)	12
Au 31 décembre 2021	21 145

Autres informations :

L'action ROUGIER est cotée sur Euronext Growth Paris, qui n'est pas un marché réglementé, mais un système multilatéral de négociation organisé au sens de l'article 525-1 du règlement général de l'AMF. La cotation a été suspendue depuis le 27 février 2018 préalablement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Rougier SA le 12 mars 2018.

Au 31 décembre 2021 :

- le pourcentage d'autocontrôle est 0.84 % ;
- le nombre total des droits de vote bruts est de 1.875.618 et le nombre de droits de vote nets (hors actions propres privées du droit de vote) est de 1.866.418, sachant que les actions justifiant d'une inscription au nominatif depuis 5 ans au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double ;
- le Concert familial Rougier détient 59,98% des actions (comme l'an dernier) et 69,67% des droits de vote bruts (contre 69,67% au 31 décembre 2020).

Bons de souscription d'Actions (BSA) :

En 2015, la Société ORONTE a pris une participation de 4,2% au capital de ROUGIER SA dans le cadre d'une augmentation de capital réservée par émission de 46.062 actions à bons de souscription d'actions (ABSA), à effet dilutif sur l'actionnariat existant. Les actions nouvelles ont été émises en date du 13 novembre 2015 au prix unitaire de 33,56 euros (prime d'émission incluse), un bon de souscription d'action (BSA) étant attaché à chacune de ces actions qui donne le droit de souscrire à une action nouvelle Rougier entre le 2 mars 2020 et le 1er mars 2021 inclus à un prix d'exercice de 30,43 euros (prime d'émission incluse). L'option n'ayant pas été exercée, les BSA sont désormais caducs.

Note 10 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Risques et charges divers	Litiges sociaux et commerciaux	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2021	5 569	0	5 569
Dotations			0
Reprise de provisions pour consommation	(5 569)		(5 569)
Reprise de provisions devenues sans objet	0		0
Au 31 décembre 2021	0	0	0

Une provision pour risque à hauteur de la situation nette négative de la filiale SNC ERESSA a été dotée pour 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2017. Elle a été complétée pour 382 milliers d'euros au 31 décembre 2019, puis ajustée au 31 décembre 2020 par une reprise de 113 milliers d'euros. Elle a été totalement reprise au 31 décembre 2021, la filiale SNC ERESSA ayant été absorbée (TUP du 22 novembre 2022).

Note 11 – Dettes auprès des établissements de crédit

Néant

Note 12 - Etat des dettes

(en milliers d'euros)	TOTAL	Dont dont charges à payer	TOTAL ventilé par échéance		
			Echéance à moins d'1 an (3)	Echéance de 1 an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et concours bancaires					
Dettes financières diverses	272				272
Comptes courants des filiales	0		0		
Dettes d'impôt courant					
Dettes fournisseurs	916	253	119	544	
Autres dettes fiscales et sociales	233		75	68	91
Autres dettes	45		45		
TOTAL au 31 décembre 2021	1 467	253	239	612	363

Les dettes financières diverses correspondent aux comptes courants d'actionnaires personnes physiques.

Le passif autre que financier, d'un total de 804 milliers d'euros, étalé dans le cadre du plan de sauvegarde (cf § II – Faits marquants de l'exercice) a été réglé à hauteur de 4 milliers d'euros en 2019 (dettes individuellement inférieures à 500 euros). Le solde, soit 800 milliers d'euros, a été réglé à

hauteur de 25% en février 2020, les 75% restant étant payables à compter de février 2023 (cf § II – Faits marquants de l'exercice). Ce solde se répartit comme suit :

- dettes fournisseurs pour 519 K€ dont 519 K€ à plus d'un an ;
- dettes fiscales et sociales pour 68 K€ dont 68 K€ à plus d'un an.

Note 13 - Compte de résultat

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 265 milliers d'euros en 2021, en augmentation de 103 milliers d'euros soit +64% par rapport à l'an dernier.. Le contrat de royalties pour l'utilisation de la marque Rougier par les filiales a notamment généré plus de redevances cette année : 154 milliers d'euros, contre 103 milliers d'euros l'an dernier.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 247 milliers d'euros en 2021, en légère baisse par rapport à l'an dernier du fait de la réduction de la structure (baisse de 17 milliers d'euros). L'analyse par postes fait apparaître une baisse des services extérieurs pour 11 milliers d'euros et des autres charges d'exploitation pour 7 milliers d'euros.

Le **résultat d'exploitation** est positif de 17 milliers d'euros en 2021, contre un résultat également négatif de 104 milliers d'euros en 2020, soit une augmentation du résultat d'exploitation de 121 milliers d'euros.

Hors impact des provisions, les **produits financiers** s'établissent à 553 milliers d'euros, en augmentation de 33 milliers d'euros par rapport à l'an dernier.

Aucun dividende n'a été versé par les filiales en 2021 au titre de l'exercice 2020 comme l'année précédente.

L'impact des provisions figurant en financier, soit une reprise nette de 15.565 milliers d'euros (contre une dotation nette de 8.160 milliers d'euros l'an dernier) comprend :

- une reprise partielle de la dépréciation des titres de la société ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL pour 9.461 milliers d'euros suite à la mise en œuvre de l'impairment test au 31 décembre 2021 ;
- une reprise totale de la provision pour dépréciation des comptes courants de la société ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL pour 383 milliers d'euros ;

Note 14 – Déficit fiscal reportables

L'ancien périmètre d'intégration fiscale (constitué de Rougier SA, de Rougier Sylvaco Panneaux et Eco Terrasse Pro) a été rompu à la suite de la cession de ces filiales en décembre 2018).

- une reprise de provision pour dépréciation des titres de SNC ERESSA pour 152 milliers d'euros, suite à la transmission universelle de patrimoine de la SNC ERESSA à ROUGIER SA en 2021 ; la valeur nette comptable des titres de SNC ERESSA est comprise dans le résultat exceptionnel pour (152) milliers d'euros ;

- une reprise de provision pour risques sur quote-part de situation nette négative de la société SNC ERESSA pour 5.569 milliers d'euros pour la même raison.

Les charges financières comprennent pour (5.565) milliers d'euros le mali de confusion lié à la transmission universelle de patrimoine de la SNC ERESSA à ROUGIER SA en 2021, charge compensée par la reprise de provision pour risques sur quote-part de situation nette négative pour 5.569 milliers d'euros évoquée ci-avant.

Globalement, le résultat financier est positif de 10.553 milliers d'euros, contre un résultat négatif de (7.640) milliers d'euros l'an dernier qui avait été impacté par les provisions. En conséquence, le résultat courant est positif de 10.571 milliers d'euros, contre une perte de (7.743) milliers d'euros l'année dernière.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de (164) milliers d'euros (contre un résultat exceptionnel négatif de (91) milliers d'euros l'an dernier), le résultat net en 2021 est un bénéfice de 10.407 milliers d'euros, contre une perte de (7.834) milliers d'euros l'an dernier.

Le bénéfice fiscal de Rougier SA généré au cours de l'exercice 2021 s'élève à 942 milliers d'euros.

Le déficit fiscal reportable de ROUGIER SA est ainsi ramené à 5.157 milliers d'euros.

Note 15 - Transactions avec les Parties liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL au 31.12.2021	Transactions avec les Parties liées
<u>BILAN ACTIF</u>		
Créances (cf. Note 6) <i>(avec parties liées : avances de trésorerie et comptes courants d'exploitation)</i>	12 814	12 814
<u>BILAN PASSIF</u>		
Dettes (cf. Note 12) <i>(avec parties liées : comptes courants d'exploitation le cas échéant)</i>	1 467	272
<u>COMPTE DE RESULTAT</u>		
Produits d'exploitation hors provisions <i>(avec parties liées : prestations de services fournies, contrats de royalties pour l'utilisation de la marque Rougier, locations et refacturations diverses)</i>	265	161
Produits financiers hors dividendes et provisions <i>(avec parties liées : rémunération des comptes courants)</i>	553	553

Filiales et participations :

Organes de Direction et de contrôle :

Les frais de personnel relatifs aux membres de la Direction Générale (Directeur Général et administrateur bénéficiant d'un contrat de travail) se sont élevés à 46 milliers d'euros en 2021, contre 43 milliers d'euros en 2020. Pour l'année 2021, ils se décomposent comme suit :

- Avantages à court terme : 46 milliers d'euros (contre 43 en 2020)
- Avantages postérieurs à l'emploi : néant (comme en 2020)
- Avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions : néant (comme en 2020)

Aucun membre de la Direction Générale ne bénéficie d'un engagement d'indemnité de rupture.

Aucun frais de personnel au titre du mandat de Président du Conseil d'Administration n'a été supporté en 2021.

Les membres du Conseil d'Administration percevront au titre des jetons de présence : 10.000 euros pour l'exercice 2021 (contre 7.000 euros pour l'exercice 2020).

Autres parties liées :

La **SAS SOPAR**, qui intervient dans le **concert familial Rougier**, détient au 31 décembre 2021 : 36,6% des actions de Rougier S.A, 42,7% des droits de vote bruts et 42,9% des droits de vote nets (hors actions propres). Aucune transaction n'est intervenue avec cette société pendant l'année 2021.

Note 16 - Effectif

Effectif moyen pendant l'année : 1 personne

Effectif à la clôture : 1 personne

Note 17 - Engagements hors bilan à la clôture

Engagements donnés envers le personnel :

- Indemnités de fin de carrière : néant
- Régime de retraite à prestations définies : néant

Autres engagements donnés : Néant

Engagements reçus :

- Clauses de retour à meilleure fortune : Néant

Engagements réciproques : néant

Crédit-bail immobilier : néant

Note 18 – Plans d'attributions d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites

Options d'achat d'actions :

Néant

Attributions gratuites d'actions :

Néant

Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture des comptes

Néant

4. TABLEAU DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET TITRES DE PLACEMENT AU 31 DECEMBRE 2021

RENSEIGNEMENTS DETAILLES

(en milliers d'euros)	Capital	que le Capital propre capital (1) autres	du Quote-capital part en % détenu	Bénéfice ou (Perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Valeur brute des titres	Provision sur titres	Valeur nette des titres
<i>Filiales (détenues à + de 50%) :</i>								
ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (RAI) Siège social : Niort - 79 N° Siren : 415.101.443	38 500	(30 012)	65%	5 821	29 166	25 025	(15 565)	9 461
SCI DE LA DOUME (2) Siège social : Dimako – Cameroun	15	-	--	-	-	15	(15)	0
<i>Autres participations (détenues entre 10 et 50%)</i>						0	0	0
TOTAL Filiales et Participations						25 041	(15 580)	9 461
Autres titres immobilisés						0	-	0
TOTAL Titres de participation (cf. Note 3 de l'Annexe)						25 041	(15 580)	9 461
Actions propres (cf. Note 8 de l'Annexe)						241	(241)	0
Autres valeurs mobilières de placement (cf. Note 7 de l'Annexe)						29	(29)	0

(1) Hors résultat du dernier exercice clos.

(2) Société d'e-commerce de produits bois créée en fin d'année 2014 sans activité sur la période.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES GLOBAUX RELATIFS AUX FILIALES :

Montant des prêts et avances de trésorerie accordés :

En valeurs brutes :

12.814 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (contre 17.889 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

En valeurs nettes :

12.810 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (contre 17.502 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

Montant des avals et cautions donnés :

Néant

Montant des dividendes encaissés (cf. Note 13 de l'Annexe) :

Néant

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital de
1 200 000 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes attachée à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex

Société par actions simplifiée à capital variable

Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes attachée à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes de
Versailles et du Centre

ROUGIER SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 5 549 144 €

210, AVENUE SAINT JEAN D'ANGELY
79000 NIORT

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée Générale de la société **Rougier SA**,

OPINION

En exécution de la mission légale pour ERNST & YOUNG Audit qui nous a été confiée par votre assemblée générale et de la mission complémentaire pour BM&A qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 avril 2022 dans le cadre des dispositions de l'article L. 820-3-1 du Code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Rougier SA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation et les créances en comptes courants, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établissent respectivement à 9 461 milliers d'euros et 12 810 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « b) titres de participation et créances sur filiales » de la partie « I. Règles et principes comptables » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.»

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de

son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Paris-La Défense, le 1^{er} décembre 2022

Les commissaires aux comptes

BM&A

Gilles Rabier

ERNST & YOUNG Audit

Pierre Abily

6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital de
1 200 000 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes attachée à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes de
Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex

Société par actions simplifiée à capital
variable

Inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes attachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires aux
Comptes de Versailles et du Centre

ROUGIER SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 5 549 144 €

**210, AVENUE SAINT JEAN D'ANGELY
79000 NIORT**

=====

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

=====

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'assemblée générale de la société Rougier SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a. Convention d'avances en compte courant d'actionnaire à la société Rougier Afrique International

> *Mandataires concernés*

Messieurs Francis Rougier et Jacques Rougier.

> *Nature et objet*

Avance de 3 250 000 € consentie par la Société à la société Rougier Afrique International.

> *Modalités*

Durée : 10 ans – compte courant bloqué.

Taux 3,50 % l'an hors frais, impôts et taxes.

La signature de ce contrat est intervenue préalablement à la mise à disposition de la première tranche de l'emprunt Proparco. Cette avance en compte courant d'actionnaire subsiste malgré le remboursement de l'emprunt Proparco dans le cadre du plan de continuation de la société Rougier Afrique International. Le remboursement de cette créance est subordonné à l'exécution préalable du plan de redressement de la société Rougier Afrique International arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Poitiers en date du 26 février 2019.

Cet acte a été signé le 23 juin 2017. Le conseil d'administration l'a autorisé le 30 juin 2017 et l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 l'a approuvé le 30 juin 2021.

b. Convention d'avances en compte courant d'actionnaire consentie par Monsieur Jacques Rougier

> *Mandataire concerné*

Monsieur Jacques Rougier

> *Nature et objet*

Avance de 134 615 € consentie par Monsieur Jacques Rougier à la Société.

> *Modalités*

Taux EURIBOR 3 mois ne pouvant être inférieur à 0 % augmenté d'une marge de 1 % avec une capitalisation possible des intérêts.

Ce contrat a été conclu préalablement à la mise à disposition de la première tranche de l'emprunt Proparco. Cette avance en compte courant d'actionnaire subsiste malgré le remboursement de l'emprunt Proparco dans le cadre du plan de continuation de Rougier Afrique International. Le remboursement de cette créance est subordonné à l'exécution préalable du plan de sauvegarde de la Société arrêté par jugement du tribunal de commerce de Poitiers en date du 26 février 2019.

Cet acte a été signé le 20 juin 2017 et modifié par un avenant du 15 décembre 2017. Le conseil d'administration a autorisé l'acte le 30 juin 2017 et l'avenant le 14 décembre 2017. L'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 les a approuvés le 30 juin 2021.

c. Convention d'avances en compte courant d'actionnaire consentie par Monsieur Francis Rougier

> *Mandataire concerné :*
Monsieur Francis Rougier

> *Nature et objet*
Avance de 96 154 € consentie par Monsieur Francis Rougier à la Société.

> *Modalités*
Taux EURIBOR 3 mois ne pouvant être inférieur à 0 % augmenté d'une marge de 1 % avec une capitalisation possible des intérêts.

Ce contrat a été conclu préalablement à la mise à disposition de la première tranche de l'emprunt Proparco. Cette avance en compte courant d'actionnaire subsiste malgré le remboursement de l'emprunt Proparco dans le cadre du plan de continuation de Rougier Afrique International. Le remboursement de cette créance est subordonné à l'exécution préalable du plan de sauvegarde de la Société arrêté par jugement du tribunal de commerce de Poitiers en date du 26 février 2019.

Cet acte a été signé le 16 juin 2017 et modifié par un avenant du 15 décembre 2017. Le conseil d'administration a autorisé l'acte le 30 juin 2017 et l'avenant le 14 décembre 2017. L'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 les a approuvés le 30 juin 2021.

Conventions autorisées au cours des exercices antérieurs et approuvées depuis la clôture de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que les conventions suivantes, autorisées au cours de l'exercice 2019, ont fait l'objet de notre rapport spécial du 22 février 2022, lequel a été présenté à votre assemblée générale du 9 mars 2022, et que celle-ci les a approuvées.

a. Contrat de licences de marque avec les sociétés Rougier Gabon, Mokabi et Rougier Afrique International

> *Mandataires concernés*
Messieurs Francis Rougier et Jacques Rougier.

> *Nature et objet*

Contrat de licences d'exploitation des marques appartenant à votre société consentie aux sociétés Rougier Gabon, Mokabi et Rougier Afrique International.

> *Modalités*

Ces licences sont consenties aux conditions suivantes :

- pour la société Rougier Afrique International : redevance de 0,25 % calculée sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la Société sur les produits marqués commercialisés hors chiffre d'affaires réalisé sur des produits achetés à des sociétés contrôlées par la Société ;
- pour les sociétés Rougier Gabon et Mokabi : redevance de 0,25 % calculée sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé.

Les montants hors taxes facturés par la Société à ce titre pour l'exercice 2021 ont été les suivants :

- | | |
|---------------------------------|----------|
| • Rougier Gabon | 83 413 € |
| • Mokabi | 32 674 € |
| • Rougier Afrique International | 37 771 € |

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019, conclue le 26 décembre 2019 et approuvée le 9 mars 2022 par l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

b. Convention de trésorerie avec les sociétés Rougier Gabon, Mokabi, Rougier Afrique International, Rougier Afrique Centrale, SPS International, Cifho, Cofoba et SNC Eressa

> *Mandataires concernés*

Messieurs Francis Rougier et Jacques Rougier.

> *Nature et objet*

Convention de gestion de trésorerie prévoyant de rémunérer les comptes courants créditeurs et de faire supporter des intérêts aux comptes courants débiteurs de chacune des sociétés parties à la convention.

> *Modalités*


Les avances entre sociétés françaises portent intérêt à EURIBOR 3 mois + 1,20 %.

Les avances entre sociétés françaises et africaines ou entre sociétés africaines portent intérêt à TIAO (BEAC) + 0,25 %.

Cette convention a été conclue le 26 décembre 2019 et approuvée le 9 mars 2022 par l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Fait à Paris et à Paris-La Défense, le 1^{er} décembre 2022

Les commissaires aux comptes

BM&A

Gilles Rabier

ERNST & YOUNG Audit

Pierre Abily

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 22 DECEMBRE 2022

**RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE
DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE**

111

RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2022

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (*Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la Société, tels qu'ils sont présentés et font apparaître un bénéfice de 10 406 631,19 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale constate que la Société n'a engagé aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4° du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2021, d'un montant de 10 406 631,19 euros :

ORIGINE

Report à nouveau antérieur :	(26.607.955,79) €
Résultat de l'exercice 2020 en instance d'affectation :	(7.834.167,63) €
Résultat de l'exercice 2021 :	10.406.631,19 €

Total	(24.035.492,23) €
-------	-------------------

AFFECTATION

Au débit du compte « Report à nouveau » :	(24.035.492,23) €
---	-------------------

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu aucune somme distribuée à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME RESOLUTION (*Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés, faisant apparaître un bénéfice net consolidé de 8,3 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION (*Quitus aux membres du Conseil d'Administration*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CINQUIEME RESOLUTION (*Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, approuve le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

SIXIEME RESOLUTION (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet de remplir toutes les formalités légales.

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

ARTICLE 222-3-I DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL :

Monsieur Francis ROUGIER, Président Directeur Général de ROUGIER S.A.

ATTESTATION :

Nous attestons, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-inclus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 1er décembre 2022

Francis ROUGIER
Président Directeur Général



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

Société Anonyme
à Conseil d'Administration
au Capital de 5 549 144 €

Siège social :
210, avenue St Jean d'Angély
79000 NIORT

RCS NIORT B 025.580.143